

# Le groupe épiscopal de Valence (Drôme – Fr.) durant l’Antiquité tardive (IIIe-VIIe siècles)

Franck Gabayet

Inrap, UMR 5138 ArAr

Pascale Conjard Réthoré

Inrap, UMR 5138 ArAr

## Résumé

Les fouilles engagées pour le réaménagement de la place des Ormeaux durant l’été 2003 et l’automne 2004, puis lors de la réfection du musée de Valence à partir de 2009 sont à l’origine de données inédites qui viennent documenter, notamment, l’histoire du groupe épiscopal dont des vestiges avaient été identifiés dès la fin du XIXe siècle. Bordée au nord par la cathédrale romane, le baptistère et l’hypothétique église Notre-Dame-la-Ronde, à l’ouest par le palais épiscopal médiéval, les deux sites fouillés sont inscrits au cœur du centre religieux valentinois. Les résultats des opérations d’archéologie préventive permettent d’aborder sous un jour nouveau la topographie de l’ensemble cathédral des premiers temps chrétiens jusqu’aux profonds remaniements qui affectent le secteur à partir du IXe siècle. Outre des chapelles jusque-là inconnues, cet ensemble comprend deux balnéaires, de vastes bâtiments abritant sans doute une *aula* et des espaces résidentiels, préservés après la transformation des lieux en cimetière à partir des XIe-XIIe siècles.

## Mots clés

VALENCE

CITE ANTIQUE

GROUPE EPISCOPAL

ESPACES RESIDENTIELS

BALNEAIRES

CHAPELLES

## Auteurs

Franck Gabayet et Pascale Conjard-Réthoré sont tous les deux archéologues (INRAP) et chercheurs associés à l’UMR 5138-Arar.

## Introduction (PCR-FG)

La ville de Valence est implantée dans la vallée du Rhône, sur la rive gauche du fleuve, au sud de sa confluence avec l'Isère. Elle occupe la limite ouest d'une plaine bornée par le Vercors à l'est, le piedmont rhodanien du Massif Central, à l'ouest, les Chambarans et la vallée de l'Isère au nord et le bassin de Crest et la vallée de la Drôme au sud (**fig. 1**). La ville est construite sur une terrasse würmienne dominant le cours du Rhône. Au nord, des travaux d'aménagement engagés depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ont perturbé la topographie initiale du quartier. Néanmoins, la topographie originelle transparaît encore avec la rupture de pente soulignée par la côte Saint-Pierre. Au sud, une rupture de pente est lisible encore aujourd'hui dans la topographie actuelle, bien marquée au niveau de l'avenue Gambetta, elle va en s'estompant à l'est, au niveau du boulevard Bancel. À l'origine, ce secteur sud-ouest de la ville correspondait ainsi à une butte naturelle. Le site occupe l'angle sud-ouest de ce promontoire. Il est donc bordé au sud et à l'ouest par un dénivelé important, de l'ordre de 17 à 20 m, actuellement matérialisé par des murs de terrasse probablement modernes.

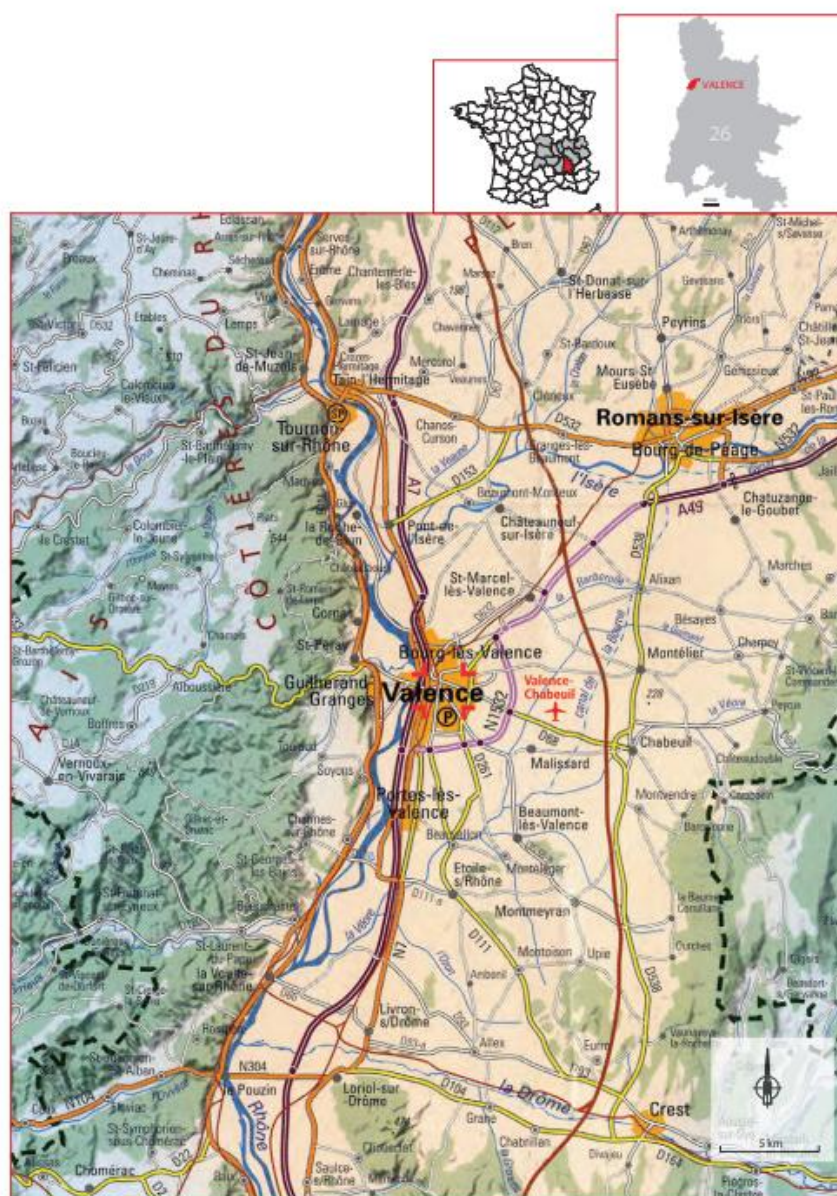


Fig. 1 – Localisation de Valence sur fond de carte régionale au 1/250 000 (d'après IGN).

Valence bénéficie donc d'une position de carrefour routier privilégiée à la jonction des axes naturels de la vallée du Rhône et de l'Isère. La présence d'un gué utilisant un haut fond du Rhône, à 4 km au sud de la ville, apparaît aussi comme un atout majeur pour les axes de circulation est-ouest (Conjard Réthoré, Guyon 2020). Ce sont vraisemblablement ces atouts géographiques qui sont à l'origine de la ville antique, carrefour entre la voie d'Agrippa et celle reliant l'Italie par la vallée de la Drôme et le col de Cabre. La capitale de cité est mentionnée par plusieurs textes anciens (Pline l'Ancien, Ptolémée, Dion Cassius), ainsi que par deux documents itinéraires, la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin. Les dernières données archéologiques et la reprise de l'étude du corpus épigraphique, vont dans le sens d'une colonie de citoyens romains, sans doute avec *deductio* (Planchon *et al.* ; Silvino *et al.* 2011 ; Faure, Tran 2012). La colonie aurait été installée vraisemblablement à l'époque tardo-républicaine pour les vétérans d'une légion encore non identifiée. L'extension territoriale de la cité a pu être déduite du repérage et de l'analyse de la trame parcellaire orthonormée assimilée à au moins une centuriation du territoire de Valence, et encore bien lisible dans le paysage (Chouquer 2010). Elle couvre ainsi l'ensemble du territoire valentinois de l'Isère à la Drôme, des contreforts du Vercors aux berges du Rhône.

Au Bas-Empire, Valence reste une cité de premier ordre en dépit de l'abandon de plusieurs quartiers urbains (**fig. 2**).

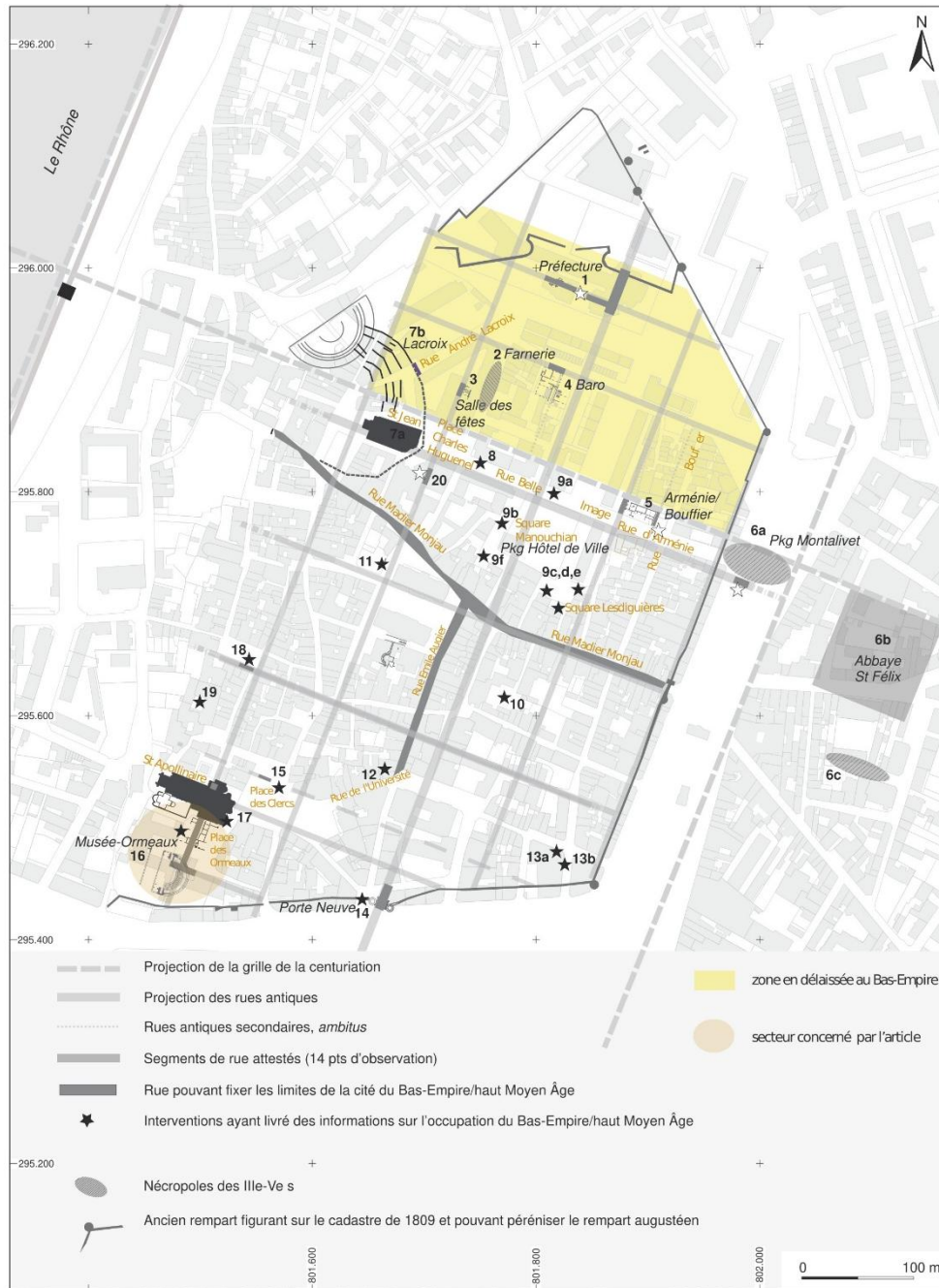


Fig. 2 – Plan de situation des différentes opérations archéologiques ayant fourni des informations concernant la ville du Bas-Empire (P. Sarazin et P. Conjard Réthoré).

## Le contexte archéologique

Plusieurs interventions archéologiques ont été réalisées dans le secteur correspondant à l'angle sud-ouest de la cité de *Valentia* (**fig. 3**). Si, après une première intervention en 1866, des opérations souvent limitées ont été réalisées depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle autour de la cathédrale et de la place des Clercs, cette nouvelle contribution repose dans une large mesure sur les résultats de deux opérations d'archéologie préventive, menée, la première, en 2003-2004, place des Ormeaux (**fig. 4**, Gabayet, Valette 2004), La seconde, réalisée entre 2009 et 2013, étant directement liée à la réfection du musée engagée à partir de 2009 (**fig. 5**, Conjard-Réthoré, Delomier 2014).



Fig. 3 – plan d'ensemble des opérations archéologiques (fouille et sondages), (DAO P. Rigaud, Inrap).



Fig. 4 – Vue générale de la fouille du musée en cours de rénovation (S. Guilain, Inrap).



Fig. 5 – Vue de la partie nord de la place des Ormeaux (fouille, Inrap 2004), (DAO P. Rigaud, Inrap).

Outre les vestiges tardo-antique qui font l'objet de cette présentation, les deux opérations ont permis de mettre au jour un quartier d'habitation daté des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles, comprenant différents bâtiments et des axes viaires, mais également des éléments du rempart daté de l'époque augustéenne qui protégeait la ville (Ronco 2005, Planchon *et al.*). Il faut encore mentionner un bâtiment monumental découvert à l'occasion des fouilles du Musée, dont la genèse et la fonction même – il pourrait s'agir d'un édifice de spectacle –, restent sujet à discussion.

Si après le rapport de fouille, les résultats de l'opération de la place des Ormeaux ont déjà fait l'objet de publications (Gabayet 2006, Gabayet 2009), il a paru nécessaire de reprendre le dossier afin de lier aux précédentes les données issues des interventions conduites sur les parcelles mitoyennes occupées par le musée de Valence et tout particulièrement pour la période comprise entre le III<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>.

## 1. De la déprise du quartier à l'établissement du groupe épiscopal : les vestiges (FG/PCR)

À Valence, comme dans la plupart des villes de l'Empire, on assiste à partir du III<sup>e</sup> siècle, sinon dès la fin du II<sup>e</sup> siècle, à une phase d'abandon, éventuellement de destruction, mais plus généralement de moindre occupation de l'espace urbain y compris *intra muros*. Cette situation a pu être mise en évidence aussi bien place des Clercs, place des Ormeaux, que sur le site du Musée, localisés dans un quartier certes périphérique, quoique situé à l'intérieur de l'enceinte. À partir du IV<sup>e</sup> siècle, dans l'ensemble du secteur, de nouvelles constructions témoignent pourtant d'un renouveau à l'échelle du quartier. Avec l'accroissement du nombre de constructions et un meilleur état de conservation, il devient possible d'amorcer une restitution de plan et, notamment à partir du V<sup>e</sup> siècle, de percevoir l'économie générale du quartier. C'est en effet à partir de cette époque qu'interviennent les remaniements les plus

<sup>1</sup> Cet article comprend des données issues du travail de J.-L. Gisclon, Inrap-UMR51238, anthropologie, Ch. Bonnet, Inrap-UMR51238, céramologie, D. Frascione, étude numismatique, D. Lalai, Inrap, archéozoologie, S. Fontaine, Inrap, Centre Camille-Jullian et M. Guérit, Inrap-UMR51238 ArAr, étude du verre.

spectaculaires, caractérisés par la mise en œuvre d'un véritable programme architectural qui conduit à la structuration du groupe épiscopal valentinois.

### 1.1 Le III<sup>e</sup> siècle : le temps de la déprise

D'une façon générale, si les périodes de construction ou même de destruction sont souvent plus faciles à percevoir archéologiquement, il est toujours plus délicat de mettre en évidence les phénomènes de déprise ou d'abandon. Il faut pour cela de grandes superficies d'observation, ce qui n'a pas été le cas sur l'ensemble des secteurs fouillés. Sur la place des Clercs ou le chevet de la cathédrale, l'opération archéologique, une simple surveillance de travaux, s'est bornée à relever et analyser les coupes stratigraphiques des fosses de plantation des nouveaux platanes de la place. Sur la place des Ormeaux, les fonds de fouille ont rarement atteint le terrain naturel, faute d'espace entre les niveaux construits des états postérieurs. Sur le site du Musée, les secteurs de fouille étaient eux aussi trop réduits et éclatés. Néanmoins, l'ensemble des secteurs montre pour cet état un même rythme d'occupation ou de déprise, une cohérence chronologique et topographique qui garantit le bien-fondé des conclusions de l'analyse.

#### 1.1.1 Place des Clercs et chevet de la cathédrale (PCR)

Sur la place des Clercs les niveaux les mieux représentés relèvent du Haut-Empire, après quoi, le Bas-Empire voit leur destruction et une très longue période de délaissement. Les fosses de plantation des platanes et quelques tranchées d'implantation de réseaux de fluides, ont permis de vérifier en 1999-2000, la présence de plusieurs tranchées de récupération associées à quelques tessons de céramique du Bas-Empire. Un phénomène de destruction a aussi été vérifié sous la semelle de fondation du mur du chevet de la cathédrale. En effet les travaux de réfection de la place ont été l'occasion de rouvrir un sondage réalisé dans les années 1960 par l'archéologue valentinois A. Blanc. Ce sondage a révélé une stratigraphie très perturbée où aucun sol de construction en lien avec la cathédrale n'a été préservé. Quant aux différentes tranchées de récupération observées sous l'actuelle place des Clercs, leur attribution au III<sup>e</sup> siècle plutôt qu'au IV<sup>e</sup> siècle tient à peu de choses. En effet, les tessons de céramique permettant de dater ces négatifs sont peu nombreux et pourraient faire pencher ces destructions vers la période du III<sup>e</sup> siècle, dans la logique chronologique de la phase de déprise urbaine enregistrée pour cette période dans tous les autres secteurs de ce quartier. Mais on pourrait tout aussi bien envisager que les tranchées d'épierrement sont réalisées au cours de l'état suivant, au V<sup>e</sup> siècle, comme préalable à la réorganisation du secteur. L'originalité de ce secteur de la Place des Clercs, tient au fait qu'entre les III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles et jusqu'aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle, il est marqué par une longue déprise de l'occupation. Il s'agit même d'une rupture avec le caractère urbain de l'occupation antérieure, puisque les tranchées de récupération enregistrées, ne sont jamais associées à de nouvelles constructions. Cette observation suggère un potentiel abandon de l'espace, désaffectation qui ne laisse de surprendre alors même qu'au sud, sous la place des Ormeaux et sous le site du Musée, le IV<sup>e</sup> siècle, à l'inverse, se distinguera par une reprise de l'urbanisation du quartier.

#### 1.1.2 Place des Ormeaux (FG)

Sur le site de la place des Ormeaux, les nombreuses constructions, *domus* et autres boutiques, sont délaissées comme semble l'indiquer un déficit manifeste du mobilier pourtant relativement abondant aux siècles précédents. L'essentiel de la céramique appartenant à cet état, le plus souvent résiduelle, est daté des I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles. L'apparition dans les unités stratigraphiques de quelques fragments de sigillée claire B, produite à partir du deuxième quart du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., permet malgré tout de proposer une datation large autour des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles pour certains niveaux. L'état suivant est en revanche daté sans ambiguïté du IV<sup>e</sup> siècle (*infra*).

Le III<sup>e</sup> siècle se résume ainsi à quelques traces d'occupations ou de récupérations de maçonneries. Les édifices conservés jusque-là dans la partie occidentale de l'emprise de fouille, sont alors abandonnés, voire détruits, comme probablement, l'ensemble des vestiges identifiés sur la place. Il ne faudrait pas pour autant, restituer l'image d'un espace vide. Des murs sont encore visibles, à des hauteurs qui, certes, ne peuvent pas être estimées. À l'occasion des chantiers de construction qui vont s'ouvrir ultérieurement dans ce quartier, des pans entiers de maçonneries seront ainsi intégrés dans les nouveaux édifices. L'image qui se dessine est donc plutôt celle d'une friche urbaine, un quartier en grande partie déserté

par ses habitants, où les maisons abandonnées côtoient sans doute des bâtiments ruinés. Des traces fugaces signalent cependant des activités difficiles à préciser, qu'il s'agisse d'installations intempestives de populations indigentes, dans ou à proximité d'édifices inoccupés, de récupération de matériaux... une fréquentation épisodique plus qu'une occupation pérenne.

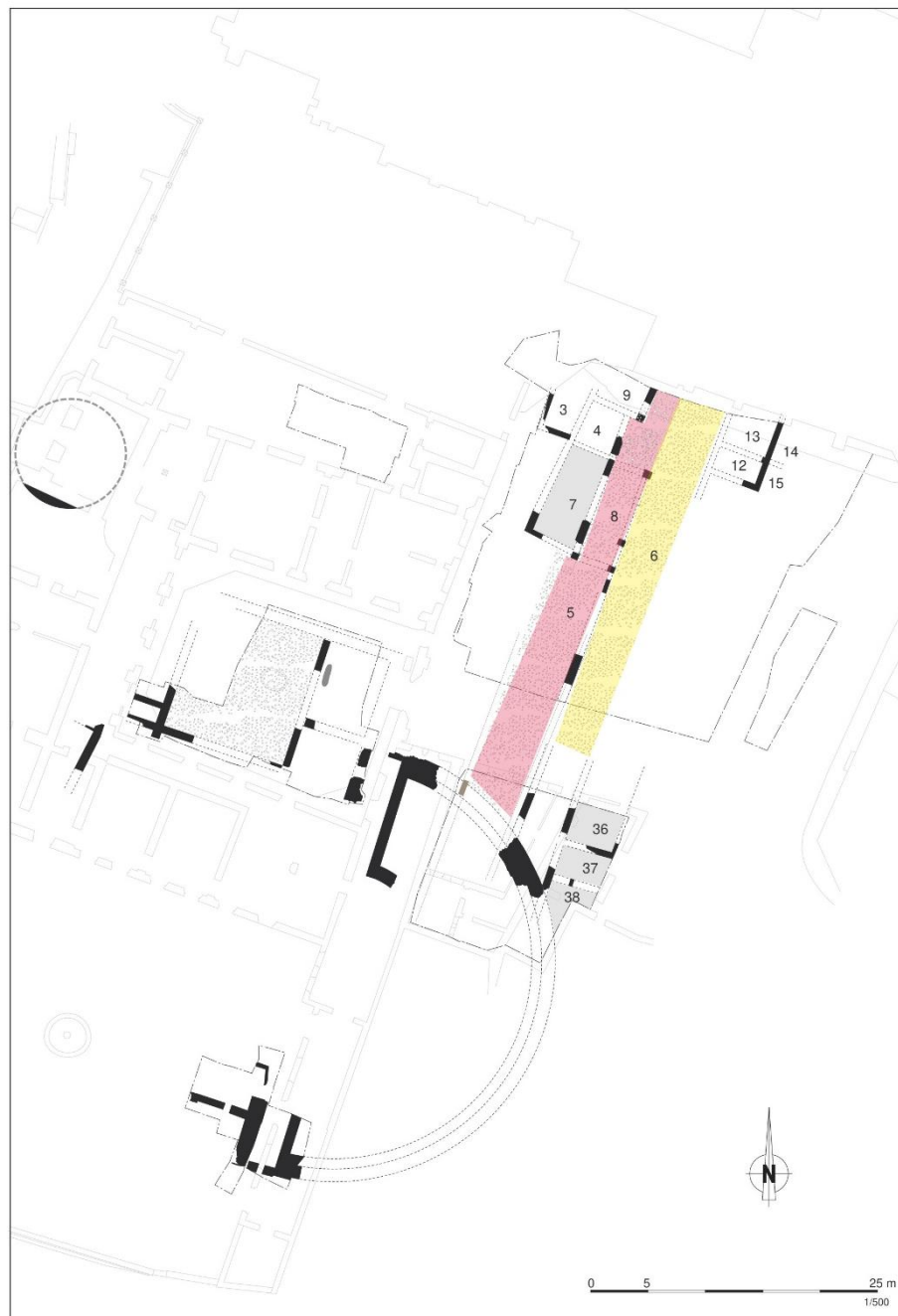
### 1.1.3 Sous l'espace du Musée (PCR)

Au III<sup>e</sup> siècle, à l'emplacement du site de la conservation du Musée, dans l'espace nord à nord-ouest situé en périphérie de l'édifice de spectacle, on observe également une occupation de type parasitaire marquée par quelques trous de poteau et fosses sans organisation structurée. Ces aménagements succincts s'ajoutent aux constructions du Haut-Empire qui semblent avoir perduré au cours de cette période. Cependant, il n'existe pratiquement plus aucun sol permettant de préciser la nature de cette occupation. Seuls quelques lambeaux de sols de cailloutis de même type que ceux qui formaient la voirie du Haut-Empire sont observés autour de l'édifice de spectacle. Des limons argilo-sableux, mêlés de nombreux cailloutis, appartiennent à des niveaux plus représentatifs de sédiments issus de démolition d'élévations de terre crue. Ces matériaux nivellent l'espace environnant l'ancien édifice de spectacle sur près de 50 cm d'épaisseur, jusqu'à la cote de 124,62 m NGF. Ils sont datés par des tessons de vases en sigillée claire B des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles. L'édifice de spectacle du Haut-Empire n'échappe pas à la vague de spoliation. Dans la partie sud du bâtiment, on enregistre à l'intérieur du *parascaenium*, un important creusement remblayé à l'aide de différentes couches de limons argileux à argilo-sableux mêlés de matériaux de démolition. La vaste dépression ainsi remblayée couvre l'ensemble de la pièce, ce qui tend à suggérer qu'elle puisse être liée à l'extraction du sol du *parascaenium* dont seul un lambeau de radier a résisté à la pioche des démolisseurs dans l'angle sud-est de la pièce. L'ensemble de ces remblais est, là aussi, daté par du mobilier céramique des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles. Après la destruction des sols construits du *parascaenium*, il ne reste plus qu'un sol fruste constitué de gros galets posés à plat, formant un sol rudimentaire mais plan, recouvrant parfois à peine, le sol de construction de l'état antérieur<sup>2</sup>. Outre les sols, une partie des murs a été détruite. Le mur sud de l'ancienne basilique du bâtiment et une partie du mur faisant la séparation entre cette basilique et le *parascaenium* disparaissent. Leur destruction est perceptible par la phase de reconstruction qui succède à cette démolition, datée elle, plutôt du IV<sup>e</sup> siècle. Il est probable que la plupart du temps, l'une n'aille sans l'autre et la distinction entre III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècle est difficile à établir en chronologie absolue. Enfin, du possible escalier d'accès à l'*aditus* sud, ne subsiste plus que le solin maçonné en mortier. Les blocs constituant son emmarchement ont vraisemblablement attiré les démolisseurs/constructeurs. Il faut envisager que des marches en calcaire aient pu servir à la confection du mortier de chaux des constructions de cette période, comme cela sera vérifié lors de la seconde phase de démolition d'envergure, datée elle, du XI<sup>e</sup> siècle, à moins qu'ils n'aient servi de remploi. Dans la partie nord de l'édifice, il semble, en revanche, que les murs de la basilique et du *parascaenium* aient perduré jusqu'aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, les constructions des murs cernant la cour ont tenu compte de leur existence. La spoliation des fondations de ces murs ne sera enregistrée qu'à partir du XI<sup>e</sup> siècle.

## 1.2 Le IV<sup>e</sup> siècle : le temps du nouveau

Dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle, de nouvelles constructions parfois édifiées directement à l'aplomb des maçonneries du Haut-Empire, attestent une réoccupation des lieux après la phase de déprise de la période précédente. Il est difficile de mesurer l'ampleur de cette réappropriation et la nature des nouveaux édifices, souvent conservés de manière lacunaires (**fig. 6**). La datation peu précise de cette reprise laisse planer un doute quant à la nature des vestiges. En l'état, il est encore difficile de discerner dans les structures exhumées la présence de la communauté ecclésiale, qui accueille en 374, un concile régional à Valence (*infra*).

<sup>2</sup> Quelques tessons de céramique, notamment, un vase en sigillée claire B de type Desbat 15, le datent du III<sup>e</sup> siècle.



emplacement de la rue (hyp. 1)   
(hyp. 2) 

Fig. 6 – Plan d'ensemble des vestiges du IV<sup>e</sup> s. (DAO P. Rigaud, Inrap).

### 1.2.1 Place des Ormeaux (FG)

Place des Ormeaux, le quartier voit l'implantation de plusieurs bâtisses de part et d'autre d'une ancienne rue nord-sud, selon un schéma qui n'est pas sans évoquer l'économie générale mise en place aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles. Héritée des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles, l'aile ouest est largement remaniée et voit en particulier l'édification d'un petit bâtiment à portique. Un nouveau corps de bâtiment est érigé à quelques mètres de là, en direction du nord-est, dans un secteur jusque-là apparemment vierge de construction.

#### 1.2.1.1. *Le bâtiment à portique et ses abords (n° 7-8)*

Le bâtiment le mieux conservé est localisé du côté ouest de la rue (**fig. 6**). À partir de données fragmentaires, on parvient à restituer le plan d'un petit édifice rectangulaire de neuf mètres de long pour 3,80 m de large, précédé à l'est, par une galerie d'une surface pratiquement équivalente (**fig. 7**). De ce nouvel espace, dont la superficie intérieure est estimée à près de 32 m<sup>2</sup>, seule l'extrémité sud est clairement identifiée. En l'état, l'extrémité nord est restituée, de manière hypothétique, grâce à la localisation d'un bloc de molasse attribué au portique. L'angle sud-ouest est déterminé par les murs M1255 et M1256 qui servent d'appui à un sol de tuileau. Le mur M1465, contre lequel le même sol est appliqué, constituerait la limite orientale de la pièce, prolongé au nord par le mur M2174. Il faut noter que ces deux murs sont fondés sur l'arase d'une ancienne construction, opportunément mise à profit. Il reste possible que le mur M2035 hérité de la même construction, ait été réutilisé pour prolonger l'emprise du bâtiment 7, à moins que les pièces 3 et 4, également érigées aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles, rien ne s'y oppose, aient été intégrées à l'ensemble. Le sol est constitué d'un radier de galets disposés à plat ou de chant sur un lit de terre argileuse et noyés dans un mortier de chaux rose pâle (us 1211). L'épaisseur totale est de l'ordre de 0,20 m. Le niveau de circulation est à la cote 125,18 m. Ponctuellement, des plaques de terre argileuse jaune-vert signalent sans doute des réfections du sol. Contre le mur oriental, un fragment de plaque de calcaire en remploi est intégré de manière à affleurer au niveau du sol de tuileau. La plaque avait été précédemment taillée (une gorge est visible) et polie. Il est difficile de lui attribuer une fonction précise. Plutôt qu'un élément de décor, le remploi témoigne sans doute d'une simple réparation du sol, à l'instar de ce qui a été observé à l'intérieur des petites pièces dégagées sous la conservation du Musée (**fig. 6, 36, 37, 38**). À l'ouest du bâtiment, un niveau de sol extérieur est conservé sous la forme d'une couche plane et compacte de limon gris-vert à laquelle où sont mêlés des grains de mortier et de charbons. Son épaisseur n'excède pas 8 cm. La cote du sol, 125,03 m, signale une différence de niveau de moins de 15 cm entre l'intérieur et l'extérieur de la pièce. La façade orientale de l'édifice est précédée d'une construction en saillie, portique ou porche, voire simple appentis, de 9 m de long pour 3 m de large. À première vue, la construction semble empiéter sur toute la largeur de la chaussée, l'ancienne rue déclassée et transformée de fait en impasse après la construction de l'édifice de spectacle (Conjard Réthoré à paraître). On peut aussi envisager que la rue ait été reconstruite durant cet état, mais repoussée de quelques mètres vers l'ouest, une configuration qui sera effective dans l'état suivant. Le bâtiment et son annexe seraient implantés en bordure de la rue ainsi réaménagée. Il subsiste du portique, un alignement de blocs de molasse approximativement cubique d'environ 0,60 m de côté, dont trois sont conservés, un quatrième pouvant être restitué par un effet de symétrie. Le bloc le plus méridional est installé en vis-à-vis d'un autre bloc de molasse inséré dans la façade du bâtiment. Ces gros dés, qui correspondent selon toute évidence à des supports, étaient installés dans des fosses de manière à affleurer à la hauteur des niveaux de circulation. Leurs dimensions indiquent qu'ils devaient supporter des bases de colonnes, voire des poteaux en bois. Selon l'hypothèse de restitution, l'entre axe est régulier entre les blocs situés aux extrémités – approximativement 2,50 m –, avec un écartement plus important au centre du dispositif, qui signale peut-être la présence d'une ouverture axiale dans la façade de l'édifice. La fonction de ce petit ensemble n'est pas résolue. Du fait de son plan, il est difficile de le considérer comme une simple maison de ville. La possibilité d'un petit édifice public, d'une boutique a pu être évoquée, sans grande conviction. Ce premier espace était vraisemblablement prolongé au nord comme au sud par plusieurs constructions mal conservées qui permettent difficilement d'étayer l'une ou l'autre des hypothèses.



Fig. 7 – Place des Ormeaux : plan de détail des vestiges du IV<sup>e</sup> s. (DAO P. Rigaud, Inrap).

Immédiatement au nord du bâtiment à portique, les vestiges d'un mur, en grande partie masqué par des maçonneries du V<sup>e</sup> siècle, signalent ainsi une construction pour le moins difficile à définir et dont aucun niveau contemporain de la construction et de l'utilisation première n'a été identifié. La nouvelle construction, qui se développait sous l'actuelle cathédrale, se résume à une portion de mur orientée nord-sud, longue de 2,20 m (M2028). Sa largeur est d'environ 0,65 m. Le mur est fondé à 124,12 m. Il est possible que l'extrémité sud, telle qu'elle est conservée, corresponde effectivement à l'extension maximale de la maçonnerie. Un gros bloc de molasse (0,65 x 0,60 x 0,40 m) pourrait en effet constituer un angle, comme c'est le cas de plusieurs des bâtiments exhumés place des Ormeaux. À partir de ce bloc d'angle, le retour se développerait vers l'ouest. Hormis le bloc de molasse, la maçonnerie est constituée de moellons calcaires de taille variée et de quelques galets liés par un mortier blanc extrêmement résistant. On compte également plusieurs éléments remployés, sous la forme de fragments de blocs architecturaux et de deux autels brisés. L'un des deux comportait une inscription à Jupiter *Salutaris*, qui, avec des réserves, peut être attribuée à la fin du II<sup>e</sup> ou au III<sup>e</sup> siècle (Rémy, Gabayet 2004). Aussi imprécise soit-elle, cette datation fournit un *terminus* non négligeable qui ne s'oppose pas à la chronologie relative et conduirait à placer effectivement la construction de cet espace dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle.

Au sud du bâtiment à portique, les vestiges du Haut-Empire sont considérablement remaniés sinon détruits au profit de nouvelles constructions trop lacunaires pour être correctement restituées. Seuls de rares tronçons de maçonneries en sont reconnus. Les vestiges d'un premier mur, M1461, subsistent en fondation sur une longueur de 1 m tout au plus, sous la forme d'un alignement de galets liés au mortier de chaux. Quelques mètres au sud, le mur M1167, orienté nord-sud, est visible sur 2,60 m de long. Son épaisseur est d'environ 0,80 m, mais la maçonnerie a été sévèrement dérasée et l'extrémité nord détruite par plusieurs fosses. Ce qui en est préservé, environ 0,60 m de haut, se rapporte uniquement à la fondation, un bourrage de galets pour l'essentiel liés par un mortier de chaux. Les murs M1461 et M1167 prolongent l'alignement de blocs de molasse qui matérialisent le portique en avant du bâtiment 7. On pourrait toutefois envisager que ces maçonneries, aussi lacunaires soient-elles, signalent l'existence d'un ou de plusieurs édifices implantés en bordure de la chaussée. Un sol de graviers est en effet repéré à l'est des tronçons de murs. Faute de données, dans un secteur particulièrement perturbé par des vestiges postérieurs et des réseaux modernes, il est difficile de restituer une galerie en avant d'un espace constitué d'un ou sans doute de plusieurs bâtiments bien mal définis.

#### 1.2.1.2. *Le bâtiment nord-est (n° 12, 13, 14/15)*

Au nord-est de la place des Ormeaux, trois, voire quatre murs indiquent la présence d'un autre édifice daté du IV<sup>e</sup> siècle. Les données en terme de chronologie restent limitées et concernent essentiellement des niveaux de sols ou d'abandon, sans qu'il soit possible de dater les tranchées de construction. La chronologie relative fournit des *termini post* et *ante quem*, qui ne suffisent pas à caler la réalisation du bâtiment. Il est certes assuré que les maçonneries sont construites après une première occupation mal cernée qui regroupe un ou plusieurs édifices construits en terre et datés, semble-t-il, de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle de n.è (Gabayet, Valette 2004). Le bâtiment nord-est sera par ailleurs remplacé par de nouvelles constructions dans le courant du V<sup>e</sup> siècle. Quand bien même les seuls éléments de datation seraient du Bas-Empire<sup>3</sup>, il reste toujours possible que le bâtiment nord-est soit plus ancien que la datation retenue. Il aurait ainsi pu être construit durant Haut-Empire et faire l'objet d'une réoccupation tardive dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle.

Il subsiste essentiellement de ce nouvel édifice de belle facture son extrémité sud. L'angle sud-est bien conservé, est formé par un solide chaînage. Le mur oriental est encore visible sur 6,30 m de long, son extrémité nord filant sous la cathédrale Saint-Apollinaire. Le mur, qui repose sur les niveaux stables de la terrasse alluviale, compte une unique assise de fondation. Ce sont ensuite six assises aériennes, parfaitement réglées, aux joints soulignés à la truelle. La largeur est de l'ordre de 0,66 m pour la fondation et oscille entre 0,42 et 0,48 m pour l'élévation. La maçonnerie présente un double parement en petit appareil cubique assemblé à l'aide d'un mortier résistant très chaulé de couleur blanche. Ça et là, quelques fragments de tuiles sont insérés entre les moellons de calcaire. Le cœur du mur est fait d'un bourrage des mêmes matériaux, de galets et de morceaux de terre cuite, ennoyés dans le mortier. Le parement oriental montre une cavité (0,24 x 0,12 m), une barbacane ménagée immédiatement au-dessus de ressaut de fondation (**fig. 8**). La sortie du conduit débouche exactement sous le radier du sol, ce qui induit un écoulement sous-terrain des eaux usées. La situation est inhabituelle, mais il est vrai que les niveaux de graviers sous-jacents sont susceptibles d'absorber le trop-plein d'eau. À moins que la barbacane n'ait été connectée à une canalisation souterraine disparue depuis. La limite sud de l'édifice est donnée par le mur M2138, qui se développe vers l'ouest. La construction est conservée sur une distance de 1 m, le reste de la maçonnerie ayant subi un épierrement poussé. Le mur n'apparaît pas dans un sondage profond mené 5,50 m plus à l'ouest. Il est probable que le mur occidental soit masqué par une maçonnerie postérieure (M2039, *infra*, 1.3) construite à son aplomb exact. La longueur initiale du mur et, partant, de l'édifice pourrait donc être de l'ordre de cinq mètres hors œuvre. Un mur de refend, M2082, également chaîné à M2076, matérialise deux espaces. La largeur du premier (12) est légèrement inférieure à deux mètres, la longueur pourrait être de l'ordre du double, compte tenu de l'emplacement présumé du mur ouest. Un niveau de mortier sous la forme de lambeaux de béton est lié à la construction de la pièce. Il est couvert par un remblai de limons brun-gris épais d'une douzaine de centimètres qui

<sup>3</sup> Au sein des niveaux de sols des différents espaces, la prépondérance de la sigillée claire B tardive et le répertoire caractéristique des céramiques communes, avec en particulier des plats dits « à lèvres divergentes en amande », plaident pour une datation du IV<sup>e</sup> siècle.

porte un niveau de sol constitué d'une épaisseur de 0,10 m de mortier de chaux pulvérulent. On trouve ensuite une couche épaisse, environ 0,20 m, sans doute issue de la décomposition de matières organiques, puis des remblais plus fins de limons brun ou vert qui, sans certitude, signalent un ultime exhaussement lié à l'occupation des lieux. La pièce 13 se développe au nord de la précédente. La dimension de la salle est supérieure à 3,40 m du nord au sud, pour une largeur estimée de 4 m. Un premier sol de terre battue est établi dans la pièce, directement sur les niveaux de construction. Il sera ultérieurement remplacé par un nouveau sol, toujours de terre, après un exhaussement d'une quarantaine de centimètres.



Fig. 8 – Détail des maçonneries du mur à barbacane du bâtiment nord (M2076) (équipe de fouille, Inrap).

Au revers du bâtiment, deux nouveaux espaces peuvent être distingués de part et d'autre d'un mur ultérieurement récupéré dans son intégralité. Il n'y a plus rien à dire de l'espace 14 qui est totalement bouleversé après la construction d'un édifice à abside dans l'état suivant. En revanche, l'espace 15, sans doute une cour, était pourvu d'un sol composé d'un radier de pierres assorties de quelques fragments de tuile et d'un niveau argilo-limoneux jaune. Ceci étant posé, en l'absence de mobilier spécifique et compte tenu d'un plan incomplet, une fois constatée la relative étroitesse de l'espace sud, il n'est guère possible de déterminer la fonction des différentes pièces.

### 1.2.2. Sous l'espace du Musée (PCR)

#### 1.2.2.1. Les bâtiments au sud-est de la place des Ormeaux

Sous le site du Musée, à l'emplacement de la conservation, un bâti de facture relativement modeste est observé (**fig. 9**). Il n'a pas été possible de déterminer avec exactitude sa période de construction qui se situe entre les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Sa destruction, en revanche, intervient bien, elle, au V<sup>e</sup> siècle, et probablement à la fin de ce siècle, en préalable à l'édification d'un vaste bâtiment (*infra*, fig. 46, bâtiment 50). Le bâti de ce secteur apparaît comme le prolongement de celui mis au jour sous la place des Ormeaux. Certains des murs reprennent peu ou prou, ceux de l'îlot urbain du Haut-Empire réutilisés ou intégralement reconstruits, comme c'est également le cas dans la zone de la place des Ormeaux. Sans être exactement axés d'une zone de fouille à l'autre, leurs alignements sont très proches. Le maintien d'une ruelle, large de 3,20 m, délimitée sous la conservation du Musée, par le mur MR 6037 apparaît pertinent, à ceci près, que celle-ci semble venir buter contre l'ancien monument de spectacle, si l'on admet que ce dernier est encore, pour partie, en élévation : cette élévation apparaît certaine pour la partie sud de l'édifice, mais l'est beaucoup moins dans la partie nord très endommagée au XI<sup>e</sup> siècle. L'analyse d'une fonction de ruelle, ou d'impasse, selon que l'ancien édifice de spectacle barre ou non la rue, accordée à cet espace à la fois étroit et long, pourrait être accréditée par la spécificité même des modes

de construction des deux murs qui le bornent. En effet, sur les six segments de murs attribués à cette période, seuls les segments de murs qui délimitent cet espace, emploient des moellons de grès calcaire ou des galets liés par du mortier. Ce n'est pas le cas pour les autres murs associés aux pièces d'habitat, pour lesquelles le lien des maçonneries est de terre. En ce sens aussi, ces murs de bordure de rue resteraient dans la tradition antique. En revanche, les sédiments qui constituent la surface de circulation de cette rue, sont de moins bonne facture que ceux employés au cours de la période antique. Il s'agit, comme sur la place des Ormeaux d'une succession de couches de remblais graveleux, dans lesquels dominent des limons bruns, relativement organiques.

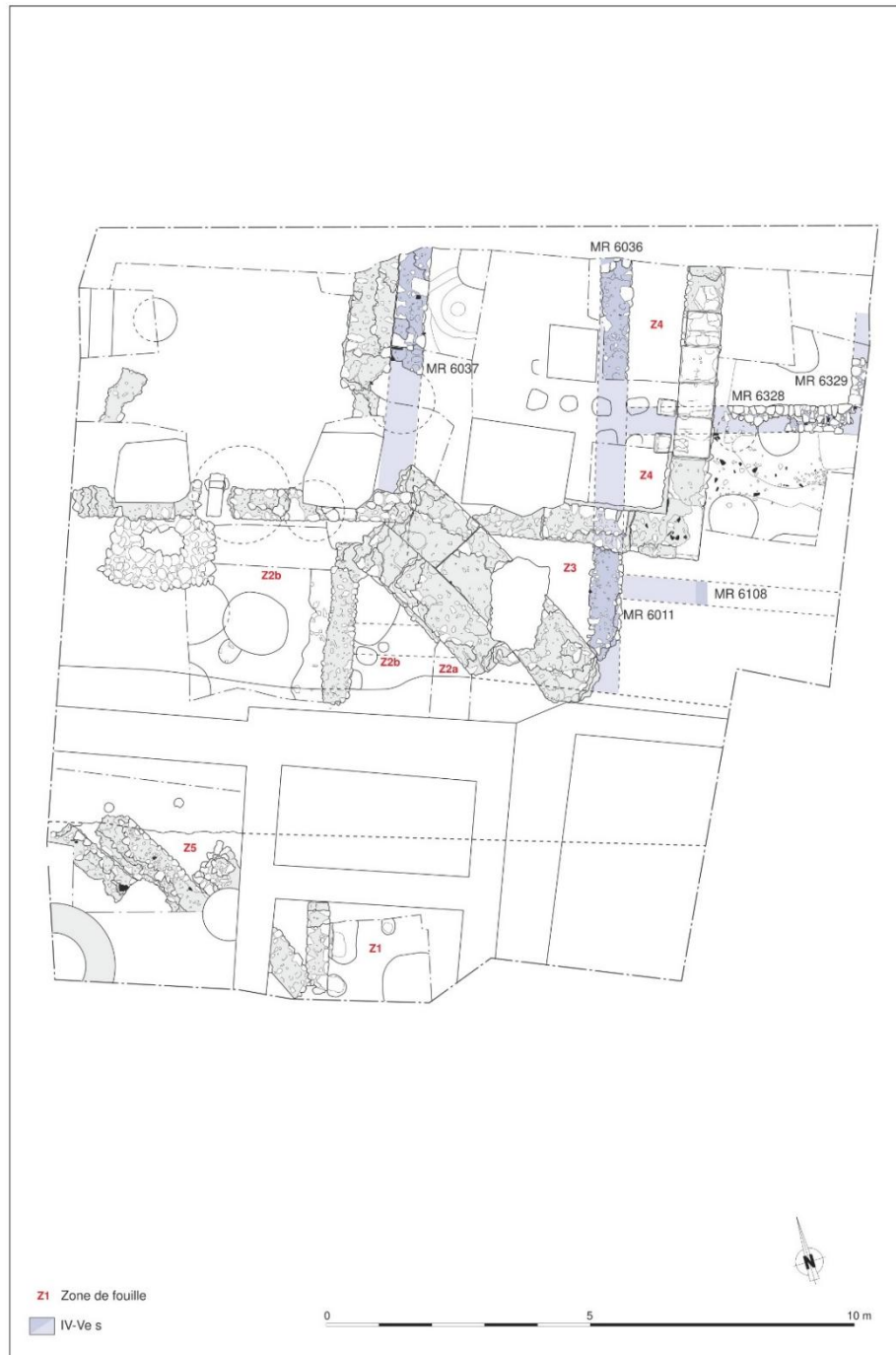


Fig. 9 – Plan des vestiges observés sous la conservation du Musée (secteur 6) et attribués au IV<sup>e</sup> s. (DAO P. Rigaud, Inrap).

Aucun indice ne témoigne du bâti se développant à l'ouest de l'ancienne rue, situé en dehors de l'espace de fouille. En revanche, à l'est du mur MR 6037, une zone toute en longueur, large de 3,20 m, borde la rue. Elle est limitée à l'est, par le mur MR 6036-6011, deux segments de mur hérités de l'îlot bâti du Haut-Empire. MR 6037 est en revanche une création nouvelle. Il est construit en tranchée étroite dans des remblais de nivellement que quelques artefacts datent du IV<sup>e</sup> siècle. Ils se distinguent par l'utilisation de moellons de calcaire gréseux, manifestement récupérés des murs antiques, et de galets de moyen module, noyés dans un mortier de chaux **fig. 10**). Les largeurs de 0,55 à 0,60 m de ces fondations, apparaissent assez massives. MR 6037 a été dégagé sur une longueur de 2,50 m, se poursuivant, au sud, par une tranchée de spoliation, arrêté au nord par la limite de fouille. Le mur MR 6037, se prolonge vraisemblablement jusqu'au mur de l'ancien édifice de spectacle mais a été recoupé par des constructions postérieures qui ont détruit la jonction avec l'ancien édifice. Le mur est de cet espace, observé sur 7,20 m de longueur en deux segments de 2,44 m (MR 6036) et 1,90 m (MR 6011), entrecoupés d'une tranchée de récupération, rejoint le mur en courbe, plus accentué au sud-est. Toutefois, le lien avec l'ancien édifice a été difficile à lire et du coup, à interpréter : la fondation du Haut-Empire montre juste qu'elle a été recoupée par l'édifice de spectacle sans qu'il soit possible de vérifier comment la jonction avec ce dernier a été traitée au IV<sup>e</sup> s. L'espace ainsi délimité par ces deux murs présente donc un arrêt en biseau contre le mur de l'ancien édifice de spectacle sans que la fouille ait permis de cerner les modalités du lien entre l'édifice antique et ce nouveau bâti. Le sol de cet espace est composé uniquement de graviers à matrice limoneuse, sans qu'aucun aménagement de surface spécifique ait pu lui être associé. Au-delà de cet espace, sous la conservation du Musée, un alignement de deux à trois pièces (numérotées du nord au sud : 36, 37 et 38) a été mis au jour, elles-mêmes délimitées par un mur de direction nord-sud, MR 6329. Il permet de fixer une largeur générale de 4,30 m à cet ensemble de pièces. Les murs transversaux, ceux orientés est-ouest, qui scindent le bâti, ont des modes de construction très différents des murs de direction nord-sud et en premier lieu parce que leurs moellons sont liés à la terre. Le mur le plus au nord, MR 6328, a été observé sur 2,54 m de long. Il est large de 0,50 m. Il a été recoupé à l'ouest par le mur monumental de l'état d'occupation suivant (MR 6033). Il ne subsiste que son solin, conservé sur quatre assises de moellons composites, liés par un limon brun : galets, blocs de grès calcaires en remploi, pour le parement, et de plus petit calibre pour le blocage interne. Ce mur est chaîné à un mur de retour nord-sud (MR 6329). Le négatif d'un bloc de chaîne d'angle est perceptible dans l'angle externe des deux murs, mais, a été spolié. Ce mur nord-sud n'a été observé que sur une longueur de 0,85 m et sur la moitié de sa largeur, l'autre moitié étant prise sous la berme de la fouille. Il observe un mode de construction similaire au mur est-ouest. On ne sait s'il se prolonge plus au sud. L'élévation de ce mur est potentiellement constituée de loess jaune (adobe ?), comme pourrait le suggérer une couche de ce type, enregistrées à l'intérieur de la pièce nord. Le petit segment de mur, MR 6108, aperçu dans la coupe de la berme sud-est du chantier, attribué topographiquement au Haut-Empire dans un premier état, semble bien avoir encore fonctionné au cours du IV<sup>e</sup> siècle. En témoignerait son mode de construction qui le rapproche, sans conteste, du mur qui lui fait pendant au nord (MR 6328). Comme lui, son solin, large de 0,60 m est monté en galets de modules variés, liés par un loess de couleur jaune. Un amas de ces loess jaunes a été enregistré à la surface du solin. Il pourrait être le témoin des premières briques d'adobe de son élévation. Le solin a été reconnu sur une hauteur de près de 0,40 m. Le parement nord de ce mur est recoupé par la tranchée de fondation du mur sud du grand édifice attribué à l'état suivant. Les niveaux de dérasement de ces murs s'inscrivent tous entre 124,86 m et 125,16 m NGF. Le segment de fondation de MR 6011 cote, lui, à un peu plus de 125 m NGF, ce qui entérine, s'il en était besoin, l'assurance de sa présence en élévation au cours du IV<sup>e</sup> siècle. La tranchée de spoliation de ce mur n'intervient au reste, qu'à la fin du V<sup>e</sup> siècle, au moment de la construction du grand édifice qui succèdera à ce bâti. Les niveaux de dérasement de tous ces murs sont légèrement supérieurs à ceux des sols des pièces qu'ils circonscrivent. Les remblais de démolition de ces murs apportent un certain nombre d'informations concernant leurs élévations. En effet, beaucoup se distinguent par une épaisse couche de loess, à paquets de sédiments plus jaunes, comparable au matériau employé en liaison des soubassements. L'absence de graviers et les paquets de sédiment indiquent que la mise œuvre n'est pas en pisé mais en briques d'adobe. Cette spécificité est identique à ce qui a été observé dans la cour d'honneur du Musée pour les niveaux de démolition des murs d'une galerie datée de la même période (MR 4069), ainsi que dans la reconstruction de la partie sud de l'ancien édifice de spectacle. Sur le niveau de démolition, à 124,86 m NGF, de gros fragments de *tegulae* indiquent le type de toiture de ces bâtiments. La présence d'une couche de limon de couleur gris vert,

observée à la surface du segment de fondation MR 6036, pourrait bien, lui aussi, correspondre à un reste d'élévation en adobe. L'ensemble de ces murs délimite, au nord, la pièce 36 d'une longueur de 4,30 m pour 2,65 m de largeur observable. La pièce médiane, pièce 37, dispose de la même longueur de 4,30 m pour une largeur de 3 m. La pièce sud, pièce 38, esquisse une largeur minimale de 2 m, après quoi, elle a été recoupée par une cave moderne (**fig. 6**).



Fig. 10 – Mur MR 6037, observé sous la conservation du Musée (secteur 6), qui délimite le bâtiment du IV<sup>e</sup> s. (P. Rigaud, Inrap).

Le groupe de pièces se prolonge vraisemblablement au nord et au sud sans qu'il ait été possible d'observer leurs limites. Leur métrique n'est pas sans rappeler celle observée pour les deux pièces (12 et 13) mises au jour au nord-est de la place des Ormeaux. La qualité domestique de ces pièces est suggérée par leurs caractéristiques internes. Ainsi, une vaste excavation d'au moins un mètre de profondeur, aux parois verticales, occupe, au nord-est, l'espace de la pièce 36. Les deux importants remblais de démolition qui la comblent sont constitués des matériaux provenant de murs à la construction composite, qui caractérisent les soubassements du bâti adjacent détruit avant la construction du grand bâtiment qui succède à ces pièces. Ces remblais sont datés par du mobilier céramique et verre produits durant les IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles.<sup>4</sup> Cette importante excavation peut être interprétée comme une cave

<sup>4</sup> On note la présence de vases en céramique tardive à revêtement argileux et des céramiques communes, telles qu'un pot à lèvre en amande verticale, des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles (US 6307, 6361). Pour le verre, deux fragments de bords à lèvre droite, incolores et transparents ont été recueillis dans ces remblais (US 6142/6145 et 1027). Ils sont gravés

ou un cellier. Une chape de mortier de tuileau grossier, installé directement sur les niveaux de remblais de la phase précédente, constitue le sol de la pièce médiane, pièce 37, délimitée par les murs MR 6328, 6108 et une partie du mur MR 6011. Ce sol a été mis au jour par lambeaux contre les murs nord et ouest de la pièce. Aucun radier de construction ne lui est associé. Ce sol cote à 124,74 m NGF. Un petit bronze (imitation d'un *aes 4* ?) de période constantinienne, frappé entre 330 et 335, a été retrouvé sur sa surface. Une fosse de dimension modeste correspondant probablement à un petit dépotoir a été observée dans la pièce voisine. Elle est comblée elle aussi, par des remblais constitués de matériaux hétérogènes et aussi datée par des artefacts des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles<sup>5</sup>.

Ainsi, le bâti mis au jour à l'emplacement de la conservation du Musée, est construit dès le IV<sup>e</sup> siècle et se poursuit dans le temps jusqu'au V<sup>e</sup> siècle. Il est détruit à la fin de ce siècle. Il reprend le mur est de bordure d'îlot du Haut-Empire, et pérennise, de façon légèrement décalée la voirie de cette période. La fonction domestique des pièces mises au jour est donc suggérée par la présence d'une cave ou cellier, les types de sols et de murs, la présence de fosses dépotoir recelant des artefacts du quotidien. Enfin, la présence de lambeaux de sols de béton de tuileau, en place ou en ragréage, offrent une image d'une occupation très semblable à celle observée, place des Ormeaux. Que ce soit par les modalités d'occupation ou l'organisation du bâti, on enregistre une continuité d'occupation entre les deux sites.

#### 1.2.2.2. Un espace de cour

C'est à partir du IV<sup>e</sup> siècle qu'un espace de cour voit le jour et, dans une certaine mesure, perdure dans cette fonction jusqu'à l'actuelle cour du Musée (**fig. 11**, état 4). Une série de remblais de démolition marque la mise en place de cette cour. Ces remblais sont assez proches de ceux observés au nord-est, en périphérie de l'édifice de spectacle, comme si un programme de construction de tout l'espace l'environnant, avait été, dès lors, projeté. Au nord-est de la cour d'honneur du Musée, ces remblais ont été vus en deux points dans des secteurs sans doute protégés des restructurations qui interviendront au XI<sup>e</sup> siècle. L'un au nord, à l'aplomb d'un mur moderne, a pu être fouillé, l'autre observé uniquement en stratigraphie à l'aplomb du portail d'entrée de la cour d'honneur, n'a été vu que dans la coupe de terrain d'un sondage. Toutefois, les unités stratigraphiques numérotées de façon distinctes, sont identiques d'un point d'observation à l'autre. Elles se distinguent par deux apports distincts qui se développent sur 0,50 m d'épaisseur. Très hétérogènes, ils se rapportent à des remblais de démolition qui se distinguent par des concentrations de tuiles, de blocs calcaires, galets et cailloutis dans une matrice limono-sableuse. Les fragments de tuiles d'assez grande dimension et les nombreux gros fragments de mortier qui les caractérisent, indiquent une provenance toute proche et des remblais peu remaniés. La présence de gros fragments de béton de tuileau, dont un quart de rond de bassin, suggère que ces matériaux sont issus de la *domus* des I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles, située juste au nord de cet espace de cour et qui possède un bassin doté d'un quart de rond de béton de tuileau identique (Conjard Réthoré, Delomier 2014). Ces remblais de démolition sont sans doute synchrones des destructions enregistrées sur la partie sud de l'édifice de spectacle. Au sud-est de la cour, à proximité du mur de l'*aditus* nord de l'ancien édifice de spectacle, une autre zone a permis de vérifier la présence de remblais de démolition de même type. Au sud-ouest de l'actuelle cour du Musée, les deux pièces de l'état antérieur, voient leurs sols détruits et remblayés à leur tour par des remblais de tout venant. Il ne semble pas, cependant, que les murs de ces pièces aient été eux-mêmes détruits. Les remblais apportés pour rehausser le nouvel espace de cour sont datés des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles par différents fragments de céramique, et de verre<sup>6</sup>. Ces différents remblais se

---

à la meule de bandes profondes. Ces fragments appartiennent au gobelet de type Isings 106d. Ils ont pu servir à la fois de verre à boire et de lampe. Ils appartiennent aux productions des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, ce qui corrobore la fourchette chronologique proposée par le mobilier céramique. Dans l'une des couches de remblai, un fond de coupe en verre de couleur verdâtre et transparent a été prélevé. Très légèrement convexe, il ne porte pas de marque de pontil. Le type de coupe à laquelle il peut être associé est fréquent au V<sup>e</sup> s.

<sup>5</sup> On notera la présence de trois fragments de verre plat. Il s'agit de verre soufflé, transparents, incolore et translucide. Le verre architectural est relativement rare pour cette période.

<sup>6</sup> Parmi les fragments de céramique caractérisant au mieux cette période des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles, mentionnons la présence d'une coupe de type Desbat 15 ou 19 en sigillée claire B et d'un pot à lèvre en amande verticale en céramique commune, tournée rouge. Le verre associé à certains de ces remblais, conforte la datation céramique. Cinq fragments d'une panse globulaire en verre soufflé transparent et incolore, à décors gravé, ainsi qu'un flacon à panse sphérique (Isings 103), ont été mis au jour dans ce remblai. Ces éléments s'accordent bien à un contexte

développent de la cote 123,65 m à 124 m NGF. Le dernier niveau de remblai a pu servir de sol de circulation. On note la grande différence altimétrique entre les niveaux observés à l'emplacement de cette cour et ceux associés à cette période sous la conservation du Musée et la place des Ormeaux. Ils indiquent une rupture de pente de presque un mètre, déjà mise à profit pour la construction de l'*additus* de l'édifice de spectacle du Haut-Empire, qui se perpétuera jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle.

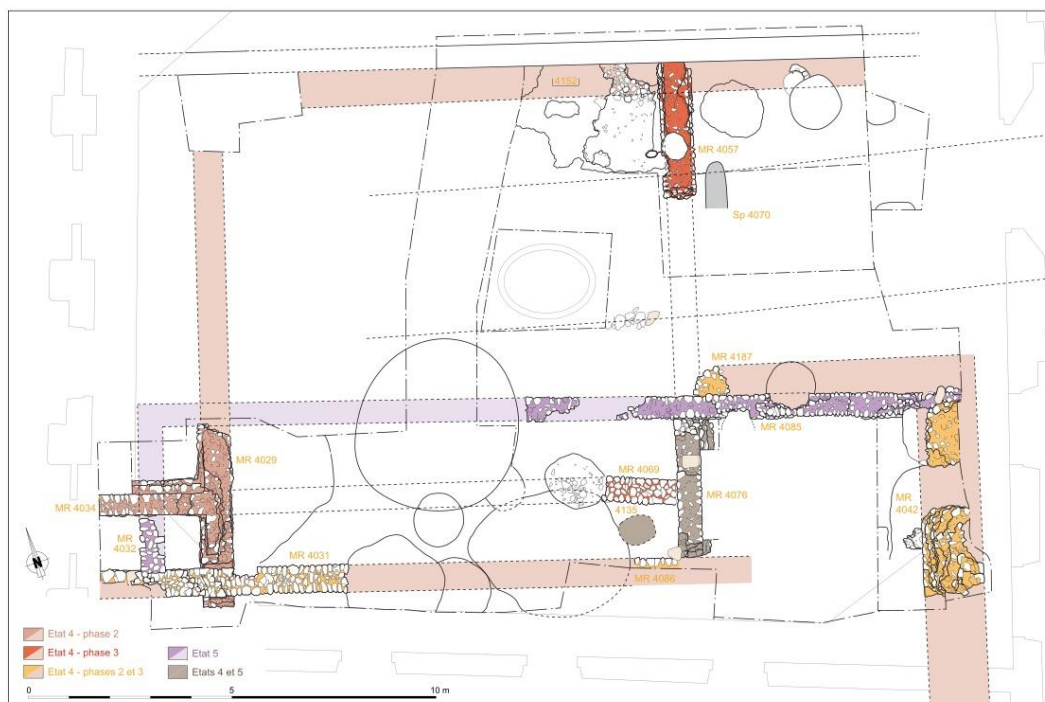


Fig. 11 – Plan des vestiges observés à l'emplacement de la cour d'honneur du Musée (secteur 4) et attribués au IV<sup>e</sup> s. (DAO P. Rigaud, Inrap).

C'est à l'issue de cette phase de remblaiement qu'est enregistrée la construction d'un long mur, dans la partie sud de cette cour (MR 4031-4086, **fig. 11**). Ce mur de direction est-ouest borde tout le côté sud de l'actuelle cour d'honneur. Même s'il a été très détruit en son milieu par de nombreuses fosses d'époque médiévale, on peut lui restituer une longueur minimale de 15 m. Ce mur se distingue par l'emploi de terre crue en guise de liant. Sa fondation a été observée en deux segments (MR 4031 à l'ouest et 4086 à l'est) de 6,10 m à 1,04 m de long. Ce nouveau mur est large de 0,70 m. Ses parements sont montés avec une majorité de moellons calcaire ébauchés, de moellons de calcaire gréseux en remploi (avec traces de mortier), de galets et de rares blocs de tuf. À l'extrémité ouest du mur, on note la présence de gros blocs formant une assise d'environ vingt centimètres de hauteur. Ces blocs correspondent vraisemblablement à un chaînage d'angle marquant l'extrémité ouest du mur. Cependant, aucun retour n'a pu être observé. Le blocage interne emploie des galets et moellons de plus petits modules, ainsi que des fragments de tuiles ou de mortier. Le liant est constitué de loess de couleur jaune à beige. Quatre assises sont conservées sur 0,48 m de hauteur (cote supérieure à 124,28 m NGF). Au sud-ouest, ce mur s'installe sur le négatif du seuil d'un des murs de l'état précédent (MR 4029). Ce détail amène à s'interroger sur la persistance du mur. Si son seuil est oblitéré, il est probable que le mur lui-même, ait été encore visible et ait perduré au cours de cet état. Il en va de même dans la partie est du nouveau mur qui vient recouper l'ancien mur de la basilique de l'édifice de spectacle (MR 4076). En

daté du III<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle. Le décor du vase globulaire se rapproche d'un individu découvert en Arles et daté de la fin du III<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle.

effet, l'ancien mur ouest de la basilique du Haut-Empire est conservé, et sera même prolongé plus au nord, après la destruction dans un second temps, du mur nord de la cour. Ce nouveau mur sud n'est, en soit, pas interprétable. Sa large fondation pourrait en faire un mur porteur de façade. Toutefois, son liant de terre rend la construction relativement fragile. En observant les murs qui lui succéderont lors des états suivants, on est tenté de l'analyser comme l'un des premiers murs à portique de cette cour. En l'état des éléments observés, il ne peut s'agir que d'une hypothèse.

À l'opposé, au nord de l'espace, le négatif d'un mur marquant probablement la limite sud de l'ancienne *domus*, a pu correspondre, dans un premier temps, peut-être au début du IV<sup>e</sup> siècle, en tout cas avant sa spoliation, à la limite nord de la cour dans sa version primitive. L'ancien mur de l'*aditus* nord de l'édifice de spectacle a lui aussi perduré (MR 4042, **fig. 11**). Avec le mur ouest (MR 4076), il délimite toujours un espace de 5,40 m correspondant à l'ancienne basilique de l'édifice de spectacle. On ne sait si le mur fermant au nord, l'ancienne pièce perdue (MR 4187). On peut le supposer car son niveau de dérasement cote à 124,69 m NGF ce qui le fait dépasser des niveaux de sols associés à cet état qui cotent à 124,10 m NGF, tout au plus. Il faut envisager que les murs de l'ancienne basilique et du *parascaenium* de l'édifice de spectacle aient été conservés en élévation, de même que la pièce qui prolonge au nord, ces pièces de service. Ainsi, au moins dans un premier temps, l'ensemble de ces murs, anciens murs de l'édifice de spectacle est et ouest, ancien mur de limite de la *domus*, au nord et nouveau mur édifié au sud de l'actuelle cour d'honneur du musée, marquent les contours d'un vaste espace ouvert formant un carré de 11 m de côtés. Cet espace devait couvrir alors une superficie de 121 m<sup>2</sup>. La présence d'un petit foyer installé à l'angle sud-est de la cour donne vie à cet espace. Sa forme est difficile à décrire car il a été recoupé par plusieurs fosses. En l'état, il présente une forme oblongue à rectangulaire de 0,45 m de large par 1,05 m de long. Il a fonctionné sur un laps de temps relativement long comme le traduisent les nombreuses couches de charbons et de cendres alternant à des soles de limons argileux de couleur grise à verte qui forment son comblement. Une couronne de rubéfaction marque le sol d'occupation. Une petite fosse de 0,40 x 0,30 m, située au nord du foyer a probablement servi de cendrier. Foyer et cendrier ont livré du mobilier des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles<sup>7</sup>. Il semble avoir fonctionné hors de toute structure construite, si ce n'est dans la protection de l'angle sud-est des murs de la cour (MR 4076, MR 4086). Malgré les différents apports de remblais, la persistance d'un dénivelé d'une quarantaine de centimètres entre l'intérieur de la basilique et le nouvel espace de cour est identifiable. Le dénivelé a donc été légèrement atténué d'une vingtaine de centimètres par rapport à l'état initial de ce secteur.

Hors cette cour, qui occupe tout de même la majeure partie de l'espace fouillé, les pièces issues de l'ancien édifice de spectacle à l'est, et un potentiel portique antique se développant à l'ouest, ont apparemment perduré. Elles sont cependant maintenant bornées au sud par un mur, MR 4031-4086, dans lequel domine la terre crue. La fonction de ces espaces demeure inconnue. Aucun mur permettant de cerner, ne serait-ce que l'esquisse d'un bâtiment au nord et au sud de l'espace ouvert, n'a été repéré et il serait hasardeux de vouloir donner une fonction à cette cour (Conjard Réthoré, Delomier 2014).

### 1.2.2.3. La tombe SP 4070, une tombe singulière (FG/PCR)

Le diagnostic conduit en 2007 avait déjà révélé, en bordure de la cour, les reliquats d'une sépulture pour le moins inattendue à l'intérieur de l'espace urbain. La tombe SP4070, ou le peu qu'il en subsistait, a pu être fouillée lors de l'intervention de 2009. Elle a été dégagée le long de la fondation du mur situé dans le prolongement de celui de la basilique nord de l'ancien édifice de spectacle (MR 4057), à l'intérieur d'un espace probablement fermé, accolé à la basilique de l'édifice de spectacle (**fig. 11**). Cet espace était borné au sud par le mur MR 4187, à l'ouest par le mur MR 4057. Aucun mur susceptible de fermer l'espace au nord et à l'est, n'est attesté. Un creusement, qui pourrait correspondre un négatif de mur a été observé de façon très succincte dans le prolongement du mur est de l'*aditus*. Il est possible que la sépulture ait été installée dans une pièce fermée quoique cette interprétation demeure fragile.

<sup>7</sup> Dont un pot à lèvres en amande verticale en céramique tournée grise.

**La tombe 4070 du Musée de Valence (J.-L. Gisclon, Inrap)**

*Ce travail archéo-thanatologique se base sur les documents (relevés photographiques, fiche us, rapports) établis suite au diagnostic (2007) et à la fouille (2009) à laquelle nous n'avons pas participé. Des imprécisions sont donc inhérentes au mode de traitement de la tombe sur le terrain, lié à son médiocre état de conservation, et la méthode d'étude utilisée a posteriori ne peut prétendre dans ce cas être pleinement satisfaisante. Cependant, l'observation des faces d'apparition des os et leur position dans la tombe, selon le protocole d'étude établi par H. Duday (Duday et al. 1990, Duday, Sellier 1995, Duday 2005), permet de proposer une restitution de l'architecture de la tombe. L'estimation de l'âge est ici basée sur la maturation osseuse et la méthode de H. Coqueugniot et D. Weaver (Coqueugniot, Weaver 2007, 2010). Le calcul de la stature à partir des os longs est basé sur la méthode d'E. Cleuvenot et F. Houët (Cleuvenot, Houët 1993).*

La tombe 4070 est orientée comme le mur M4057 NNE-SSO. La fosse sépulcrale est creusée dans les remblais us 4127 (limons sableux gris à brun, très hétérogènes, avec des fragments de tuiles et de béton de tuileau), est colmatée par d'autres remblais de démolition, us 4114, un peu plus limoneux que ceux de l'encaissant (limons sableux gris, compacts, à cailloutis, blocs de pierre, fragments de tuiles et de céramique). Les os reposent directement sur les remblais sous-jacents us 4128, très semblables à 4127, avec plus de tuiles, blocs calcaires, galets et cailloutis. Le niveau d'ouverture initial de la fosse est inconnu, arasé par l'installation du sol 4054 (base à 124,20 m NGF). Les ¾ de la fosse ayant été détruits au sud par le creusement d'un grand fossé défensif des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, us 4116 (comblement us 4073), sa longueur est indéterminée, ainsi que sa largeur, le bord ouest détruit par la tranchée de reconstruction 4130 du mur 4057 qu'elle borde. Elle est couverte par des remblais, us 4071, de fondation d'un sol de chaux us 4054, datés des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles.

Altitude sup NGF : 124,15 m, altitudes inf. : 123,84 - 123,91 m.

Un bloc épais de molasse, orienté nord-sud, apparaît à plat ou légèrement incliné sur le fond de la fosse, du côté est du squelette, latéralement au tibia et pied droits, le bord ouest en contact avec le talus droit. Il semble appartenir à l'architecture de la tombe et former le parement est de la fosse, le long duquel se trouvent les os de la jambe et du pied droits. Altitude sup. NGF : 124,15 m. Il ne reste qu'une partie des membres inférieurs du squelette. Très incomplet, il est représenté par les tibias et fibula D et G, les gros os des torses, les naviculaires, le cuboïde gauche, les cunéiformes 1 et 2 gauches, les métatarsiens 1 D et G, les métatarsiens 3, 4 et 5 gauches incomplets, les deux phalanges hallux droites et deux phalanges proximales des pieds, une droite et une gauche. L'état de conservation de l'os est bon. La datation radiocarbone a nécessité près de 548 g d'os.

*Observations d'ordre biologique*

Estimation de l'âge : toutes les épiphyses des os longs (tibias, fibulas, métatarsiens, phalanges) sont soudées, ce qui permet qu'il s'agit d'un sujet adulte d'âge indéterminé (Coqueugniot, Weaver 2007, 2010).

Estimation du sexe : ces restes de membres inférieurs ont un aspect robuste (longueur 1<sup>er</sup> métatarsien : 67 mm, calcaneus : 88 mm). L'absence des os du bassin interdit la diagnose sexuelle, le caractère robuste ne peut être considéré à lui seul comme un indice de masculinité.

Stature : à partir de la longueur maximale de la fibula (L. max. : 36,1 cm), la stature (sexe indéterminé) peut être estimée à 166,93 cm (+/- 4,04), soit d'162,89 à 170,97 cm (Cleuvenot, Houët 1993).

Aucune trace de pathologie osseuse, genre arthrose, n'a été observée sur ces restes osseux.

*Analyse taphonomique*

La position des jambes et des pieds laisse supposer que le sujet est allongé sur le dos, tête au sud sud-ouest, pieds au nord nord-est. La position des membres supérieurs est donc indéterminée, les membres inférieurs sont étendus, jambes parallèles, les genoux et pieds non serrés. Les connexions anatomiques présentes et la position des os permettent d'identifier une sépulture primaire individuelle. Cependant, quelques dislocations articulaires ou migrations osseuses hors du volume corporel s'observent sur les extrémités de ces membres inférieurs : les gros os des torses (talus D, calcaneus D et G) ont effectué une rotation latérale en vue médiale sauf le talus G en vue distale, rompant ainsi l'articulation avec les tibias et fibulas en vue antérieure, sauf le talus G en connexion lâche avec le tibia. Parmi les os des pieds, seuls le talus et le calcaneus droits sont en connexion, les autres os conservés sont disloqués : du pied droit, le naviculaire a migré médialement entre et au-dessus des deux calcaneus effondrés, le premier métatarsien a migré en amont, engagé sous la diaphyse tibiale droite (tiers distal), et la phalange proximale hallux se trouve en amont au-dessus du calcaneus homolatéral. Du pied gauche, deux os du tarse distal (naviculaire, cunéiforme 2) ont migré médialement et en amont au-dessus du talus homolatéral, suivis de deux métatarsiens, dont le premier métatarsien, et une phalange proximale, migrés en avant du calcaneus homolatéral, un métatarsien a migré en amont dans le comblement au-dessus de l'extrémité distale du tibia droit alors que le premier cunéiforme accompagné d'un métatarsien, incliné tête vers le bas, ont migré en aval des calcaneus, dans l'axe médian du corps. La position de deux phalanges est indéterminée. Un effet de contrainte apparaît sur le talus gauche, maintenu en vue distale. La mise à plat des articulations des pieds, effondrés sur le fond, avec la migration de leurs os en amont ou en aval, révèlent une décomposition du corps en espace vide. L'effet de contrainte ou de butée sur le talus gauche peut être dû à la paroi de la fosse, détruite par la tranchée du mur, ou par la paroi d'un contenant en matière périssable. Le bloc de molasse à l'est de la jambe et du pied droits a ainsi pu servir à caler la base d'une paroi de bois le long du côté droit du corps. L'hypothèse d'une fosse étroite en gouttière est contredite par l'écartement des os des jambes, même si le rapprochement de la partie postérieure des calcaneus évoque ce type de fosse.

La présence d'une inhumation *intra muros* durant la période romaine n'est pas sans poser problème. Le mobilier des niveaux encaissants, la céramique, certes résiduelle retrouvée dans le comblement de la tombe permettent de situer l'inhumation durant les IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles. Cette première datation est validée par une analyse du radiocarbone qui propose une fourchette en âge calibré se situant entre 238 et 506 (Ly-12861) avec un pic de probabilité compris entre 323 et 429. Les remblais qui scellent la tombe, en préalable à la pose d'un radier de sol qui en masque définitivement l'emplacement, seraient, quant à eux, datés du V<sup>e</sup> siècle (*infra*). La datation de la sépulture et le lieu choisi ne peuvent qu'interpeller. Une inhumation aussi précoce au sein de l'espace urbain interroge la modalité du maintien en vigueur de l'antique loi des XII Tables, qui, en principe, s'oppose à l'installation des sépultures au sein des espaces bâtis, *a fortiori* à l'intérieur de l'enceinte de la ville (« *hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito* », extrait de la table X). Le lien possible avec l'ensemble cathédral est également au cœur des problématiques touchant en particulier à la chronologie de l'Église valentinoise et de la mise en œuvre du programme architectural qui verra émerger la cathédrale, le baptistère et la résidence épiscopale. Les différentes hypothèses étudiées sont développées en synthèse (*infra*). Il suffira de signaler ici, qu'il paraît improbable que la tombe, bien modeste et rapidement oubliée, soit celle d'un notable, *a fortiori* la dernière demeure de l'un des premiers évêques de la cité. Il paraît bien plus plausible, en revanche, d'admettre qu'après une phase de reconstruction avortée dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle, le quartier soit, au moins pour partie, revenu à son état antérieur de friche urbaine. Dans un tel contexte, la présence d'une tombe, voire de plusieurs ultérieurement masquées, puis détruites par les aménagements successifs, ne détonne pas. Elle renvoie à des situations connues, à Valence même, au nord de l'église Saint-Jean, dans un quartier septentrional de la ville, abandonné depuis le III<sup>e</sup> siècle (Planchon *et al.* : 670).

#### 1.2.2.4. Remaniement de l'édifice de spectacle à d'autres fins (PCR)

Au sud, sur la plateforme qui surplombe la vallée du Rhône, les vestiges de l'édifice de spectacle dominant encore ce quartier malgré la phase de spoliation de certaines de ses maçonneries, enregistrée durant le III<sup>e</sup> siècle (**fig. 6**). Quelques aménagements assez marquants à l'intérieur de l'édifice, montrent cependant, que celui-ci est encore utilisé au Bas-Empire et a probablement perduré, au moins pour partie, jusqu'au haut Moyen Âge. À quelles fins ? Les nouveaux aménagements observés à l'intérieur du bâtiment sur des surfaces trop réduites se sont révélés trop peu significatifs pour permettre d'en cerner le nouvel usage. Ces aménagements n'ont touché que la partie sud du bâtiment, celle-là même qui avait le plus souffert des destructions du III<sup>e</sup> siècle.

Sur les niveaux de démolition du III<sup>e</sup> siècle, on observe au sud du bâtiment, la présence de matériaux de construction, notamment le long du mur qui délimite la basilique et le *parascaenium*<sup>8</sup>. Ces matériaux se distinguent par des limons sablo-argileux de couleur jaune, homogènes que l'on peut qualifier de lœss. Ils forment des paquets qui correspondent vraisemblablement au liant et enduit des reprises, tombés sur le sol lors de leur mise en œuvre. Il faut en effet, associer à ces matériaux observés au sol, ceux constituant l'obturation de l'ancienne porte de liaison entre basilique et *parascaenium* (MR 1011/MR 1015, **fig. 12**). La presque intégralité de l'espace correspondant à cette porte est bouchée par une maçonnerie grossière qui fait appel à des galets et blocs de calcaire gréseux non équarris, liés par un mortier de chaux, ne laissant qu'un modeste passage de 0,75 m de large sans doute réservé à une porte piétonne (MR 1402). La nouvelle maçonnerie, emploie de gros fragments de *tegulae* posés à plat et montés sur deux à trois assises, qui ont servi de lits de réglage pour la reprise d'une élévation qui n'a pas été conservée (MR 1015). Les matériaux sont liés d'un mortier maigre mêlé de lœss, très similaire au liant du mur délimitant la partie sud de la cour. Cette reprise recouvre aussi l'ancien segment de mur nord-est de la basilique (MR 1011-MR 1012). Cette particularité indique que ce mur était alors en partie détruit pour qu'il soit nécessaire de reprendre ainsi sa construction avec ces nouveaux matériaux. Cette destruction du mur de séparation entre basilique et *parascaenium* est sans doute contemporaine de la phase de récupération des sols observée dans ce même secteur du *parascaenium*. Il faut rappeler que le mur ainsi repris, était, à l'origine, construit en moellons de grès calcaire bleu de petit appareil très bien assisés, à la construction soignée (MR 1011). Cette nouvelle technique de construction avec réglage d'assises par *tegulae* liées à la terre et au mortier maigre, apparaît plus fragile pour ce type d'édifice. Ce

<sup>8</sup> <https://theatra.mom.fr/nomenclature/nomenclature-latin>.

mode de construction est fréquemment observé pour le Bas-Empire à Valence. C'est, par exemple, on l'a vu précédemment, le cas du mur sud de la cour construit au même moment. Le colmatage de la porte et la reprise du mur formant l'ancienne séparation entre basilique et *parascaenium* semblent contemporains de la destruction de l'ancienne basilique de l'édifice de spectacle. Seul le mur interne subsiste, alors que le mur sud de la basilique a été détruit. Il constitue maintenant la façade sud de l'ancien édifice de spectacle, désormais remanié. Les réaménagements de la partie sud de l'édifice ne paraissent pas s'arrêter là. En effet, il semble qu'il faille aussi leur associer la construction d'un mur qui vient s'accoler au mur de seuil de l'*aditus*<sup>9</sup> sud (MR 1004). Pour ce mur, il n'existe aucun fossile directeur. Cependant, la chronologie relative et l'analyse comparative donnent quelques clefs d'interprétation. En effet, en chronologie relative, on constate que ce segment de mur se trouve sous la reprise d'un mur construit à partir du V<sup>e</sup> siècle (MR 1020) et sur celle d'un soubassement de maçonnerie interprété comme la base d'un escalier donnant accès à l'*aditus* du Haut-Empire. La construction de ce mur n'a donc pu se faire qu'entre les II<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Cette fourchette chronologique large peut être resserrée, à titre d'hypothèse, par l'analyse comparative de sa construction. Cette fondation de mur, de direction nord-ouest, sud-est, est constituée de blocs de calcaire non équarris de 10 à 30 cm d'envergure, liés par un mauvais mortier de terre mêlée de chaux assez comparable au mortier utilisé dans le blocage de la porte située entre basilique et *parascaenium*. Il n'a été observé que sur une faible longueur, à peine un mètre, car en partie pris dans la berme est du chantier, sous une canalisation moderne. Il est conservé sur 0,65 m de hauteur. Il pourrait s'agir de l'échiffre d'un nouvel escalier ou du pied droit d'une rampe venant rétablir l'accès à la porte de l'*aditus* sud spoliée aux III<sup>e</sup> siècle. Sa position topographique sur le côté sud-ouest, devant la porte de l'*aditus* de l'ancien édifice de spectacle apparaît en adéquation avec une telle interprétation. Ainsi, alors que la porte de l'ancien *parascaenium* est en partie bouchée (MR 1042), au même moment, celle de l'*aditus* est, elle, réaménagée avec l'installation, ou plus justement la reconstruction d'un escalier ou d'une rampe d'accès. Des remblais de démolition nivellent la zone de l'ancienne basilique (US 1043 et US 1018). La céramique présente dans ces niveaux est datée des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles<sup>10</sup>. Ces remblais couvrent la base des nouveaux murs qui bouchent l'ancienne entrée entre *parascaenium* et basilique (MR1011 et 1015). Sur ces niveaux, un sol constitué de limons très sableux, noirs, hétérogènes et compacts, très charbonneux a notamment livré de la céramique tardive datée à partir du IV<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. Ce sol cote à 124,08 m NGF. Deux murets, observés dans le prolongement du mur ouest de l'*aditus* sud, ont été associés à ce sol (MR 1025-1026). Il s'agit de constructions de galets et de gros blocs de calcaire liés à la terre de 0,60 m de hauteur. Les deux murets sont liés et forment un angle ouvert vers l'ouest. Celui orienté nord-sud a été observé sur 1,90 m de long et possède une largeur de 0,34 m. Trois gros blocs de calcaire (50 x 20 cm et 54 x 22 cm) entre lesquels sont insérés de petits moellons de grès (10 x 14 cm et 14 x 12 cm) forment deux assises qui constituent la façade d'un emmarchement de 0,63 m de hauteur (MR 1025 **fig. 13**). Derrière cette façade formant parement, est inséré un blocage de galets décimétriques. Le retour est-ouest lié à cette construction d'une largeur de 0,45 m est constitué de galets décimétriques liés à la terre (MR 1026). Un moellon de calcaire forme chaînage avec la base du muret de direction sud-nord (MR 1025).

Il a été observé sur un mètre de long entre la berme nord du secteur de fouille et l'ancien mur de l'*aditus*, MR 1019, au sud où il a été recoupé, par la construction postérieure d'une base de pilier (MR 1020). Cette structure a été interprétée comme un emmarchement. Il cote à 124,23 m NGF.

À l'intérieur de l'édifice, au niveau de l'*orchestra* et de l'*aditus* nord, quelques fragments de béton de tuileau dont une grosse plaque pourrait éventuellement provenir de la démolition d'un sol de ce type associé à l'*orchestra* et/ou aux *aditus*. Sur l'un des remblais de démolition situé dans l'*aditus* nord, un niveau très charbonneux de quelques centimètres d'épaisseur, a été identifié. Il est peut-être la résultante d'un incendie, mais la faible épaisseur de ce niveau (à peine 2 cm), ne permet pas de l'attribuer à l'incendie d'une charpente, par exemple. Il cote à 123,54 m NGF. Il n'a pas été observé dans l'*aditus* sud.

<sup>9</sup> Voir note précédente.

<sup>10</sup> On note, par exemple, la présence d'un plat Darton 40, d'une coupe Lamb. 2/Desbat 8 en céramique tardive à revêtement argileux ; et d'amphores Dressel 23 et Almagro 50.

<sup>11</sup> Un fragment de céramique tardive à revêtement argileux probablement originaire des Alpes qui permet une datation à partir du IV<sup>e</sup> siècle.

À l'extérieur du bâtiment, les niveaux de sol correspondent à des limons sableux mêlés de matériaux de démolition. Ces niveaux sont aussi datés par quelques fragments de céramique des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles. Les réaménagements apportés à la partie sud du bâtiment ont vraisemblablement perduré jusqu'au V<sup>e</sup> siècle, période à laquelle surviennent de nouvelles modifications.



Fig. 12 – Plan des vestiges observés dans le jardin du Musée (secteur 1) et attribués aux états allant de l'époque augustéenne au Ve s. (DAO P. Rigaud, Inrap).

### 1.3. Les grands travaux du V<sup>e</sup> siècle

Malgré la mention d'un évêque valentinois peut-être dès les années 360 (*infra*), rien ne permet d'affirmer que les vestiges fouillés place des Ormeaux ou sous le Musée, quand bien même sont-ils attribués au IV<sup>e</sup> siècle, correspondent à une première occupation chrétienne. Il ne fait pas de doute, en revanche, que dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle et très probablement depuis quelques temps déjà, la communauté était bien organisée, comme l'atteste la tenue d'un concile à Valence en 374. Ce constat ne suffit pourtant pas pour préciser la localisation du groupe épiscopal et, par conséquent, pour considérer les édifices de l'état précédent comme les premiers vestiges du groupe cathédral primitif. L'ambiguïté est levée pour cet état d'occupation. Le V<sup>e</sup> siècle voit en effet sortir de terre un grand nombre de constructions, dont la fonction, une fois n'est pas coutume, est identifiée pour plusieurs d'entre-elles, en particulier le baptistère, sous l'actuel parvis de la cathédrale (**fig. 15**). Les fouilles de la Place des Ormeaux et du Musée ont permis de découvrir un ensemble de bâtiments parmi lesquels un autre édifice à abside, sans doute une petite chapelle, laisse peu de doute quant à la vocation des vestiges mis au jour. Le vaste chantier qui est alors engagé, on pourra parler de véritable programme architectural, voit également la réalisation du quartier résidentiel épiscopal, immédiatement au sud du baptistère et de l'église cathédrale primitive, encore mal connue. La question de la localisation du principal lieu de culte de la ville reste en effet posée, même si un faisceau d'éléments comme la position du baptistère, celle d'une chapelle ou oratoire, la topographie générale du quartier et de ses constructions, conduit à envisager l'emplacement de l'édifice primitif sous l'actuelle cathédrale.



Fig. 13 – Mur MR 4031, observé lors de la fouille au sud de la cour d'honneur du Musée (secteur 4). Il peut correspondre au premier mur délimitant un portique dès le IV<sup>e</sup> s. (P. Rigaud, Inrap).



Fig. 14 – Vue générale de la zone de fouille située dans le jardin du Musée (secteur 1), avec au centre l'ancienne porte entre basilique et *parascaenium*, bouchée au IV<sup>e</sup> s. (P. Conjard Réthoré, Inrap).

### 1.3.1. Sous le parvis de la cathédrale (FG)

En dépit d'une découverte dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et d'une fouille ponctuelle du baptistère de Valence en 1952, il faut attendre les travaux des années 2001 pour que l'analyse du monument livre des résultats utilisables. Il est désormais envisagé que c'est au V<sup>e</sup> siècle, qu'est érigé le premier baptistère valentinois. Il ne subsiste de l'édifice primitif qu'un mur orienté nord-sud qui ne peut être daté avec précision (**fig. 15**). Le bâtiment auquel est associé ce mur est modifié dans le courant du VI<sup>e</sup> siècle pour développer un bâtiment complexe, de plan cruciforme à abside orientée (Parron 2006, p. 124-125). Sans pouvoir l'assurer par des preuves archéologiques définitives, il paraît légitime d'admettre que l'Église valentinoise, à l'instar du processus mieux documenté à Lyon, Genève ou Grenoble, dispose assez rapidement d'un premier baptistère, sans doute un édifice de plan carré ou rectangulaire. On peut d'ailleurs supposer que le vocable de Saint-Étienne, mentionné tardivement à un moment où le baptistère est transformé en église, a été attribué, dès l'origine, au monument, comme à Lyon ou Albenga (Parron 2006, p. 130).



Fig. 15 – Plan d'ensemble des vestiges du V<sup>e</sup> s. (DAO P. Rigaud, Inrap).

### 1.3.2. Place des Ormeaux (FG)

Une trentaine de mètres à l'est du baptistère, de nombreux édifices s'organisent sur près de 700 m<sup>2</sup>, pour former un ensemble cohérent, qui relève sans aucun doute du secteur résidentiel du groupe épiscopal (**fig. 16**). La composition s'organise autour de deux cours encadrées de corps de bâtiments, au sein desquels on reconnaît deux ensembles balnéaires, de probables unités d'habitations, sous la forme d'une enfilade de trois pièces – le corps de bâtiment central, et un petit édifice à abside (**fig. 17**).



Fig. 16 – Place des Ormeaux : plan des vestiges du Ve s. (DAO P. Rigaud, Inrap).



Fig. 17 – Vue d'ensemble de la zone nord (fouille 2004) (F. Gabayet, Inrap).

#### 1.3.2.1. L'aile sud et le balnéaire sud

L'aile sud est occupée par un premier ensemble dévolu à des pratiques thermales, prolongée à chacune de ses extrémités par des constructions moins explicites. Les limites précises de l'édifice restent difficiles à définir, en raison, notamment, des destructions engendrées par la réalisation en juillet 1944 d'abris de la défense passive et d'un grand creusement mal daté, peut-être une fosse de plantation moderne. Les principaux éléments constitutifs du balnéaire sont intégrés dans un bâtiment qui regroupe les salles d'eau et des espaces de service. Dans le prolongement du premier bloc, deux salles se développent en direction de l'ouest, peut-être des annexes installées dans un second temps (**fig. 18**). D'une surface initiale de 60 m<sup>2</sup>, le bloc thermal primitif présente un plan approximativement rectangulaire, voire trapézoïdal. L'extrémité orientale est sensiblement plus large, de l'ordre de 7 m, contre seulement 6 m pour la moitié ouest. Deux absides de plan carré sont construites en saillie contre la façade sud pour abriter des bassins. La dimension d'ouest en est n'est pas assurée, mais des indices sérieux, en particulier la présence d'une crapaudine, invitent toutefois à restituer un bâtiment d'environ

douze mètres de long. Quoique relativement fruste, les techniques mises en œuvre témoignent d'une indéniable maîtrise. Le mur le mieux conservé est sans nul doute le mur ouest (M1144), qui reprend, en guise de fondation, une maçonnerie attribuée au I<sup>er</sup> siècle (**fig. 19**). Le mur est encore visible sur dix assises, soit environ 1,15 m de haut. La deuxième assise en élévation est percée de deux barbacanes distantes de 1,60 m. Elles sont larges d'environ 0,20 m pour une hauteur de 0,14 m. L'une et l'autre sont aménagées avec une couverture de tuiles (*tegula* et *imbrex*). Les deux conduits sont situés exactement sous le niveau de sol de la pièce, comme cela était déjà le cas dans le corps de bâtiment nord érigé dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle (*supra*). Ils correspondent sans doute à un dispositif de drainage à la base du mur qui permettait à l'eau de ruissellement de s'écouler sous le sol et d'infiltrer les niveaux graveleux sous-jacents. Mais il est également possible d'envisager le passage de canalisation tel qu'un tuyau de plomb ultérieurement récupéré. À l'extérieur, une courte maçonnerie oblique de 1,80 m tout au plus, est implantée dans la cour, en appui contre l'angle nord-ouest du bâtiment (M1008). Plus qu'un contrefort, hypothèse peu convaincante au regard de la structure même de la maçonnerie, relativement étroite et non fondée, il faut peut-être voir ce mur comme le support d'une canalisation (un tuyau de descente d'eau pluviale ?). Les pièces de service (foyer, stockage du combustible ...) étant installées à l'est, on peut admettre que le baigneur accédait par le côté opposé à une salle qui, au moins dans un premier temps, devait servir de vestiaire. Il débouchait ensuite dans la salle chaude, qui comptait deux petites cuves, l'une d'eau chaude, la seconde d'eau froide (**fig. 20**).



Fig. 18 – Restitution hypothétique du balnéaire sud (état final) (DAO P. Rigaud, Inrap).



Fig. 19 – Balnéaire sud ; le mur 1144 et ses deux barbacanes (équipe de fouille, Inrap).



Fig. 20 – vue générale du balnéaire sud (avec l'abri de la défense passive au premier plan), (équipe de fouille, Inrap)

### 1.3.2.1.1. L'entrée du balnéaire (pièces n° 22 et 23)

L'entrée du balnéaire est constituée d'une pièce de plan rectangulaire de 5 m dans le sens nord-sud, pour une largeur de 2,50 m (**fig. 16**, n°22). La pièce est pourvue d'un sol dégradé, mais ponctuellement bien préservé au contact des maçonneries. Il est donc possible de rétablir au sein de cet espace un béton de tuileau, autour de 125,05 m, aménagé sur un radier de petits galets. Son épaisseur est variable, entre 3 et 8 cm, et le béton lissé remonte légèrement au contact des murs. La pièce a été la proie d'un incendie qui en a altéré le sol, retrouvé rubéfié ou noirci (**fig. 21**). Un gros bloc de calcaire brut quoiqu'approximativement parallélépipédique (0,70 x 0,50 x 0,40 m), encore partiellement recouvert par le sol, est repéré dans l'angle sud-est de la pièce noirci (**fig. 22**). Il semble que le bloc ait été installé pour fonctionner dans la pièce, peut-être pour constituer le soubassement d'un élément pondéreux ultérieurement récupéré. L'hypothèse d'un petit bassin, voire d'une vasque surélevée a été évoquée sans réellement pouvoir être corroborée. Deux ouvertures sont restituées. La première, sans doute la porte principale, ouvrait vers l'ouest. Sa largeur devait être de 0,73 m, mais l'emplacement du piédroit sud, en partie masqué par une construction postérieure, n'est pas assuré. Le seuil n'est pas réellement aménagé : la maçonnerie est toutefois aplanie et le mortier de construction blanc sommairement lissé. S'il est possible que le seuil ait fonctionné tel quel, l'idée d'une pierre de seuil ultérieurement récupérée peut difficilement être écartée. Une seconde porte devait permettre un accès par le sud et l'arrière du bâtiment. Il reste peu d'éléments pour en affirmer l'existence. Le seuil était simplement constitué par la surface lissée du sol de tuileau, prolongé hors des limites de la pièce, sur l'arase du mur sud. La largeur de cette petite ouverture serait donc de 0,60 m. Un petit espace de plan rectangulaire d'à peine de 3 m<sup>2</sup> est ménagé immédiatement à l'est du vestibule (n°23). Un sol de terre construit sur un radier y est installé, une trentaine de centimètres plus bas que le niveau de circulation de la pièce principale. Même si la trace n'en a pas été retrouvée, il est possible qu'une cloison, sans doute percée d'une porte séparait les deux entités. L'hypothèse d'une latrine individuelle a été évoquée, sans pouvoir être étayée par un élément tangible, tel qu'un siège maçonné ou une rigole d'évacuation. Par ailleurs, la proposition est encore affaiblie par la localisation du réseau d'évacuation des eaux usées implanté de l'autre côté du balnéaire, au sud de l'édifice (*infra*)<sup>12</sup>. On pourrait considérer cet espace restreint comme un simple local technique, mais il est toujours possible d'envisager que ce renforcement, pour le coup ouvert sur la pièce principale, disposait d'un *labrum*, une petite vasque à ablution.



Fig. 21 – Balnéaire sud ; sol en mortier de tuileau de la pièce 22 (équipe de fouille, Inrap).

<sup>12</sup> Il est vrai qu'un simple seau suffirait à assurer, à moindre frais, la récupération et l'évacuation des déjections.



Fig. 22 – Balnéaire sud ; bloc de calcaire sous le sol de la pièce 22 (équipe de fouille, Inrap).

Dans un deuxième temps, le mur qui limitait l'extension de la pièce 23 vers l'est, est abattu et remplacé par une nouvelle maçonnerie conservée sur 1,50 m de long (M1090). Sa largeur irrégulière est d'environ 0,60 m. La construction est réalisée à partir de galets liés à la terre. Deux assises sont conservées en élévation. On voit mal l'intérêt de ce remaniement sinon l'agrandissement de la pièce 23 dont les dimensions intérieures sont désormais de 2,20 x 2 m, soit une augmentation de 30 % de la surface initiale, gagnée au détriment d'une galerie de service (*infra*, 24).

#### 1.3.2.1.2. La pièce chaude (n° 19)

L'élément le plus important du balnéaire pourrait bien être cette petite pièce rectangulaire de 9 m<sup>2</sup> construite sur hypocauste. La longueur restituée est de quatre mètres, la pièce englobant de ce fait les deux niches et leur bassin. La pièce était très probablement couverte d'une voûte, comme c'est habituellement le cas de ce type d'espace et dont témoigne en particulier l'empattement du mur nord, large d'un mètre. Le fond de l'hypocauste est constitué d'un radier sommaire de galets sur chant et d'un mortier de tuileau rouge rosé. Les parois ne présentent aucune trace d'enduit, comme c'est par exemple le cas du balnéaire nord (*infra*), une absence qui s'explique, peut-être, par l'incendie à l'origine de la destruction du balnéaire. Les négatifs de trois pilettes circulaires, d'un diamètre de 0,20 m et d'une hauteur que l'on peut restituer de 0,56 m, sont conservés au centre de la pièce. Une quatrième, détruite par une fosse tardive, peut aisément être rétablie, sans présumer de la suite du dispositif dans la partie orientale intégralement dévastée. Malmenée lors du creusement d'une vaste fosse moderne, une maçonnerie en appui contre le mur oriental du bassin 20 entame le mortier de tuileau du sol du fond de l'hypocauste (*infra*). À moins d'envisager un repentir en cours de construction, on peut admettre que dans son état initial l'hypocauste se développait bel et bien vers l'est. Le sol suspendu subsiste sous forme de lambeaux accrochés contre les murs sud et nord. Il est constitué d'une couche d'un solide mortier de chaux blanc d'environ 4 cm d'épaisseur, qui lie encore à la maçonnerie une dalle de terre cuite (0,48 x 0,24 m, ép. 5 cm) recouverte de 0,10 m de béton de tuileau. Le sol est établi à la cote 125,20 m. L'accès aux cuves était, semble-t-il, matérialisé par une margelle surélevée ménagée dans l'épaisseur du mur sud. La margelle est préservée uniquement pour le bassin 20, à une cote de 125,39 m. Dans la partie haute de la pièce, les murs devaient être équipés de *tubuli* – deux types au moins ont été mis en œuvre –, présents en nombre dans les couches de démolition. Outre de gros fragments de brique

et de mortier rouge qui constituaient le sol de la salle, les niveaux de destruction ont également livré des morceaux d'enduits pariétaux composés d'une sous-couche blanche et d'une surface lissée rose. Ils sont accompagnés d'enduits peints blancs sans réel élément de décor. L'alimentation en eau courante de la salle est assurée par au moins une adduction dont le négatif est repéré dans l'angle nord-est du bassin 20. Le mortier, en effet, a gardé en creux l'empreinte de la nervure du pliage d'un tube de plomb d'un diamètre maximale de sept centimètres (**fig. 23, 24**). La conduite qui débouche environ 0,20 m au-dessus du niveau de la *suspensura*, amenait l'eau de l'extérieur, à travers la maçonnerie de la niche ouest<sup>13</sup>. Si la canalisation avait été raccordée au dispositif de chauffage localisé dans la pièce 25 (*infra*), elle aurait couru à l'intérieur et non à l'extérieur du balnéaire. C'est donc plus probablement de l'eau froide qui est dispensée dans la salle 19, alimentée par un réservoir extérieur qui n'a pas laissé de trace, mais que la logique topographique inviterait à restituer entre les deux absides.



Fig. 23 – Balnéaire sud ; négatif du tuyau en plomb dans le mur sud (équipe de fouille, Inrap).

À l'intérieur de la pièce 19, il existe, dans le prolongement du mur oriental du bassin 20, une maçonnerie particulièrement lacunaire. La longueur conservée n'excède pas 0,30 m pour une largeur de 0,30 m. L'installation de ce mur, manifestement dans un second temps, amène à considérer deux grandes hypothèses. On peut envisager que le remaniement affecte uniquement l'hypocauste, le muret étant construit sous la *suspensura*. Continu ou percé d'ouvertures ménagées dans la maçonnerie, cet aménagement contribuait à limiter, voire à orienter la diffusion du flux des gaz de combustion dans le but d'augmenter la température sous le bassin 21 et dans la partie orientale de la salle. On peut également admettre que la construction de la cloison affecte la salle haute, la pièce 19 étant alors divisée en une entité chaude, à l'est, tandis que le tiers ouest, devient au mieux un espace tiède, éventuellement chauffé de manière indirecte.

<sup>13</sup> Si des canalisations en plomb ont pu être utilisées dans les thermes pour rejeter à l'extérieur les eaux usées liées à l'entretien, à la condensation, voire aux débordements des bassins (par exemple à Olynthe, à Kerkouane, etc. Thébert 2003 : 92), l'emplacement du tuyau, dont l'empreinte est située 0,20 m au-dessus du sol de la salle 19, ne peut clairement pas désigner une évacuation.



Fig. 24 – Balnéaire sud ; bassin 20 en cours de dégagement (équipe de fouille, Inrap).

#### 1.3.2.1.3. Le bassin 20

Le bassin ouest s'inscrit dans une maçonnerie dont le plan est proche d'un carré (2 x 1,88 m, fig. 16). À l'ouest comme à l'est, les murs sont d'une largeur similaire – près de 0,55 m (fig. 24). Avec 0,50 m, le mur sud est à peine moins large. En revanche, le mur nord est nettement plus étroit en élévation. La maçonnerie a en effet été utilisée en partie pour créer un emmarchement de 0,20 m de large (*supra*). Le bassin proprement dit affecte un plan quadrangulaire (0,93 x 0,86 m), avec une profondeur de 0,45 m. Le fond de la cuve est constitué d'un revêtement en mortier hydraulique rouge. Le même matériau a été utilisé pour assurer l'étanchéité des parois. Une maçonnerie d'une épaisseur d'environ 0,35 m vient doubler la paroi ouest. Rien ne permet d'envisager une réfection : un seul enduit est identifié, homogène sur toutes les faces du bassin. Aussi, plutôt que d'invoquer un repentir en cours de construction ou une réduction ultérieure de la cuve, il faut considérer que la maçonnerie constitue une banquette latérale. Pour faciliter l'accès au bassin, une marche est ménagée à 0,20 m en deçà du sommet de la margelle et quelque 0,25 cm au-dessus du fond. Avec un giron d'une profondeur d'environ 0,20 m, elle servait plutôt à descendre dans la cuve qu'à s'asseoir. Le fond du bassin présente un pendage sensible vers l'angle sud-est où a été prévu un système d'évacuation, sous la forme d'une bonde ménagée dans le sol, contre le mur oriental (fig. 25). L'évacuation rejoint très vraisemblablement un caniveau extérieur observé immédiatement au sud de l'édifice<sup>14</sup>. Il est peu probable que le bassin ait été alimenté directement par la seule adduction repérée dans la niche qui l'abrite (*supra*). Si cela avait été le cas, la conduite de plomb aurait débouché directement dans l'emprise de la cuve plutôt qu'à la jonction de l'abside et du mur sud de la pièce 19. On pourrait en revanche considérer que ce dispositif correspondait à un point d'eau doté d'un système de robinet qui, à la demande, dispensait l'eau nécessaire aux ablutions *lato sensu*, dans une acception étymologique. Plutôt qu'un bain, les dimensions du bassin ne s'y prêtent pas, il faut en effet envisager un procédé par affusion. L'eau recueillie dans un récipient pouvait être versée en nappe

<sup>14</sup> La relation entre les évacuations et le caniveau est interrompue par un mur tardif.

sur le corps de l'utilisateur installé dans le bassin, sur une banquette ou assis au fond, en position hyper fléchie. Grâce à la bonde prévue à cet effet, les eaux sales étaient immédiatement évacuées vers l'extérieur. On peut aussi envisager que, la bonde momentanément obturée, la cuve était remplie sur une quarantaine de centimètres de haut (**fig. 26**). En dépit d'une superficie réduite, la présence d'une banquette incite à repousser l'hypothèse qui ferait du bassin un receveur, même si des exemples, notamment au Moyen-Orient, présentent encore des systèmes complexes d'adduction d'eau situés en hauteur, qui évoquent très précisément les douches modernes (Charpentier 1994, p. 125).



Fig. 25 – Balnéaire sud ; bassin 20 détail de la marche et la bonde dans l'angle sud-est (équipe de fouille, Inrap).

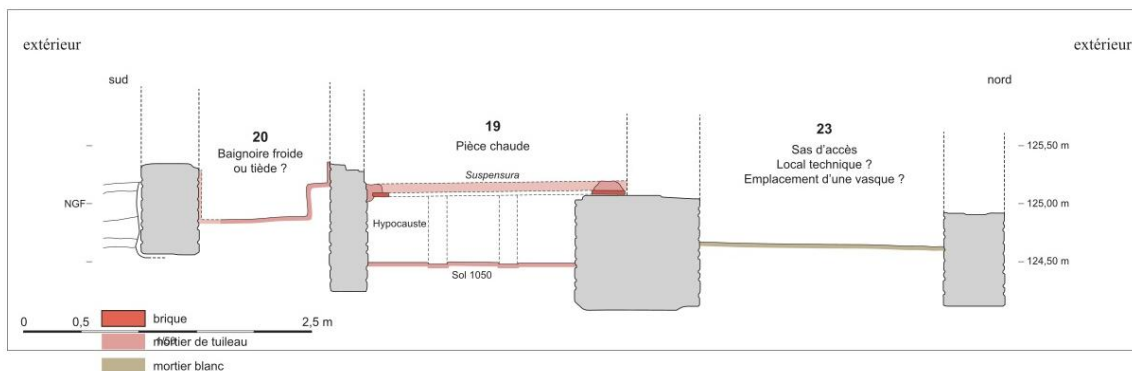


Fig. 26 – Coupe transversale du balnéaire sud sur les pièces 20, 19 et 23 (Mise au net P. Rigaud, Inrap).

#### 1.3.2.1.4. Le bassin 21

L'abside dans laquelle était intégré le bassin oriental a été largement détruite par l'abri de la défense passive (fig. 16). Les murs ouest et sud sont toutefois encore bien visibles, conservés sur une distance de 1,40 m avec une largeur de 0,50 m, sur près de 1,80 m (**fig. 27**). La largeur du mur sud est de 0,60 m, avec un retrait de 0,10 m qui marque le passage aux élévations sur la face externe. Le second bassin est également de plan rectangulaire, avec une dimension est-ouest de 0,92 m, pour 0,64 m du nord au sud. Cette dernière mesure est donnée avec des réserves : la dimension correspond peut-être uniquement au fond du bassin ; on ne peut en effet négliger la possibilité d'un emmarchement, comme c'est le cas du bassin ouest, ce qui reviendrait à restituer ici également une dimension nord-sud de l'ordre de 0,90 m, marche et margelle incluses. La similitude des autres cotes engage à privilégier cette hypothèse. La profondeur conservée du bassin est encore de 0,35 m (124,97 m pour le fond). Le mur nord est dérasé. Si, à l'instar de ce qui est observé pour le bassin 20, on restitue une margelle qui domine de 0,20 m le sol de la pièce 19, établi à 125,20 m, le sommet de la maçonnerie culminerait à une cote de 125,40 m. Rapportée à celle du fond, la profondeur serait de l'ordre de 0,43 m, ce qui conduit à rétablir, là aussi, une marche intermédiaire pour descendre dans le bassin 21. Il est probable que le giron devait être suffisamment profond pour permettre à l'utilisateur de s'asseoir et profiter du bain. Contrairement au précédent, le bassin oriental était destiné à recevoir de l'eau chaude. La cuve, qui est construite sur hypocauste, est en outre installée à la sortie du foyer, au point le plus chaud (*infra* pièce n° 25). Le niveau inférieur de l'hypocauste est repéré à 0,54 m sous le fond du bassin. Le sol suspendu est réalisé à l'aide de gros fragments de plaques de marbre épaisses de 2 à 4 cm, surmontées de 2 à 3 cm centimètres d'un enduit rouge (**fig. 28**). La construction est complétée par un lit de mortier blanc revêtu d'une fine couche d'enduit hydraulique rouge rosé, qui constituait le fond de la cuve. Le dispositif comportait peut-être une pilette centrale, dont la hauteur ne pouvait excéder 0,38 m, afin de soutenir la *suspensura* et répartir les charges. Le chauffage du sol est relayé par un aménagement pariétal qui assurait l'évacuation des gaz de combustion. Les petits côtés sont en effet pourvus de *tubuli* dont cinq sont encore visibles à l'ouest et trois à l'est. Les tubulures sont revêtues d'un premier enduit lissé rose pâle, puis d'un second, cette fois de couleur rouge, utilisé en guise de réparation. Le pendage ménagé au fond du bassin assurait l'écoulement vers une bonde mal conservée. Contre la paroi orientale, une lacune dans le sol signale en effet un système d'évacuation de forme irrégulière, qui se poursuit à travers la paroi par un étroit conduit. Comme le premier bassin, le système d'évacuation de la baignoire chauffée devait être connecté à l'égout qui court au revers de la niche. Durant le Haut-Empire, la mise en œuvre d'une baignoire à eau chaude avait en règle générale pour objet de permettre un bain de délassement. À Valence, compte tenu des dimensions de la cuve, le principe de l'immersion partielle reste possible, assis sur la marche restituée dans la paroi nord, ou en position assise en tailleur ou genoux repliés en hyper flexion. Des conditions, qui, *a priori*, n'invitent pas à la détente...



Fig. 27 – Balnéaire sud ; bassin 21 (équipe de fouille, Inrap).



Fig. 28 – Balnéaire sud ; bassin 21 : succession des enduits pariétaux (équipe de fouille, Inrap).

### 1.3.2.1.5. Un égout extérieur

Quand bien même la relation est interrompue par un mur tardif, il est vraisemblable que les évacuations des deux bassins, étaient connectées à la canalisation couverte implantée au sud du bâtiment pour en assurer la vidange en direction du sud-est (fig. 16). Le caniveau 1230 est conservé sur 2,50 m de long. Les parois sont maçonnées à partir d'un blocage grossier construit en appui contre le bord de la tranchée. La largeur du conduit est supérieure à 0,48 m (le parement nord n'est pas atteint). Le fond plat n'est pas construit. L'altitude du fil d'eau est comprise entre 124,46 et 124,42 m, soit une pente d'environ 1,5%. La couverture est réalisée à l'aide de grosses dalles (jusqu'à 0,70 x 0,67 x 0,18 m pour la plus imposante) : six dalles de molasse vaguement ajustées et une dalle de calcaire ont été préservées *in situ*. L'égout est masqué par un remblai de terre d'environ 0,40 m d'épaisseur, qui repose en outre sur le ressaut de fondation de l'abside du bassin 21 (*us 1102*). Du mortier retrouvé au contact du mur, à la surface du remblai, autour de 125,17 m, démontre qu'il s'agit là d'un niveau de circulation, au moins durant le temps de la construction. Il correspond à un passage resserré, 1 m au plus étroit, ménagé entre le balnéaire sud et le grand bâtiment sud (*infra*).

### 1.3.2.1.6. Les pièces de service (n° 24 et 25)

La partie orientale du balnéaire est consacrée aux pièces de service. Le plan des pièces 24 et 25 est en grande partie restitué (fig. 16). L'extrémité orientale de la pièce 24 n'est pas conservée. À l'endroit où le mur M1007 est encore identifiable, un bloc de molasse dressé (0,30 x 0,21 x 0,43 m) présente une surface creusée d'une cavité rectangulaire, qui évoque une crapaudine (6 x 6 cm, prof. 5 cm). Il signale peut-être l'emplacement d'une ouverture et partant, l'extrémité réelle de la pièce. Le sommet du bloc de molasse, à 124,95 m, est à la fois compatible avec l'altitude des sols intérieurs et à celle de la cour sur laquelle pourrait s'ouvrir la pièce 24 (*infra*, cour orientale). La longueur initiale serait donc de 7,30 m pour une largeur de 2,20 m tout au plus. Dans un deuxième temps, l'agrandissement de la niche 23 (*supra*) ampute la longue pièce 24, dont la longueur est réduite de 0,70 m. La pièce 24 est pourvue d'un sol de mortier blanc d'une épaisseur d'environ 8 cm, établi à 124,70 m. Outre qu'il assure l'accès à la fournaise, cet espace allongé a probablement dû servir à l'entreposage du combustible. Toutefois, il faut préciser que durant la phase de diagnostic de la place des Ormeaux, un sondage a pu être implanté dans un secteur qui n'a pu faire l'objet d'une réouverture durant la phase de fouille, du fait de la présence de réseaux modernes actifs (fig.16, sondage 6, Gabayet, Valette 2002). Le sondage, aussi réduit soit-il, a permis de dégager les restes d'un sol en mortier de couleur blanche et d'une épaisseur d'environ 0,13 m. La surface, à une altitude de 125,40 m, montre un lissage soigneux. Dans le même sondage, trois dalles de molasse d'une épaisseur comprise entre 0,30 et 0,40 m ont été dégagées environ 1,40 m à l'est du sol. La relation stratigraphique entre les deux entités a été rompue par une tranchée moderne, mais le sommet des dalles se situe à la même altitude que celle du sol. En l'état, il est impossible de prétendre identifier ces vestiges. La présence du sol de mortier et des dalles invite à restituer un ou deux espaces couverts : pièce, galerie... Le lien avec le balnéaire sud par le biais de la pièce 24 peut également être envisagé, sans certitude. Dans cette hypothèse, il faudrait restituer deux marches pour descendre dans la galerie 24, depuis cette salle orientale si lacunaire. La porte restituée dans l'angle nord-est du balnéaire devait permettre d'assurer les approvisionnements en combustible et l'évacuation des résidus de combustion. Une deuxième porte ouvrait probablement sur la seconde pièce de service dont le sol, environ 0,20 m en contrebas de la galerie, consiste en un simple niveau de terre battue. Cette deuxième salle (25), dont la surface avoisine les 24 m<sup>2</sup>, correspond selon toute évidence à la salle de chauffe, réalisé sur le modèle du *prae-furnium* antique (fig. 29, 30). Cette hypothèse est confirmée par la stratigraphie relevée contre le mur sud, caractéristique de ce type d'espace : sur le sol de terre, alternent niveaux de cendres et de charbons pour constituer une couche litée dont l'épaisseur atteint 0,50 m. Implanté immédiatement à l'est de la pièce chaude et du bassin oriental qu'il devait alimenter, le foyer était en outre, situé quelque 0,50 m en deçà du fond des hypocaustes afin d'optimiser la circulation de l'air chaud. Dans la mesure où le bassin 21 était chauffé, comme l'attestent le système d'hypocauste et les *tubuli* dont il est doté, il est nécessaire de restituer dans la salle de chauffe, une chaudière, voire un réservoir... Ces équipements, entièrement détruits par la construction de l'abri de la défense passive, devaient être localisés dans la partie sud-ouest de la pièce, immédiatement au revers du bassin.

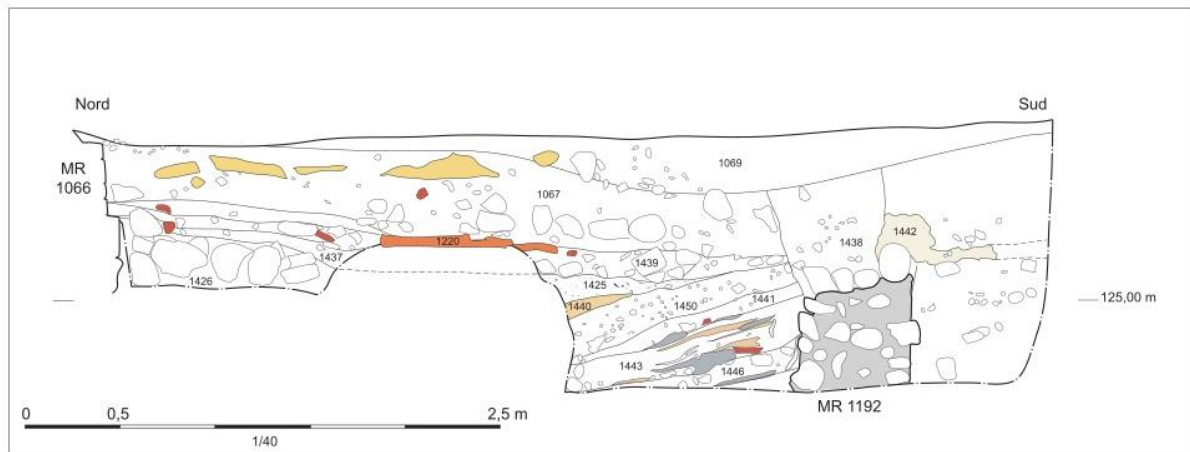


Fig. 29 – Coupe des niveaux d'occupation du praefurnium (et niveaux postérieurs), (DAO P. Rigaud, Inrap).



Fig. 30 – Rejets de cendres et de charbons dans le praefurnium sud (équipe de fouille, Inrap).

#### 1.3.2.1.7. Les annexes ouest (n° 26 et 27)

Dans un deuxième temps, le balnéaire est pourvu d'une extension vers l'ouest, sous la forme de deux pièces accolées l'une à la suite de l'autre. La première, d'une superficie intérieure de 20,65 m<sup>2</sup>, possède un sol de tuileau établi autour de 125,12 m. La seconde, plus étroite, avec ses 18,60 m<sup>2</sup> hors œuvre, ne disposait sans doute que de terre battue, voire d'un plancher qui n'a pas laissé de trace. Ces deux espaces

sont restitués à partir de données fragmentaires. La fouille est à l'origine d'une série de questions qui n'ont pas toutes trouvées de réponse, en particulier la différence de largeur des maçonneries des murs nord et sud, que rien ne semble justifier, mise à part, peut-être, une différence de chronologie difficile à identifier. L'hypothèse d'une extension du balnéaire, avec la création d'un vestiaire et d'une salle froide, constitue une option qui n'a pu être véritablement assurée<sup>15</sup>. Les lacunes sont telles, que la pièce 26, avec son sol de tuileau aurait très bien pu abriter un bassin ou une vasque, ultérieurement détruits sans laisser de trace. L'évacuation aurait pu s'opérer par le sud. Suivant cette hypothèse, la surface totale de l'édifice thermal serait alors de l'ordre de 100 m<sup>2</sup>. Le nouveau corps de bâtiment est doublé, le long de son parement sud, d'un second caniveau destiné à l'évacuation des eaux usées ou à recueillir les eaux pluviales collectées des toits pour les entraîner, cette fois en direction de l'ouest, vers le bord de la terrasse et le Rhône en contrebas (**fig. 31**). Le caniveau est visible sur une longueur de près de 2,40 m. À l'ouest, il est entamé par une canalisation, puis par une vaste fosse non datée, tandis qu'à l'est, c'est l'installation d'un arbre au siècle dernier, qui est à l'origine de sa destruction. La partie la mieux conservée est appuyée contre le parement sud des pièces 26 et 27. Le caniveau est construit à l'aide de galets et de moellons de calcaire liés par un solide mortier blanc qui forment deux parements montés en tranchée étroite. Le fond utilise des *tegulae* disposées à plat, bords vers le haut (124,50 m). L'altimétrie montre un fort pendage vers l'ouest (7,5%). La couverture n'est pas conservée et le seul niveau lié au caniveau est son comblement, qui recelait quelques éléments de mobilier – fragments de charbons associé à des cendres, quelques ossements animaux et de la céramique en faible quantité, peut être datée du haut Moyen Âge.



Fig. 31 – Égout à l'extérieur de l'extension du balnéaire sud (pendage vers l'ouest), (équipe de fouille, Inrap).

<sup>15</sup> On ne saurait toutefois négliger l'hypothèse qui ferait de ces pièces, en particulier la pièce 27, des espaces jouxtant le balnéaire, sans véritable lien organique.

#### 1.3.2.2. L'aile ouest et le balnéaire nord

Une douzaine de mètres au nord du premier balnéaire (fig. 16), l'angle nord-ouest de la place des Ormeaux a livré les restes d'un second ensemble thermal, de proportions apparemment plus modestes (**fig. 32**). Entre les deux apparaissent trois tronçons de murs déconnectés les uns des autres, que seule la chronologie relative permet de placer dans cet état (M1206, M1187 et M2133). La localisation de ces maçonneries incite à restituer dans le prolongement de la pièce 27, au moins deux espaces clos de plan approximativement rectangulaire, d'une largeur de l'ordre de 3,30 m et de 3,85 m. Le mur M2133 pourrait signaler la limite orientale de ces constructions, bien hypothétiques, il faut en convenir. Les contours d'une aile ouest, qui, dans une certaine mesure, assure la transition entre les deux balnéaires, se dessinent en pointillés, mais avec des données si lacunaires, il serait vain de conjecturer outre mesure. À l'extrémité de cette aile ouest, le balnéaire nord est construit au détriment de maçonneries issues du IV<sup>e</sup> siècle, dont certaines sont partiellement intégrées dans le nouveau complexe. En l'état, le bâtiment compte deux, voire trois salles contiguës : une petite salle chaude et son foyer, doublée à l'est par une troisième pièce au statut moins assuré (**fig. 33**).



Fig. 32 – Le balnéaire nord (équipe de fouille, Inrap).

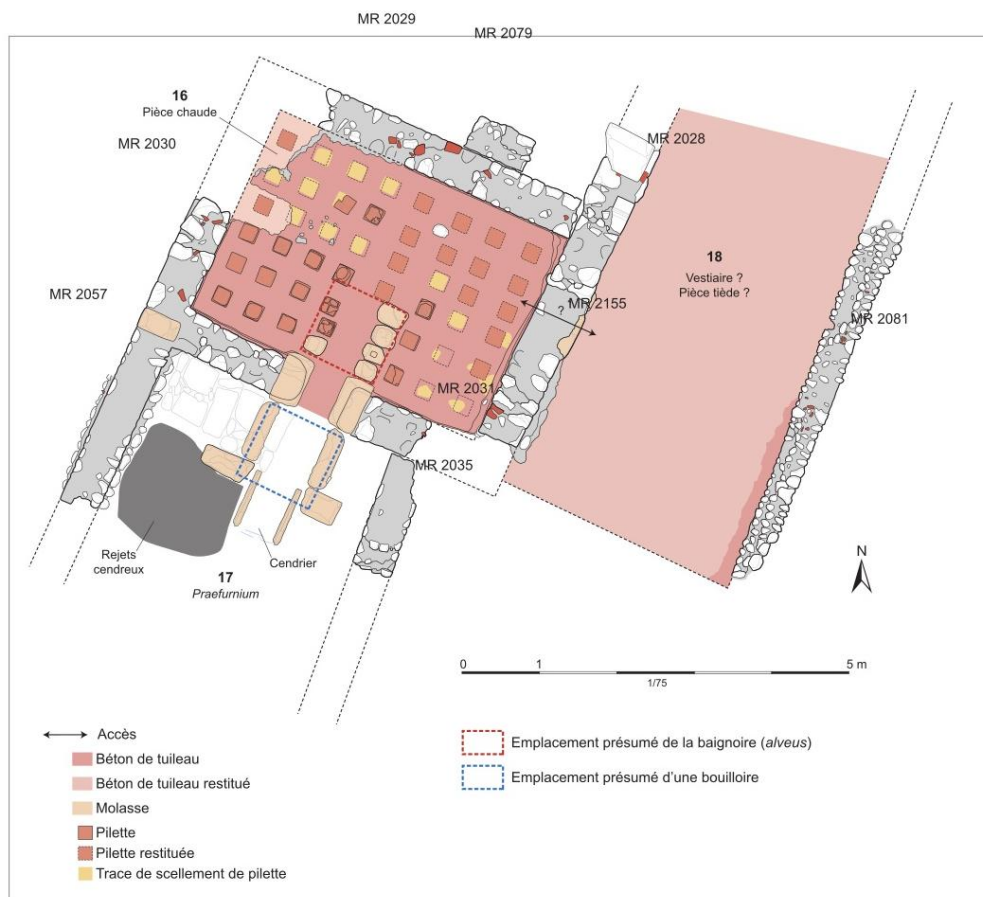


Fig. 33 – Plan de détail du balnéaire nord (Relevés et mise au net P. Rigaud, Inrap).

#### 1.3.2.2.1. L'hypocauste (n° 16)

L'angle nord-ouest et une partie de l'angle sud-est de la salle sur hypocauste ont été détruits respectivement par un égout moderne et une fosse médiévale. Pour le reste, l'état de conservation est plutôt satisfaisant. La pièce adopte le plan d'un rectangle orienté est-ouest de 4 x 3,80 m hors œuvre, soit une superficie intérieure de 11,20 m<sup>2</sup>. Pour l'essentiel, les murs sont construits *ex nihilo*, mais plusieurs maçonneries préexistantes et notamment le mur oriental, sont partiellement réutilisées. Les nouvelles maçonneries, conservées au maximum sur trois à quatre assises, présentent des caractéristiques identiques, dans leur mode de construction, autant que par les matériaux mis en œuvre. Les murs, dont l'exécution est peu soignée, sont réalisés à l'aide de moellons de calcaire équarris agencés en un double parement. Des éclats de calcaire et des fragments de tuiles sont utilisés au cœur de la maçonnerie. Un mortier de chaux assez résistant assemble le tout et sur la face externe, le mortier débordant des joints a été taloché en guise d'enduit. Le mur sud, qui sépare l'hypocauste de la salle de chauffe, est pourvu d'une ouverture encadrée par deux gros blocs de molasse taillée (0,70 x 0,40 x 0,55 m). La bouche destinée au passage des gaz de combustion possède une largeur de 0,43 m à la base pour de 0,62 m au sommet des montants. Le fond de l'hypocauste est constitué d'un sol construit sur un radier sommaire, dont l'épaisseur n'excède pas 0,10 m. Il s'agit d'un béton de mortier blanc revêtu d'une fine couche d'enduit de tuileau rose. L'enduit a été soigneusement appliqué à la liaison du fond et des murs et sur toute la hauteur du parement. Sur le sol de l'hypocauste sont installées les pilettes de soutien du sol suspendu qui n'est pas conservé. Elles sont constituées de carreaux de terre cuite – environ 22 cm de côté, pour une épaisseur moyenne de 4,5 cm – assemblés par une terre argileuse jaune. Au maximum, sept carreaux sont préservés, soit une hauteur d'environ 0,37 m. Toutes les pilettes sont réalisées à l'aide des mêmes matériaux, à l'exception d'un élément de calcaire vaguement circulaire – d'un diamètre de l'ordre de 20 cm pour une hauteur de 27 cm. Retrouvé en position verticale, le support de calcaire est scellé au sol par de la terre argileuse jaune, à l'instar des éléments en terre cuite. Il est

toutefois décalé par rapport au carroyage général. Cette double différence signale peut-être une défaillance à laquelle il aura fallu répondre rapidement durant la construction, à moins qu'il s'agisse là, d'une réparation de fortune plus tardive. La répartition des supports est relativement régulière avec six pilettes sur la largeur, sans doute autant sur la longueur, là où, il est vrai, l'on en attendrait une rangée de plus. La différence tient à un agencement qui rompt la symétrie au centre de la pièce. Plusieurs éléments de molasse également disposés à la surface du tuileau, prolongent en effet le conduit d'évent sur près de 1 m à l'intérieur de la salle. Dans l'axe du montant ouest, la rangée de pilettes a été complétée par un bloc de molasse et une pilette de brique surnuméraire. Au droit du montant oriental, c'est un alignement de quatre blocs de molasse, qui double la rangée de pilettes suivante. Dans un premier temps, l'hypothèse d'un dispositif destiné à répartir la chaleur à l'intérieur de l'hypocauste a pu être envisagée. Toutefois, la superficie de la salle – moins de 15 m<sup>2</sup> – ne commande pas un tel aménagement et c'est plutôt la nécessité de ménager un support qui est plus certainement à l'origine de cette particularité. Les différents éléments sont organisés pour réaliser un socle d'environ 1 m de côté pour une hauteur de 0,41 m (124,92 m), un support destiné par exemple à une cuve<sup>16</sup>. Il serait ainsi tentant d'interpréter la pièce comme une salle chaude équipée d'une petite baignoire installée contre le mur sud, à l'aplomb du conduit d'évent, par conséquent au point le plus chaud. Cette particularité, ajoutée aux dimensions forts modestes de la pièce, invite à privilégier l'hypothèse d'un balnéaire plutôt que de voir dans ce petit espace, une salle d'habitation chauffée.

#### 1.3.2.2.2. La salle de chauffe (17)

Le foyer est implanté immédiatement au sud de l'hypocauste dont il doit assurer le chauffage. Si le mur ouest est manifestement attribuable au chantier de construction de l'ensemble thermal, la limite orientale est constituée d'un mur ancien partiellement réutilisé. Ce remploi explique le décalage entre les deux pièces et la différence de largeur, 3,20 m pour le *praefurnium*, sensiblement plus étroit que la pièce chauffée. Par le fait de destructions tardives, l'extension maximale de la pièce reste inconnue. Il est assuré que la distance de 2,30 m, longueur conservée du mur oriental, ne correspond pas à la dimension originelle. La limite théorique est donnée par le mur M1187 (*supra*), soit une dimension maximale de 6,80 m et une surface légèrement supérieure à 21 m<sup>2</sup>, qui, selon A. Bouet, correspond à une superficie très courante. À titre de comparaison, la surface de la salle de chauffe du balnéaire sud n'est que de 12 m<sup>2</sup>. Ceci posé, il est tout à fait possible que la pièce, largement ouverte vers le sud, ne comporte que trois murs (type 1B, Bouet 2003, p. 342). La pièce est équipée d'un alandier particulièrement développé. L'aménagement compte encore quatre lourdes pierres de molasses distribuées selon un plan symétrique. Trois ont été retrouvées à leur emplacement originel, la dernière, couchée à plat dans l'emprise du conduit. Il est certes possible d'aménager le foyer sur cette dalle, mais, la face qui aurait été en contact avec le feu, contrairement aux autres, ne présente aucune trace de cendres, de rubéfaction ou autre altération. Il est donc plus vraisemblable que la pierre a été repoussée à un moment où le foyer n'était plus en service, pour servir de soubassement à un mur tardif (*infra*, M2034). Dans la construction initiale, les deux premières dalles – 0,80 x 0,22 m pour une hauteur de 0,40 m – sont disposées sur chant contre le mur nord, pour encadrer le gueulard. Les deux autres pierres, des blocs massifs (0,60 x 0,35 à l'ouest et 0,50 x 0,35 m à l'est), sont installées en vis-à-vis, perpendiculairement aux premières, pour constituer l'entrée du couloir de chauffe. Cette mise en œuvre invite à restituer un alandier voûté, d'une longueur de près de 1,70 m pour une largeur de 0,80 m. Avec une hauteur de l'ordre de 0,40 m, le sommet des quatre gros blocs culmine à une même cote, autour de 124,80 m. Il est vraisemblable que la complexité de cet aménagement massif et largement déporté au sein de la pièce de service, avait pour but de porter une chaudière, qu'il faille restituer une plateforme ou un support plus sommaire. L'entrée de l'alandier est précédée d'un aménagement dont subsiste une dalle de grès rose posée sur chant en avant du montant oriental (0,80 x 0,10 x 0,40 m). Un négatif identifié contre le bloc ouest, laisse à penser qu'une seconde dalle était établie symétriquement à la première, dégageant un espace large de 0,50 m, le cendrier, destiné à rassembler les rejets de combustion extraits de l'alandier. Comme il se doit, les

<sup>16</sup> Ce qui correspond aux dimensions des baignoires du balnéaire sud. La hauteur des éléments les plus hauts semble donner une hauteur minimale de la sous-face de la *suspensura*, mais comme le précise A. Bouet, les supports sont souvent plus bas que les pilettes proprement dites, puisqu'en règle générale, le bassin est en partie intégré dans le sol (Bouet 2003 : 130). Quoi qu'il en soit, si la cote de la surface du sol n'est pas connue, l'examen des maçonneries montre qu'elle se situait au-dessus de 125,02 m.

éléments de molasse ou de grès sont rubéfiés et montrent des traces de coups de feu de part et d'autre de l'alandier. Un premier niveau de terre marqué en surface de grains de mortier et de charbons de bois, constitue le sol de la pièce. Des niveaux de cendres et de charbons, séparés par de fins litages de terre se sont ainsi accumulés sur près de 0,40 m et correspondent à l'utilisation répétée du foyer jusqu'à la fin de son activité<sup>17</sup>. Les déchets sont rassemblés dans la moitié ouest de la salle, tandis que la partie orientale était peut-être dévolue à l'entreposage du combustible, bois ou charbon. Une fosse (1 x 0,55 m, prof. 0,20 m) implantée contre le mur ouest, est caractérisée par un fond tapissé d'un niveau épais de 5 cm d'argile brunie et rubéfiée. La rubéfaction affecte également le mur précisément dans l'emprise de cet aménagement qu'on serait amené à considérer comme un foyer secondaire. Le creusement est finalement comblé par une couche charbonneuse. Ce type d'équipement est fréquent dans les *praefurnia*, où peuvent être rassemblées différentes activités en lien avec le feu. Ces foyers peuvent être à vocation culinaire, le plus souvent en contexte domestique ou pour le repas des *fornacatores*, mais il est également possible que le foyer serve à préparer les braises destinées au foyer principal pour chauffer l'hypocauste (Bouet 2003, p. 249-250).

### 1.3.2.2.3. Une annexe du balnéaire nord (n° 18)

Attenante au balnéaire proprement dit (fig. 16), cette troisième pièce semble bien constituer l'annexe orientale du dispositif thermal. Le doute persiste toutefois en raison d'un manque patent de données. Il ne subsiste de cet espace en tout et pour tout qu'un tronçon de mur (M2081) et un fragment de sol de tuileau (SI2154). Sur la base d'informations ténues, on serait amené à restituer une pièce allongée – sa longueur est supérieure à 5 m pour une largeur de 3,20 m –, qui doublait le balnéaire et se développait vers le nord, au-delà même de l'hypocauste. Il est vraisemblable que la salle chaude communiquait avec cette pièce, mais les murs sont conservés trop bas pour qu'il soit possible de tenter une restitution plus précise. Il reste que l'usage du bain réclame au minimum un espace, éventuellement chauffé indirectement, ne serait-ce que par la proximité avec la pièce sur hypocauste, pour servir de vestiaire, voire de *dstrictarium* (*supra*).

### 1.3.2.2.4. Une extension vers le nord ?

Le mur oriental de l'hypocauste, qui reprend en partie une ancienne maçonnerie, se prolonge vers le nord. L'angle nord-ouest de la pièce est détruit et ne permet pas de savoir si le mur ouest également se développait au-delà de la limite de la pièce chaude. Aucun niveau n'est conservé au-delà de l'hypocauste, sinon, un petit massif de maçonnerie appuyé contre le parement externe du mur nord (M2079). Malgré les constructions récentes dans le secteur, il semble bien que ce petit mur ait été vu dans son intégralité. Il se présente comme un massif de 0,83 m par 0,50 m, fait de moellons de calcaire liés au mortier. Deux assises de fondation sont conservées, soit une hauteur de 0,35 m. La construction évoque un contrefort, quand bien même son utilité paraît limitée. S'agit-il plutôt d'une maçonnerie destinée à portée une descente de tuyau, comme cela est, semble-t-il le cas, dans le balnéaire sud ? Doit-on lire le massif comme un accès à l'hypocauste ? Aucun seuil n'a été identifié à la seule lecture des maçonneries. Si on peut raisonnablement exclure la restitution d'un accès entre la pièce chauffée et le *praefurnium*, rien n'interdit un passage de la salle chaude vers l'est – la pièce 18 – ou vers le nord, qu'il débouche sur l'extérieur ou dans une autre salle, encore inconnue. On ne saurait négliger non plus la possibilité d'une porte ménagée dans le mur ouest, qui ouvrirait vers le baptistère implanté à une trentaine de mètres du balnéaire.

### 1.3.2.3. Le corps de bâtiment central (n° 28, 29, 30 et 31)

Faisant office de séparation entre deux cours, ce long corps de bâtiment compte quatre pièces, dont trois sont manifestement bâties sur le même modèle (fig. 16). Avec ses 28 m<sup>2</sup>, la pièce n° 28, la plus méridionale, est non seulement la plus vaste, mais également la plus soignée. Elle est construite en appui contre le balnéaire sud, à l'aide de trois murs similaires, chaînés aux angles. En fondation, la largeur des nouvelles maçonneries, montées en appui contre le bord oriental de la tranchée d'installation, est de 0,60 m environ, pour une hauteur maximale de près de 0,70 m. Quatre assises régulières sont conservées,

<sup>17</sup> La présence systématique de fins litages de terre pourrait en outre suggérer l'existence de parois de terre élevées au-dessus des maçonneries.

avec des joints de 2 à 4 cm, réalisées pour l'essentiel à partir de galets tenus par un mortier beige. Le passage à l'élévation est signalé par un retrait d'environ 0,10 m. Une seule assise aérienne est encore visible. On y retrouve les galets associés à quelques moellons de calcaire liés par mortier d'une teinte plus soutenue, presque jaune, que celui de la fondation. Le parement interne montre des traces de coup de feu, qui sont très probablement à mettre au compte de l'incendie qui est à l'origine de la destruction d'une partie des bâtiments dans le courant des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles (**fig. 34, infra**). Sur la face externe, les murs sont revêtus d'un enduit beige, grossièrement lissé et montrent des joints soulignés à la pointe de la truelle. Les premiers niveaux repérés dans la pièce consistent en une succession de fins niveaux de terre et leurs recharges, qui scellent la tranchée de fondation des murs. Conservées de manière irrégulière, ces couches, dont l'épaisseur variable n'excède pas 2 à 3 cm, correspondent à des niveaux de circulation et d'occupation durant le chantier de construction. L'aménagement de la pièce est conclu par l'installation d'un sol en béton de tuileau coulé sur un radier réalisé en petits galets (jusqu'à 10 cm) et en cailloux posés de chant ou à plat, d'une épaisseur de 5 à 10 cm. Un pendage est perceptible puisque la surface du sol varie entre 124,74 et 124,83 m, du sud vers le nord, variation très modeste rapportée à la longueur de la pièce. Un interstice entre le sol qui régnait dans la pièce et le mur, correspond très probablement au négatif d'un enduit pariétal, épais de 1 à 2 cm. À ce premier niveau construit succéderont des sols – chaulés ou en terre – préservés, le plus souvent, sous forme de lambeaux. La pièce 28 est prolongée par au moins trois salles carrées (n° 29-31) disposées en enfilade et dont la surface intérieure est légèrement supérieure à 15 m<sup>2</sup> (**fig. 35**). Ces nouveaux espaces, au plan stéréotypé, sont construits aux dépens des pièces 12 et 13 issues de l'état précédent. Les anciens murs arasés ont été partiellement récupérés ou inclus dans les nouvelles constructions. La mise en œuvre débute par la construction de deux longs murs parallèles – 2039 et 2040 – puissamment fondés, les soubassements atteignant respectivement 1,10 et 1,20 m pour une largeur de l'ordre de 0,80 m. Même si la relation stratigraphique, rompue par des tranchées modernes, est insuffisamment explicite, tout laisse à penser que les deux maçonneries prenaient appui contre la limite nord de la pièce 28. L'extrémité septentrionale des deux murs étant masquée par l'actuelle cathédrale Saint-Apollinaire, ils sont visibles sur une longueur légèrement inférieure à 9 m. Deux murs de refend, très bien fondés également, sont ensuite construits pour délimiter trois espaces dont les dimensions sont de 4 m du nord au sud contre environ 3,80 m d'est en ouest pour la pièce 29, de 4 m par 3,90 m pour la pièce 30. La pièce 31 se développe vers le nord, où elle échappe à l'emprise fouillée. Bien que son extension ne soit pas connue, il est possible, sinon probable, que cet espace soit bâti sur le plan des pièces 29 et 30. Si le niveau de sol n'est pas conservé dans la pièce 29, une succession de fins litages en deçà du ressaut de fondation, contenant pour certains des traces de mortier, correspondent aux niveaux de circulation durant le chantier. Ils livrent un mobilier attribué au V<sup>e</sup> siècle, parmi lequel des tessons de verre olive appartenant à un gobelet à bord coupé. Dans la pièce 30, la stratigraphie, un peu mieux conservée, laisse apparaître un premier remblai de terre mêlée de quelques pierres, d'éclats de terre cuite et de charbons de bois. Il supporte un radier de galets, dont l'épaisseur peut atteindre une quinzaine de centimètres (125,12 m), bientôt recouvert par un niveau compact de limon brun et de galets installé pour remplacer le précédent niveau, trop usé (125,23 m). Les données sont trop limitées d'un point de vue quantitatif et qualitatif pour espérer présenter des hypothèses très abouties quant à la finalité des différents espaces qui composent le corps de bâtiment central. Dans sa globalité, la construction est appuyée au sud sur le balnéaire et tournée au nord vers l'*ecclesia*, dont on présume qu'elle est aujourd'hui recouverte par la cathédrale Saint-Apollinaire. Il faut également rappeler que la pièce 31 est également accolée à un petit édifice à abside (32), une relation topographique qui pourrait constituer une autre indication sur le statut de la salle nord de ce corps de bâtiment. La relation entre les deux est toutefois loin d'être avérée. Les caractéristiques de quatre salles, qui manifestement se divisent en deux ensemble, avec la pièce 28, plus spacieuse, prolongée par les trois petites pièces en enfilade, invitent à les considérer comme des lieux de vie (*infra*). Que ce corps de bâtiment ait été occupé par des clercs ou dévolu à l'évêque en personne, tout laisse à penser qu'il occupe une position éminente au sein du secteur résidentiel d'ensemble cathédral.



Fig. 34 – Le corps de bâtiment nord ; mur et sol brûlés dans la pièce 28 (équipe de fouille, Inrap).



Fig. 35 – Vue d'ensemble de la moitié nord de l'emprise de fouille : le balnéaire sud entre le baptistère et le corps de bâtiment nord (F. Gabayet, Inrap).

#### 1.3.2.4. La chapelle 32

Perpendiculaire au corps de bâtiment central et construit en appui contre la pièce 31, un édifice rectangulaire prolongé à l'est par une abside à chevet plat correspond sans aucun doute à une petite église (**fig. 36**). Pour autant, la dévolution de cet édifice, annexe de la cathédrale primitive, n'est pas totalement résolue : chapelle, oratoire privé... Le bâtiment n'est que partiellement reconnu : la moitié nord est engagée sous une sacristie construite au XV<sup>e</sup> siècle contre le flanc sud de la cathédrale, tandis qu'à l'est, la présence de réseaux a restreint les investigations. En dépit de son plan incomplet, une projection par symétrie permet de restituer un édifice long de 6,60 m dans l'œuvre – près de 7,90 m avec l'abside, dont le diamètre à l'ouverture est de 1,90 m –, pour une largeur de 3,30 m à l'intérieur. Le choix de l'axe de symétrie est validé par l'installation dans un second temps d'une dalle de seuil (*infra*). Cette restitution a en outre comme conséquence de donner à la pièce 31 des dimensions similaires à celles des pièces 29 et 30. L'édifice vient donc s'accoler contre le mur oriental de la pièce 31 et se développe vers l'est. Un mur d'épaulement relativement massif est lié au mur qui limite l'extension de l'abside à l'est (**fig. 37**). Celui-ci est vu sur seulement 1,15 m de long et sa largeur n'est pas connue. Ce qui est observé permet malgré tout de restituer un chevet plat et une abside profonde de 1,20 m. La base des murs n'est pas atteinte et seules les deux dernières assises de fondations sont visibles, sur une hauteur de 0,20 m. Elles sont réalisées à l'aide de galets pris dans un mortier blanc-cassé. Trois assises de moellons de calcaire liés avec le même mortier, dont la largeur avoisine 0,50 m, constituent l'élévation, conservée sur 0,30 m de haut. Plusieurs éléments dégagés à l'intérieur du bâtiment paraissent relever d'aménagements liturgiques. C'est le cas notamment, d'une dalle de calcaire, dont une partie seulement est apparente (0,50 x >0,30 m, ép. >0,20 m). La pierre est disposée à plat en avant de l'abside et centrée sur la largeur du bâtiment. Elle pourrait signaler l'existence d'une base d'autel, ou bien encore d'un emplacement privilégié, destiné par exemple à un reliquaire. Immédiatement au sud de la dalle, des fragments de tuile ont été fichés de manière à ménager un conduit vertical (10 x 5 cm), dont le sommet affleure au niveau du sol. La structure n'a pu être vidée, mais on est tenté de restituer un élément de section rectangulaire, peut-être un potelet en relation avec la dalle de calcaire, ou plus probablement une canalisation destinée à introduire un liquide dans le sous-sol de l'abside. L'hypothèse d'un conduit à libation, envisagée *a posteriori*, conduirait à envisager pour cette petite église, une fonction funéraire à une période où la coutume d'enterrer les morts au sein de l'espace urbain n'est pas encore la règle (*infra* 2.8)<sup>18</sup>. Une seconde dalle de calcaire (0,50 x 0,60 m) est mise au jour dans la nef, à proximité du gouttereau sud, entre l'aménagement de galets et l'abside. Il n'est pas certain que la pierre soit conservée *in situ* et on ne sait si elle était isolée ou si un élément symétrique doit être restitué dans la moitié nord.

<sup>18</sup> Cette découverte a été effectuée le dernier jour d'intervention dans une zone dangereuse. Faute de temps et pour des raisons de sécurité, la fouille a été stoppée après la découverte du premier niveau de sol. Il n'a pas été possible, hélas, de prolonger les opérations et de vérifier la profondeur du dispositif, voire la présence éventuelle d'une sépulture...



Fig. 36 – Vue d'ensemble de la chapelle 32 entamée par le goutereau sud de la cathédrale (à droite) (F. Gabayet, Inrap).

Le premier niveau repéré dans l'édifice est un limon argileux de couleur jaune qui sert de support à un sol de mortier de chaux, dont les lambeaux sont bien identifiables (us 2131-2126). Particulièrement dégradé, son épaisseur n'excède pas 3 à 4 cm. L'altitude supérieure est située autour de 124,30 m. Sur une surface somme toute réduite, pas moins de cinq monnaies ont été mises au jour dans le remblai inférieur qui correspond au niveau de circulation durant le chantier. La plus récente fournit un *terminus post quem* vers 360. On ne s'étonnera pas de trouver ici, dans le courant du V<sup>e</sup> siècle, ces espèces dont la longévité est bien connue. Le sol s'amortit contre un aménagement lacunaire qui évoque une barrière de chœur (fig. 38). L'installation prend la forme de deux alignements parallèles de galets juxtaposés qui ne sont pas sans évoquer un calage de sablière basse. Le dispositif visible sur une longueur de 1,60 m, se prolonge encore sous la cathédrale. On peut admettre qu'il occupait toute la largeur de l'édifice. L'espace entre les galets, de l'ordre de 0,50 m, est comblé par un sédiment limoneux gris-beige, avec une part non négligeable de cendres et de charbons. Le sédiment utilisé pour le remblaiement du négatif livre deux monnaies, associées à de la céramique datée pour l'essentiel des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles (us 2122). La monnaie la plus ancienne est étonnamment une émission posthume de César frappée à l'instigation d'Octave en 40 avant J.-C. sous la direction de Quintus Voconius Vitulus. Ce denier d'argent représente, à l'avvers, la tête laurée de Jules César à droite, devant un *lituus*, le bâton augural. Le premier niveau repéré dans l'édifice est un limon argileux de couleur jaune qui sert de support à un sol de mortier de chaux, dont les lambeaux sont bien identifiables (us 2131-2126). Particulièrement dégradé, son épaisseur n'excède pas 3 à 4 cm. L'altitude supérieure est située autour de 124,30 m. Sur une surface somme toute réduite, pas moins de cinq monnaies ont été mises au jour dans le remblai inférieur qui correspond au niveau de circulation durant le chantier. La plus récente fournit un *terminus post quem* vers 360. On ne s'étonnera pas de trouver ici, dans le courant du V<sup>e</sup> siècle, ces espèces dont la longévité est bien connue. Le sol s'amortit contre un aménagement lacunaire qui évoque une barrière de chœur (fig. 38). L'installation prend la forme de deux alignements parallèles de galets juxtaposés qui ne sont pas sans évoquer un calage de sablière basse. Le dispositif visible sur une longueur de 1,60 m, se prolonge encore sous la cathédrale. On peut admettre qu'il occupait toute la largeur de l'édifice. L'espace entre les galets, de l'ordre de 0,50 m, est comblé par un sédiment limoneux gris-beige, avec une part non négligeable de cendres et de charbons. Le sédiment utilisé pour le remblaiement du négatif livre deux

monnaies, associées à de la céramique datée pour l'essentiel des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles (us 2122). La monnaie la plus ancienne est étonnamment une émission posthume de César frappée à l'instigation d'Octave en 40 avant J.-C. sous la direction de Quintus Voconius Vitulus. Ce denier d'argent représente, à l'avvers, la tête laurée de Jules César à droite, devant un *lituus*, le bâton augural.



Fig. 37 – Chapelle 32 : détail du mur d'épaulement de l'abside (avec la base d'autel au deuxième plan), (équipe de fouille, Inrap).

Le revers montre un veau marchant vers la gauche, encadré en haut en bas de la légende Q·VOCONIVS VITVLVS. Le dernier est associé, à un petit bronze, un *aes* 3 ou 4 en très mauvais état. Si la titulature comme la légende est illisible, la tête diadémée à droite et le module évoquent la période théodosienne et par conséquent une frappe dans les deux dernières décennies du IV<sup>e</sup> siècle, voire dans les deux suivantes<sup>19</sup>. Ce possible chancel est bientôt abandonné et recouvert par une couche de terre cendreuse et de charbons d'une épaisseur de 5 à 6 cm, tout au plus (us 2096). La nature du matériau invite à voir dans ce niveau les résidus d'un incendie, quand bien même les murs ne présentent pas de traces de rubéfaction manifeste. Il resterait à savoir si cette couche signale un sinistre ponctuel ou en lien avec les incendie qui affectent les balnéaires et une partie des bâtiments dans le courant des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles (*infra*). La couche livre une trentaine de tessons de céramique, parmi lesquels des fragments de dérivée de sigillées-paléochrétiennes datées du V<sup>e</sup> siècle, mais également une dizaine de fragments de verre issus de cinq gobelets vert olive de la même époque<sup>20</sup>. Elle compte également cinq monnaies avec en particulier des espèces de la période valentino-théodosienne du type *aes* 4, frappés entre 388 et 395. Quelle qu'ait été l'origine de la couche charbonneuse, des travaux de réfection sont engagés comme en témoignent l'installation d'un niveau de terre battue qui recouvre la surface entière de l'édifice (2101). Ce remblai bosselé de seulement quelques centimètres d'épaisseur établi autour de 124,40 m, a livré une cinquantaine de tessons de céramiques, des clous, trois fragments de verre olive et jaune produits au

<sup>19</sup> Étude D. Frascione, Inrap (Gabayet, Valette 2004).

<sup>20</sup> Fontaine 2006 : 117.

V<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>, quelques restes fauniques et, là encore, une monnaie très usée, un petit bronze daté de la fin de la toute fin du IV<sup>e</sup> siècle. Le sol scelle également sinon un véritable aménagement, un amas approximativement quadrangulaire localisé contre le mur sud, dans la moitié ouest de la salle (us 2102). Avec environ 0,50 m de côté, cet construction sommaire, réalisé à l'aide de tuiles et de galets, a pu servir de support à un aménagement postérieur à l'incendie, mais quoiqu'il en soit disparu à l'issue du chantier de restauration. Le démontage a livré pas moins de soixante-dix tessons de céramiques, parmi lesquels des exemplaires de DSP, seize fragments de verre produits au V<sup>e</sup> siècle correspondant à six gobelets et à une coupe jaune à dépression, ainsi que deux monnaies, un *folius* de 316 et un *aes* 3 probablement frappé entre 348 et 350. Le mobilier regroupe encore pêle-mêle des coquilles d'huitres ou de pétoncles, des fragments de verre, des nodules en alliage cuivreux, la moitié d'une clochette en fer, un fragment de lame de couteau et quelques clous.

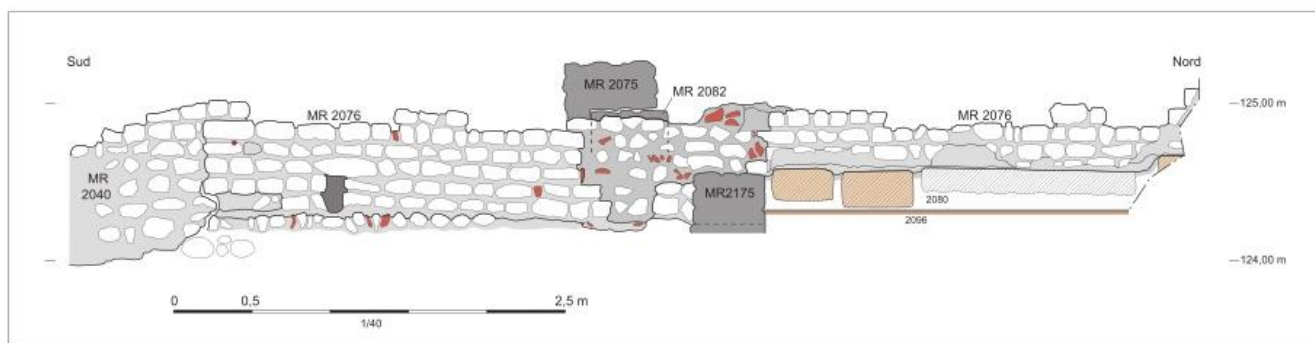


Fig. 38 – Chapelle 32 : succession des sols dans la nef avec le négatif de la barrière (à l'est) et l'embranchement (à l'ouest), (équipe de fouille, Inrap).

À l'ouest, un emmarchement vient par la suite doubler le mur M2076. La maçonnerie est visible sur une longueur de 2,70 m ; sa largeur est de 0,50 m pour une hauteur qui n'excède pas 0,30 m (**fig. 39**). Elle utilise des blocs de molasse taillés et un remploi en calcaire, une pierre de seuil pourvue d'une glissière comme on peut en trouver dans les devantures de boutiques antiques. Si l'épaisseur des différents éléments est inconstante, ils sont répartis avec soin et calés de manière à former une surface plane. L'ensemble est lié par un mortier généreusement dispensé. Deux blocs de molasse sont disposés dans l'angle sud-ouest. La pierre de calcaire est placée à leur suite et un nouveau bloc de molasse apparaît dans la coupe. Il est tentant de restituer un deuxième bloc par symétrie. La raison de cette installation n'est pas clairement résolue. L'épaisseur des différents éléments composant la maçonnerie varie entre 0,15 m pour la dalle calcaire, jusqu'à 0,25, voire 0,30 m pour les blocs de molasse. Il reste que la surface de l'ensemble, parfaitement plane, est établie à 124,58 m. Il constitue par conséquent un premier degré d'une hauteur de 0,22 m par rapport au sol de la nef. L'arase du mur M2076, grossièrement aplanie, est située 0,44 m plus haut que cet emmarchement. Dans ces conditions, il est difficile de considérer l'ensemble – dalle en remploi et arase du mur – comme les deux marches d'un escalier assurant la transition entre l'église et la pièce 31, sauf à restituer un élément mobile ou démonté pour franchir les

<sup>21</sup> Fontaine 2006 : 117.

0,44 m de la seconde « marche ». La surface de l’emmarchement ne montre aucune trace de négatif d’une dalle dont la largeur pourrait être de 0,25 m pour une hauteur de 0,22 m... Il ne paraît guère plus convaincant d’envisager l’aménagement comme une banquette installée au fond de la nef, en vis-à-vis de l’abside. Une banquette d’une profondeur de 0,50 m, mais d’une hauteur à peine supérieure à 0,20 m, ce qui paraît faible au vu des standards, y compris actuels<sup>22</sup>. Sans être pleinement confortable, une assise de cette hauteur reste toutefois utilisable, surtout avec le recours à un coussin. Il est difficile de trancher. Or la fonction de cet emmarchement est importante : selon que l’hypothèse d’un accès est retenue ou non, la relation privilégiée entre la pièce 31 et l’église 32 pourrait ou non être envisagée, engageant à voir cette dernière comme une chapelle privée dédiée à l’évêque ou aux clercs.



. Elévations bâtiment nord et chapelle

Fig. 39 – Coupe des maçonneries en élévation du corps de bâtiment nord et de la chapelle 32 (DAO P. Rigaud, Inrap).

Quoi qu’il en soit, le groupe épiscopal des premiers temps chrétiens abrite plusieurs monuments, mais avant tout une église cathédrale et un baptistère, l’évêque étant le seul dans l’ensemble de la circonscription sous son contrôle, à pouvoir administrer le sacrement du baptême. Dans certaines cités épiscopales, une deuxième église, selon des dispositions variées, double le monument principal, comme à Genève, Lyon, voire Grenoble, Alba ou Viviers pour rester dans un cadre régional. Ce modèle d’églises doubles est loin d’avoir été unique. Sans préjuger de l’organisation topographique des monuments valentinois, on constate donc l’existence du petit édifice à abside implanté non loin de la cathédrale. Plutôt que de relever d’un système d’église double, cette chapelle renvoie aux édifices de petites dimensions qui sont signalés à travers les textes et dans la littérature archéologique (Bonnet 2012 : 57). La restitution, certes non vérifiée, d’un conduit à libation à l’entrée du chœur de la chapelle conduirait à lui conférer une fonction funéraire (Codou 2014, *infra*). Ce postulat initial conduit inévitablement à envisager l’existence d’une sépulture ou de restes vénérés sous le bâtiment 32<sup>23</sup>. Au V<sup>e</sup> siècle, l’inhumation *intra muros* reste peu fréquente, pour ne pas dire exceptionnelle, y compris au sein du groupe épiscopal et il faudrait admettre que le défunt disposait d’un statut singulier, pour ne pas dire remarquable, au point de dépasser les anciens interdits pour construire un bâtiment spécifique destiné à abriter sa dépouille. Ceci posé, on peut encore envisager l’inhumation de reliques, qui, là encore, concernerait un personnage au statut particulier. On considère que des restes de saints ont été conduits à l’intérieur même des villes dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle, à Milan notamment (Biotti-Mache 2007, p. 125). Pour autant, il faudra attendre le V<sup>e</sup> siècle, voire le VI<sup>e</sup> siècle pour que le phénomène se diffuse à une grande échelle en Gaule (Bokozy 2006, p. 25-26). Compte tenu de la localisation du conduit, à l’entrée du chœur, on note que cette tombe hypothétique, il faut le répéter, aurait d’ailleurs été inhumée à un emplacement liturgique prééminent. Le plan du bâtiment incite à considérer qu’il s’agirait là d’un petit oratoire à vocation funéraire ou destiné au culte de reliques. On sait peu de chose sur la destinée du

<sup>22</sup> On constate une profondeur équivalente, mais une hauteur de 0,30 m pour l’un des degrés des gradins de l’édifice de spectacle valentinois (*supra*). À Paris dans les arènes de Lutèce, les hauteurs des gradins sont comprises entre 28 et 38 cm (Magnan, Vermeersch, Le Coz 2013, fig. 56).

<sup>23</sup> On voit par-là la fragilité du raisonnement... Heurs et malheurs de l’archéologie préventive.

monument dont les niveaux de démolition sont pour partie recouverts par les fondations de l'église romane puis de ses ajouts ultérieurs. L'aménagement considéré à titre spéculatif comme funéraire est donc intégré, même une fois abandonné, dans l'architecture complexe de la cathédrale médiévale. Le nombre des monnaies, pas moins de dix-neuf, retrouvées dans l'emprise de cette petite chapelle interroge. On trouve groupées ici 54% des monnaies mises au jour sur le site des Ormeaux – toutes unités stratigraphiques confondue – et 75 % des monnaies tardo-antiques. Faute de biais manifestes, la comparaison avec les autres secteurs met en lumière de manière évidente une anomalie. Pour autant, une fois posé le constat de la part prépondérante du numéraire exhumé au sein de la chapelle, il n'a pas été identifié de réponses satisfaisantes, sauf à admettre un statut particulier du bâtiment. En revanche, la répartition stratigraphique des monnaies dans l'emprise de la chapelle 32 permet, dans une certaine mesure, de relativiser cette abondance. On constate en premier lieu que les monnaies exhumées sont réparties en deux parts sensiblement égales, avant et après la réfection de l'édifice à la suite, semble-t-il, d'un incendie. Dans les deux cas, les lots les plus importants, soit cinq monnaies à chaque fois, proviennent de remblais qui livrent également du mobilier céramique, faunique, *etc.* Les monnaies qu'on pourrait imaginer déposées ou plus simplement perdues sur le sol de la chapelle sont au nombre de deux dans le premier état (sol 2126) et se résume à un petit bronze dans le dernier niveau de circulation identifié (2101). Un nombre plutôt bas en vertu duquel il devient difficile d'interpréter la présence de ces trois monnaies comme un geste volontaire ritualisé. La raison de la présence d'une monnaie du I<sup>er</sup> s. av. n.è. à l'effigie de Jules César dans une petite chapelle du V<sup>e</sup> siècle n'a quant à elle pas trouvé de réponse explicite et plusieurs hypothèses ont été avancées avec plus ou moins de conviction. La première présume que la monnaie provient des niveaux sous-jacents, retrouvés dans d'autres secteurs de la place fouillés plus profondément, et dont on sait qu'ils sont datés pour les plus anciens du tournant du premier millénaire (Gabayet, Valette 2004). Les conditions de fouilles tendues, ne permettent pas d'exclure cette éventualité. On pourrait aussi envisager que le denier, comme l'ensemble du mobilier, pris dans une couche de remblai a été rapportée de l'extérieur lors des travaux de réfection de l'édifice. Ce remblai daté par ses éléments les plus récents de la fin du IV<sup>e</sup> ou du début du V<sup>e</sup> siècle aurait fortuitement recelé une monnaie bien plus ancienne, dégradée, et sans doute perdue depuis longtemps. Enfin, ne serait-ce que pour la repousser, l'hypothèse d'un dépôt volontaire a été envisagée. Un geste qui trouverait sa place dans la création d'un sanctuaire du Haut-Empire, mais plutôt saugrenu au début du V<sup>e</sup> siècle au sein du groupe épiscopal valentinois.

#### 1.3.2.5. Les espaces ouverts

Les bâtiments érigés durant cet état de redéploiement du quartier sont articulés autour de deux espaces vides de constructions, et assimilés à des cours à ciel ouvert.

##### 1.3.2.5.1. La cour ouest

Entre l'aile ouest et le corps de bâtiment central se développe un espace d'une superficie d'environ 94 m<sup>2</sup> (**fig. 16**). Cette cour est constituée *de facto*, après la construction du balnéaire sud et de ses extensions qui raccourcit la profondeur de l'ancienne impasse menant jusque-là dans le secteur de l'ancien édifice de spectacle. En dépit d'irrégularités liées au plan des bâtiments périphériques, en particulier du décrochement du mur M2039, la cour se présente globalement comme un rectangle orienté nord-sud d'environ 14 m de long pour une largeur qui varie entre 6,80 et 7,60 m. Aucun niveau n'a pu être raisonnablement associé à cet espace, dont l'image apparaît en négatif entre les constructions attribuées à cet état, plus qu'à partir de vestiges spécifiques parfaitement identifiés. Ce qu'il est désormais convenu de nommer la cour ouest, dispose toujours d'un débouché vers le nord, l'emplacement théorique de la cathédrale. La largeur de la voie, contenue entre l'annexe du balnéaire nord et le corps de bâtiment central est de l'ordre de 3,25 m, pour une longueur nécessairement supérieure à 7,50 m. Un exhaussement, d'une épaisseur qui n'excède pas 0,40 m, conduit à la création d'une surface de circulation fruste, autour de 125 m, de 0,10 à 0,20 m plus haut contre le parement ouest du mur M2039, où une couche de terre compactée de 3 à 4 cm d'épaisseur présente en surface des traces charbonneuses. La chaussée, ainsi probablement que la cour, se trouvent par conséquent de plain-pied avec les pièces basses du corps de bâtiment central, mais aussi avec le balnéaire sud.

### 1.3.2.5.2. La cour orientale

Immédiatement à l'est du corps de bâtiments central, circonscrit au nord par le bâtiment à abside, au sud par le balnéaire prolongé à l'est par un édifice plus hypothétique<sup>24</sup>, un vaste espace apparemment dénué de construction pourrait s'apparenter à une deuxième cour. L'extrémité orientale échappe à l'emprise de fouille. Du nord au sud, la dimension est d'environ 15,50 m, pour une distance est-ouest supérieure à 9,50 m, soit une superficie minimale de l'ordre de 150 m<sup>2</sup>. Le sol de la cour, fait de terre battue enrichie de tuiles fragmentées, est établi à une cote d'environ 125 m, de plain-pied avec les bâtiments environnants – excepté l'édifice à abside situé 0,60 m plus bas. Si un accès devait être restitué entre la cour et l'église 32, il faudrait envisager l'existence d'au moins trois marches pour descendre dans le bâtiment, où aucune trace même sous forme de vestiges de maçonnerie n'a été repérée. Là encore, on peut toujours envisager le recours à un élément amovible. La surface très indurée est recouverte d'une couche que l'on pourrait qualifier de dépotoir. Dans un sédiment de terre limono-sableuse de couleur brun-gris, sont imbriqués pêle-mêle un épandage de tuiles et d'amphores vinaires brisées, des scories métalliques, avec des poches de cendres et de charbons. Le mobilier céramique, est daté des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles. Outre une monnaie frappée en 313-314, plusieurs objets en fer ont été dégagés et notamment deux sonnailles. Le remblai livre également des fragments de verre à vitre vert olive dont la provenance peut difficilement être précisée (Fontaine 2006, p. 118). Ce type d'équipement pourrait convenir à chacun des édifices proches, le balnéaire sud, le corps de bâtiment nord ou la chapelle.

### 1.3.3. Sous l'espace du Musée (PCR)

#### 1.3.3.1. Un « grand bâtiment » dans le secteur sud-est du groupe épiscopal (50) (FG-PCR)

C'est sans doute au cours du même programme qui voit la réalisation des espaces thermaux, de la chapelle et du corps de bâtiment central, qu'un vaste édifice occupant une surface au sol de 198 m<sup>2</sup> est construit entre l'ancien édifice de spectacle et le balnéaire sud (**fig. 15, 40**). Il constitue *de facto*, une extension du groupe épiscopal vers le sud. Établis à partir de l'étude de la céramique et du verre, les jalons chronologiques, sans être très précis, permettent en effet d'envisager la construction et l'occupation de l'édifice à partir du V<sup>e</sup> siècle. Dans le comblement des tranchées de fondation du mur de refend et des murs est et sud de l'édifice, ont été retrouvés des fragments de céramique datés des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles et des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles. La présence d'un pot à lèvres en bandeau triangulaire en céramique commune tournée grise dans l'un des comblements apparaît caractéristique, elle aussi, du V<sup>e</sup> siècle.

Le bâtiment a été découvert en trois temps. En octobre 2002, la phase de diagnostic de la place des Ormeaux a permis d'observer rapidement son angle nord-est<sup>25</sup>. Au cours de la fouille de la place des Ormeaux en 2003, le mur nord et son retour à l'ouest ont été repérés en limite d'intervention. Il a fallu attendre 2010 et la fouille du Musée, pour retrouver la partie sud du bâtiment, sous la conservation du Musée et être en mesure de dater l'édifice. En grande partie détruite par un fossé médiéval, la liaison entre la fouille de la place des Ormeaux et celle de la conservation du Musée n'a jamais pu être établie. Malgré ces difficultés, le recollement des données permet une lecture satisfaisante de l'édifice. Orienté nord-sud, le bâtiment présente un plan rectangulaire avec une longueur d'environ 15,50 m pour une largeur de 12,80 m, hors œuvre, et une surface intérieure de l'ordre de 160 m<sup>2</sup>. Les contours du bâtiment sont plutôt bien identifiés. Sa limite nord est donnée par le mur M1122, suivi, au cours de la fouille de la place des Ormeaux, sur pratiquement toute sa longueur jusqu'à son angle oriental (**fig. 41**). Lors de la fouille de la conservation du Musée, ce mur est a pu être dégagé sur environ 5,50 m de long (MR 6033). En revanche, le mur sud, MR 6032, n'a été conservé que sur une longueur de 4,30 m ; son angle sud-ouest ayant été détruit, la liaison avec le mur ouest est rompue. Ce dernier, bien qu'en partie masqué par une maçonnerie moderne, a été conservé en fondation sur une longueur d'environ quatre mètres (MR 6052). Les modes de construction de ce segment de mur, tout à fait comparables aux autres maçonneries, permettent de l'associer sans ambiguïté au bâtiment. Il faut ajouter que ce mur s'inscrit dans le prolongement du mur M1116 qui forme l'angle nord-ouest de l'édifice. L'alignement avec cette

<sup>24</sup> Trois gros blocs de molasse disposés en équerre, et un lambeau de sol de mortier de chaux, une dizaine de mètres à l'est du balnéaire, pourraient suggérer l'existence d'une possible construction à portique (*supra*, balnéaire sud, pièce 24).

<sup>25</sup> Pour des raisons de sécurité, l'autorisation d'accéder à nouveau à ce secteur a été refusée durant la fouille, du fait de la présence d'un collecteur en service (mur M3).

maçonnerie, conservée sur une longueur de deux mètres, conforte encore le postulat. On pourra objecter que le niveau d'ouverture de sa tranchée de fondation, à l'altitude de 124 m NGF est nettement plus bas que celui du mur oriental, situé à 125 m NGF.



Fig. 40 – plan des vestiges observés sous la conservation du Musée (secteur 6) et attribués au V<sup>e</sup> s. Un grand bâtiment (50) remplace les espaces aux petites pièces du IV<sup>e</sup> s. (DAO P. Rigaud, Inrap).

Mais il semble que cette différence tienne au fait que l'édifice est construit sur une rupture de pente déjà perçue dans le secteur (*infra*). La lacune des murs ouest et sud soulève également la question de la relation du bâtiment avec l'ancien édifice de spectacle (fig. 15). On constate en effet, que le mur sud a été suivi sur une longueur de 3,65 m jusqu'à sa jonction avec les maçonneries de l'ancien édifice de spectacle. La question était de savoir si le nouveau bâtiment s'était appuyé contre le mur périmétral de l'ancien édifice de spectacle ou si, au contraire, ce dernier était déjà détruit, au moins pour partie. Dans la mesure où la tranchée de construction du mur ouest entame la tranchée de récupération du mur de l'ancien édifice de spectacle, on doit admettre que cette partie du mur périmétral était effectivement dérasée au moment du chantier. Il faut alors comprendre que le mur, dérasé à 125,19 m, soit quelques centimètres plus haut que l'arase du mur MR 6032, a été partiellement intégré dans les fondations du nouvel édifice.



Fig. 41 – Détail de l'appareil en blocs de calcaire du mur septentrional du bâtiment 50 (M1122), (équipe de fouille, Inrap).

La largeur des murs de ce nouveau bâtiment, est d'environ 0,80 m pour les murs nord et sud contre 0,70 m à l'est et à l'ouest. Toutes les maçonneries sont construites en tranchée étroite dans les remblais hétérogènes et peu compacts des niveaux de démolition et d'occupation antérieurs. Les fondations sont montées de façon relativement grossière à l'aide de petits moellons de grès calcaires ou des galets éclatés de 8 à 25 cm de long, liés par un solide mortier à gravillons de couleur grise. Ces fondations conservent néanmoins un assisage régulier avec des lits de douze à quinze centimètres d'épaisseur. Des blocs de grand appareil en calcaire blanc ou molasse, forment les chaînages d'angle. Celui de l'angle sud-est a pu être observé avec plus de précision. Les blocs ont des dimensions supérieures à 0,70 m. Un bloc particulièrement imposant présente des dimensions de 1,40 m x 0,48 x 0,70 m. Le dernier bloc avant l'assise d'élévation possède une longueur de 1,07 m x 0,45 x 0,48 m. À l'est, la fondation du mur MR 6033 s'installe dans les sols fersialitiques de la terrasse, à la cote 124 m NGF. La hauteur totale de la fondation atteint 1,25 m. Le mur oriental a conservé sa première assise d'élévation, constituée de blocs de molasse de grand appareil, vraisemblablement récupérés de l'ancien édifice de spectacle. La base est repérée autour de 125,20 m NGF. Le mur nord (M1122), est, quant à lui, fondé autour de 124,15 m. Deux assises au maximum, sont conservées. L'assise supérieure qui cote à 124,40 m NGF,

est recouverte d'une chape de mortier lissée qui conserve, imprimés dans le mortier frais, les négatifs d'éléments récupérés. On identifie des dimensions variées : de 0,50 m de long pour les blocs les plus modestes, jusqu'à 1 m, voire 1,20 m. La largeur des négatifs, de l'ordre de 0,80 m, correspond à celle du mur. L'altitude de la base des gros blocs est située 0,80 m plus bas que le départ des élévations du mur oriental. À peine plus d'un mètre au nord du bâtiment, les sols extérieurs contemporains sont, toutefois repérés autour de 125,17 m (US 1102), notamment au revers du balnéaire sud (*supra*), ce qui correspond au départ des élévations du mur MR 6033. De ce constat, il faut conclure que la première assise de blocs restituée dans le mur nord, grâce aux négatifs, est encore en fondation. La partie aérienne de la maçonnerie était sans doute constituée d'une nouvelle assise de blocs qui reposerait, quant à elle, autour de 125,15 m, comme c'est également le cas dans l'angle sud-est de l'édifice. En revanche, à l'ouest, les sols de la cour et du bâtiment qui la borde à l'est, cotent à une altitude de 124,08 à 124,118 m. Le mur ouest du grand bâtiment marque vraisemblablement une rupture de pente (*infra*). Les blocs mis en œuvre pour les élévations du mur oriental présentent des dimensions plutôt similaires (0,65 x 0,65 x 0,54 m ; 0,70 x 0,68 x 0,46 m ; 0,70 x 0,65 x 0,56 m ; 0,70 x 0,76 x 0,50 m). Ils présentent des traces de taillant et des trous de louve sont visibles au centre de certains blocs (**fig. 40, 42**). Le même type de blocs de molasse a été observé dans la maçonnerie de l'entrée sud de l'*aditus* de l'ancien édifice de spectacle (MR 1064). L'extrémité septentrionale du mur ouest montre également un gros bloc de molasse bien taillé (1 x 0,56 x 0,50 m) engagé de quelques centimètres sur le niveau de dérasement du mur nord. Il pourrait constituer le chaînage d'angle du bâtiment. La surface de la pierre est située à la cote 124,99 m, qui correspond par conséquent à la première assise en élévation.



Fig. 42 – Vue de l'intégralité du parement est du mur oriental du bâtiment 5. MR 6033, avec ses gros blocs de molasse installés sur la fondation, et, à l'angle avec le mur sud MR 6032, d'autres blocs de grand appareil, mis au jour sous la conservation du Musée (secteur 6, clichés redressés), (E. Rouger, Inrap).

Une porte a pu être aménagée dans l'angle sud-est du bâtiment, sans présumer d'autres ouvertures, trop mal conservées pour être repérées ou implantées dans des secteurs détruits. La localisation de la porte est suggérée par une irrégularité observée dans la maçonnerie à une distance de 0,60 m du parement interne de l'angle sud-est. Un coup-de-sabre a été identifié jusqu'au ressaut de fondation. Il signale l'emplacement d'une ouverture d'une largeur de 1,15 m ultérieurement bouchée par des matériaux identiques à ceux du mur – moellons de galets ou de grès de petit module – observés sur trois assises. L'hypothèse d'une seconde ouverture a été évoquée, sans grande conviction, du fait de la présence, cette fois dans l'angle nord-ouest, d'un gros bloc de molasse bien taillé et envisagé, un temps, comme un seuil (**fig. 43**). Ce bloc est en effet pourvu d'une cavité d'environ cinq centimètres de côté qui n'est pas sans évoquer un système de crapaudine, voire une gâche au sol. Dans la mesure où le bloc est manifestement réemployé, rien toutefois n'atteste que la cavité a été ménagée pour fonctionner avec ce bâtiment. À proximité de l'angle nord-ouest du bâtiment, en appui contre ce bloc de molasse, ayant pu faire office de seuil, une pierre calcaire, qui s'apparente à un tambour de colonne réemployé d'environ 0,45 m de diamètre, a été rapidement observée. Le sommet de la pierre, reconnue sur une hauteur de 0,40 m, est situé une dizaine de centimètres plus bas que le bloc de molasse. Une cavité grossièrement circulaire de 0,10 m, pour une profondeur d'environ 5 cm, est ménagée en son centre.



Fig. 43 – Vue de détail de l'angle sud-ouest du bâtiment et de la crapaudine 1172 (équipe de fouille, Inrap).

Un mur de refend de direction nord-sud, partage l'édifice en deux espaces de dimensions sensiblement égales de l'ordre de 5,50 m de large, soit des surfaces intérieures d'environ 76 m<sup>2</sup> (MR 6038-1201). Côté nord, le niveau de dérasement a été observé place des Ormeaux à la cote à 124,85 m NGF alors qu'au sud, sous la conservation du Musée, il apparaît seulement à la cote de 124,30 m NGF. La relation avec le mur sud est rompue, mais, à l'extrémité opposée, la maçonnerie est apparue chaînée au mur nord, ce qui atteste une construction d'un seul jet, dans le temps du chantier. La fondation, construite en tranchée étroite, est constituée de moellons calcaires et de galets de moyens modules, noyés dans un mortier blanc dur, très chaulé et à granulométrie fine. Large de 0,60 m, elle repose sur une semelle de fondation d'une largeur de 0,85 m, observée sur une longueur de 2,40 m. Le fond de la tranchée de fondation est situé entre 124 m au sud et 124,30 m au nord. La semelle emploie des galets et moellons non équarris de grès calcaires décimétriques noyés dans un mortier de chaux et sables de couleur blanc crème. Deux assises de l'élévation ont été préservées sur le site de la place des Ormeaux. La première assise, sur une hauteur 0,20 m, après le ressaut est de facture irrégulière. La seconde, mieux soignée, intègre dans son parement un bloc de molasse taillé.

Un premier remblai constitué de limons sableux de couleur brun-noir, très compacts et relativement homogènes est rapidement amené dans la pièce orientale où il vient sceller la tranchée de construction. Ce niveau de circulation au sein de la pièce est établi à l'altitude de 125,05 m NGF. Dans un deuxième temps, des plots rectangulaires en molasse (0,32 x 0,38 m), d'une hauteur de 0,54 m, sont disposés verticalement au sein de la pièce. Un second remblai constitué d'une sorte de granulat de mortier de tuileau, ou tuileau désagré, épais d'une dizaine de centimètres qui culmine autour de 125,15 m, est alors rapporté pour assurer probablement la stabilité des éléments de molasse. Trois de ces plots sont encore en place le long du mur est du bâtiment, espacées de 0,30 m. Sur la superficie de 13 m<sup>2</sup> qui a pu être fouillée, huit négatifs supplémentaires ont été repérés dans les limons sableux. Il est vraisemblable que le dispositif se soit étendu sur toute la pièce, comme le suggère le négatif d'un plot observé jusque

dans la berme nord qui limitait la zone de fouille. Toutefois, le terrain a été trop perturbé par de nombreuses constructions postérieures pour avoir conservé l'intégralité des creusements (four à chaux et fosses silo du Moyen Âge, piliers de béton des fondations de la conservation du Musée construits dans les années 1970...). De plus, la lecture de ces empreintes a été rendue difficile par la qualité même du sol noir constituant leur encaissant. La présence de plots, répartis de manière régulière suivant un maillage serré, suppose la restitution d'un sol suspendu. La nature du fond de la pièce, faite de remblais peu épais, eux-mêmes établis sur des fosses remblayées interdit la mise en œuvre d'une construction de type *suspensura*, le plus souvent associée à des hypocaustes. Une telle construction ne pourrait prendre un appui suffisamment stable sur un sol de terre. Il faut donc envisager un autre type d'aménagement. Un plancher de bois semblerait plus indiqué. Le sommet de ces plots culminant à 125,58 m NGF, compte tenu de l'épaisseur d'un potentiel plancher, quelques centimètres tout au plus, le niveau de circulation au sein de la pièce pourrait être établi autour de 125,65 m, ménageant ainsi, un vide sanitaire d'une hauteur d'environ 0,40 m. Si l'hypothèse du plancher suspendu est envisagée dans la salle orientale, en revanche aucun sol n'a été identifié pour l'espace ouest de l'édifice. Dans la mesure où les murs sont fondés autour de 124 m, voire 124,30 m pour l'extrémité nord du refend, il est raisonnable de restituer, au sein de la pièce occidentale, un sol situé *a minima* à une cote sensiblement supérieure. Si aucun sol n'a été identifié, on repère une épaisse couche de remblais de près d'un mètre dont la surface est établie autour de 125 m NGF. Dépourvus de mobilier datant, il est difficile de savoir si ces remblais participent de l'aménagement initial ou sont venus exhausser la pièce plus tardivement. Le bâtiment ayant été utilisé du V<sup>e</sup> siècle au XI<sup>e</sup> siècle, il est fort possible que la pièce ait connu un remaniement. Un exhaussement du sol de la pièce occidentale pour l'amener à la même altimétrie que la pièce orientale (soit autour de 125 m) est tout à fait envisageable. C'est d'ailleurs seulement dans cette option, il faut le préciser, que l'hypothétique porte envisagée dans l'angle nord-ouest aurait pu fonctionner. La surface de la pierre dotée de la crapaudine cote en effet à 124,99 m NGF (*supra*). Toutefois, dans un premier temps, la différence de l'ordre d'un mètre entre les deux pièces du bâtiment, conduit à envisager l'existence d'une pièce semi enterrée de type cellier : chacune des deux pièces se trouve alors de plain-pied avec les niveaux environnants. En effet, les terrains entourant le bâtiment présentent des différences altimétriques, allant de 125,17 m au nord-est – l'altitudes repérée place des Ormeaux pour les sols des cours et des balnéaires, – à 124,08 m ou 124,18 m à l'ouest – qui correspondent aux niveaux de circulation de la grande cour ou du bâtiment qui la jouxte à l'est.

Quand bien même la topographie actuelle n'en garde pas la trace, on peut assurer qu'il existait un pendage important de part et d'autre du bâtiment. C'est ce dénivelé qui est vraisemblablement à l'origine de l'emploi d'un bel assisage de blocs monumentaux pour le mur nord du grand bâtiment, à une altitude inférieure à celle de son mur oriental. Cette rupture de pente est ancienne. Elle est déjà perceptible dans l'altimétrie du bâti du Haut-Empire (Conjard Réthoré, Delomier 2014). Une maçonnerie, le mur M1115, de 1,20 m de large, mis au jour sur la place des Ormeaux et, plus au sud, dans une tranchée de réseau (MR 6504), a pu jouer un rôle de mur de terrasse, peut-être au bas Moyen Âge (Gabayet, Valette 2004). On retrouve encore cette rupture de pente, cette fois sous forme de talus, sur le plan de Belleforest daté de 1575, dans l'espace de friche qui entoure alors, l'évêché et la cathédrale (De mémoire de Palais 2006, p. 29, fig. 16). L'imprécision de la restitution de la topographie durant le Bas-Empire laisse ouvertes toutes les hypothèses touchant notamment à la porte hypothétique envisagée dans le mur ouest du bâtiment. Avec une pente légère et régulière, le seuil pourrait déboucher de plain-pied sur une rampe qui conduirait à la cour. Mais il serait tout aussi possible d'envisager l'existence d'un escalier qui absorbe le dénivelé évalué à un mètre entre les points extrêmes.

Quoi qu'il en soit, il ne fait pas de doute que ce vaste et puissant édifice ait bénéficié d'un statut particulier au sein du groupe épiscopal. Pour autant, compte tenu des données disponibles, malgré des caractéristiques inhabituelles à l'échelle du site, il reste difficile de lui attribuer une fonction précise. Le bâtiment, qui disposait probablement d'un, sinon de plusieurs étages, a tout aussi bien pu accueillir un temps, l'évêque et ses clercs, les hôtes de passage, qu'être utilisés comme resserre, dans un sens très étendu (*infra*).

### 1.3.3.2. Un second grand bâtiment au nord-ouest ? (51)

Entre le baptistère et la cour, dans l'ancienne cour nord du musée, deux murs formant angle mais isolés de tout sol ou remblai ont été associés à cet état d'occupation par la chronologie relative et leurs modes de construction qui a paru très comparable à celui du bâtiment 50 construit plus au sud-est. Toutefois, faute de plus d'indice, la fonction, ni même la chronologie exacte de cette construction demeurera en suspens (**fig. 15 et 44**). Cet angle de construction suggère néanmoins la présence d'un bâtiment de grande envergure. De ses murs, seule la base des fondations est conservée. L'une correspond à un mur d'orientation nord-sud, large de 0,80 m, observée sur une longueur externe de 3,30 m soit, en interne, une longueur de 2,50 m (MR 5068). Elle est constituée de deux lits d'assise dont les parements font usage d'un petit appareil de grès calcaire rectangulaires et quelques galets. La taille de cet appareil est très petite : les blocs de parement ont des dimensions allant de 8 à 15 cm. Ce détail prête à s'interroger sur un éventuel remploi de ces blocs. Le blocage interne est constitué de petits blocs bruts noyés dans un mortier de chaux et sable de couleur beige. Un chaînage d'angle constitué de blocs de molasse de grand appareil en remploi a pu être observé en liaison avec le mur formant le retour nord-sud (MR 5069). Sur la face de pose de l'un d'eux, la moitié d'un trou de louve et une encoche de scellement se remarques. Ce bloc est large de 0,64 m pour une longueur de 0,78 m. Il a été vraisemblablement retaillé. Des traces de taillant relativement fines sont observables sur le lit de pose. Cette caractéristique ne manque pas de rappeler les remplois de molasse observés dans la construction du grand bâtiment situé au sud-est, sous la conservation du Musée. Une tranchée de fondation est associée à cette maçonnerie. Large de 0,25 m, elle s'enfonce à une profondeur de 0,40 m dans le remblai de démolition de la *domus* du Haut-Empire qui le précédait. Le niveau d'ouverture originel de cette tranchée n'a pas été conservé car le terrain a été trop décaissé.

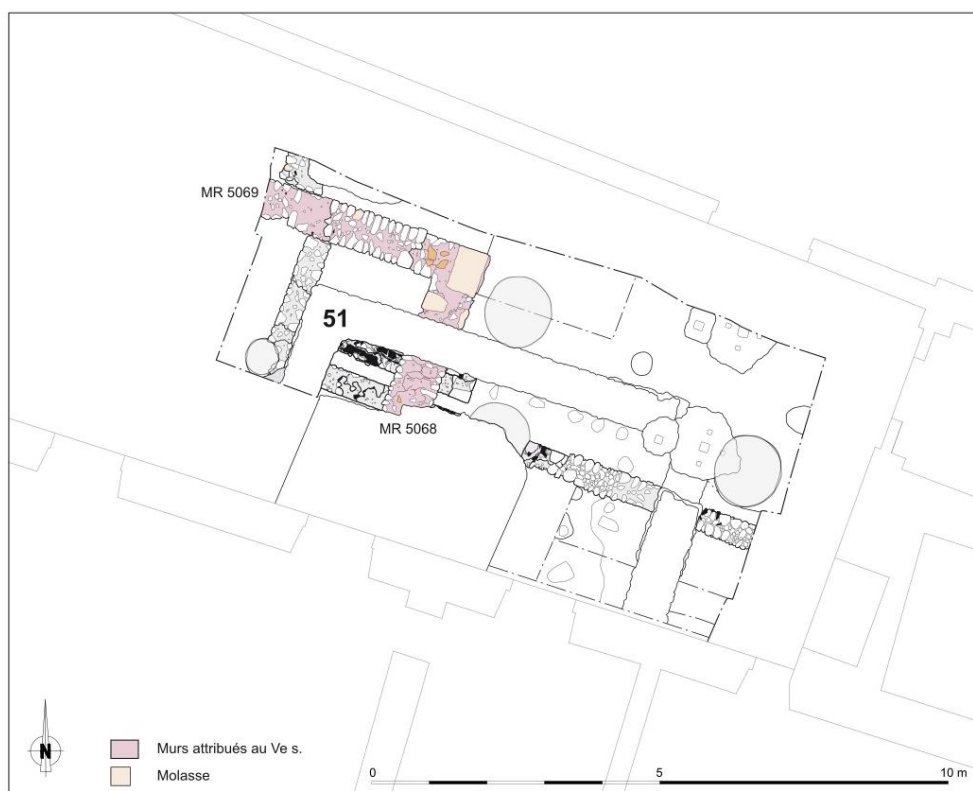


Fig. 44 – Plan des vestiges observés dans l'ancienne courette nord du Musée (secteur 5) et attribués au V<sup>e</sup> s.  
Esquisse d'un second grand bâtiment (51) (DAO P. Rigaud, Inrap).

Le retour lié à ce premier mur, orienté est-ouest, se distingue lui, par une largeur un peu inférieure, de 0,74 m (MR 5069). La taille des moellons de son parement est en revanche, supérieure à celle employée

pour les parements du mur est-ouest. Ils sont longs de 20 à 25 cm pour une face de parement de 10 à 15 cm. Ce segment de mur a été observé sur quatre mètres de longueur hors-œuvre. Dans l'ensemble, ces segments de murs présentent un mode de construction de qualité pour des fondations de murs. Au regard du soin apporté à la réalisation de ces fondations, on peut imaginer des élévations d'une qualité encore supérieure. Le niveau de dérasement de ces murs cote à 124,25 m NGF. Aucun sol en lien avec ces murs n'existe plus. Cette déficience de repères empêche de proposer un plan et une fonction à l'édifice. Cependant la largeur même des fondations, indique un bâtiment d'une bonne envergure, peut-être comparable à celle du grand bâtiment situé sous la conservation du Musée au sud-est. Les largeurs des murs sont identiques de même que la qualité de leur mise en œuvre. Ces largeurs différentes peuvent indiquer, là aussi, une pièce voûtée. C'est donc sur ces maigres critères architecturaux que cet angle de bâtiment a été associé à cet état d'occupation. Il appartient vraisemblablement au premier groupe épiscopal sans que les faits archéologiques permettent d'en dire plus. En extrapolant un peu l'analogie avec le grand bâtiment mis au jour au sud-est, on s'aperçoit que si l'on projette les dimensions de ce bâtiment plus au sud, le potentiel mur sud, s'accorde avec l'actuel mur sud de l'aile nord du musée, corroborant ainsi des dimensions potentiellement équivalentes pour les deux bâtiments. L'exercice, certes périlleux scientifiquement, n'est pas sans intérêt. Il permet de vérifier qu'un troisième petit segment de mur aperçu sous une maçonnerie du XV<sup>e</sup> siècle dans la galerie ogivale du Musée, pourrait trouver sa place dans ce plan de bâtiment et valider ce mur sud. Les 0,60 m de maçonnerie visible en largeur qui ne correspondent pas à l'intégralité du mur qui se prolonge sous le mur de la galerie, seraient compatibles avec la largeur de 0,70 m de son pendant nord. Le blocage interne de cette construction, constitué de petits blocs de calcaire gréseux bruts, noyés dans un mortier de chaux et sable de couleur beige, est analogue aux murs formant l'angle du bâti observé au nord. Le parement n'a pu être observé faute d'espace de lecture. Le niveau de dérasement de ce mur cote à 124,16 m NGF, ce qui est proche des 124,25 m NGF des murs vus au nord. En chronologie relative, ce segment de maçonnerie est simplement antérieur à la galerie du XV<sup>e</sup> siècle. Si l'hypothèse vaut d'être posée, elle n'aide pas pour autant, à mieux cerner la fonction de ce bâti.

### 1.3.3.3. Extension de la cour

De nouveaux aménagements ont été réalisés dans la cour dégagée sous l'actuelle cour du musée (**fig. 15**). Au sud, un mur est construit sans doute en vue d'aménager, ou de réaménager un portique (MR 4069). La réfection de ce dernier est concomitante de la destruction du mur nord de la cour dont ne nous est parvenu que la tranchée de spoliation. Du mur est-ouest délimitant une probable galerie au sud, n'a subsisté qu'un petit segment de 1,90 m de long (MR 4069). Après quoi, il est recoupé par une série de fosses silo médiévales et un four à chaux. Il paraît assez logique qu'il ait eu au moins la même longueur que le mur sud de la cour avec lequel il a fonctionné. Peut-être se prolongeait-il plus à l'ouest, en reprise du mur antique MR 4034 dans l'axe duquel il se situe. Il possède des caractéristiques architecturales assez proches du mur sud, MR 4031. Tout comme lui, les moellons de son appareil sont liés par un loess de couleur jaune à beige. Cet appareil est composite, utilisant des galets, blocs de grès calcaire en remploi (des traces de mortier sont encore visibles sur certains), des blocs de tuf et de molasse. Les blocs des parements sont organisés en épis et le blocage interne est plus irrégulier. Sa largeur est de 0,60 m. Sa hauteur conservée sur seulement deux assises, est de 0,36 m (niveau de dérasement à 124,51 NGF). De part et d'autre de la semelle de fondation, une couche de loess, comparable au liant de la fondation, indique que l'élévation est constituée de ce matériau (bauge ou adobe ?). Ce sédiment est trop « fondu » pour avoir laissé un indice de sa mise en œuvre. Ce mur vient se plaquer sur le parement du mur est de la cour, mur de l'ancien *aditus*, avec lequel il a vraisemblablement fonctionné (MR 4076). Entre le mur sud de la cour et ce nouveau mur, l'espace de 1,40 m de large, se prête bien à un usage de petite galerie. Les chronologies, tant absolue que relative, situent cette construction au début du V<sup>e</sup> siècle. Le mur est de la cour est repris en sous œuvre dans sa partie nord (MR 4057). Un coup de sabre marque nettement cette rupture jusqu'à la base du mur (**fig. 45**). Le parement de la fondation du mur d'origine, constitué de petits moellons de grès calcaire est reconstruit avec des assises régulières de galets. Cette reprise du mur est liée à la destruction du mur nord de la cour qui n'a été appréhendée que par sa tranchée de spoliation. D'orientation nord-sud, elle a été observée sur 5,80 m de long et sur une largeur maximale de 0,80 m. Sa plus grande profondeur observée est de 1,20 m (de la cote de 122,92 m à 124,14 m NGF). Celle-ci, recoupée dans le sens de sa longueur a compliqué sa lecture. Il s'agit d'un vaste creusement,

comblé par différents types de remblais. Trois de ces remplissages ont livré de la céramique qui a été datée de façon homogène du IV<sup>e</sup> siècle.<sup>26</sup> Cette tranchée de spoliation s'arrête au mur est de la cour, et ne se prolonge pas au-delà de celui-ci, comme envisagé dans un premier temps (Conjard Réthoré, Delomier 2014). L'espace de cour est aménagé de façon succincte. Les derniers niveaux de comblement de la tranchée de spoliation au nord de la zone de fouille, ont été nivelés par une couche de « propreté » constituée de limons sableux de couleur grise à verte. Une couche de graviers centimétriques à matrice de limons argileux beige-rouge, homogène et compacte, vient niveler la surface de circulation. La densité des graviers n'est pas homogène et varie d'un endroit à l'autre. Ce sol de circulation cote à 124,08 m. Il s'étale jusqu'au ressaut de fondation du nouveau mur est. Il apparaît comparable aux recharges d'une rue, mais s'en distingue cependant par le caractère moins compact de sa surface de circulation. Il est caractéristique d'un sol de cour aménagé de façon frustre. Des limons sableux de couleur brune, homogènes et meubles contenant quelques galets entiers ou éclatés, constituent un nouveau remblai ou sol très grossier. Ce niveau clôt cette période d'occupation. L'étendue de ces niveaux n'a pu être observée dans son intégralité car recoupée à l'ouest et au sud, par différentes structures postérieures (fosses, fossé, four à chaux). Néanmoins, il est probable que la cour s'étende sur l'ensemble de l'espace libre, bornée par les différents murs associés à cette période d'occupation. Les murs, est et ouest de l'ancienne cour sont conservés, la limite sud est décalée vers le nord pour offrir un espace de 1,40 m à une probable galerie. La nouvelle cour se développe maintenant plus au nord sans qu'aucun mur n'ait pu être observé dans cette orientation. Néanmoins, la façade sud de l'aile septentrionale du musée reprend peut-être la limite de cette cour. En effet, les niveaux de graviers du sol ont été aperçus lors de travaux de réseau au droit de ce mur. Cette limite s'accorderait au potentiel mur sud du grand bâtiment nord-ouest dégagé au sud du baptistère (*supra*). Au-delà du mur est de la cour, aucun sol construit n'est rencontré. Seul un remblai de limons argilo-sableux compact et homogène a pu servir de niveau de circulation. Ce niveau cote à 124,18 m NGF, ce qui correspond également à la base de l'arrêt de l'enduit qui recouvre le mur est de la cour. Ce remblai est daté par de la céramique du V<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>. Le possible mur est se développant dans l'axe du mur de l'*aditus*, observé par sa tranchée de spoliation dans la coupe de terrain au nord de la cour, existe certainement encore puisque le mur de l'*aditus* ne sera détruit qu'au cours de l'état suivant. Il est donc très probable que la pièce ayant hébergé la tombe au IV<sup>e</sup> siècle, soit toujours en élévation.

<sup>26</sup> On retiendra la présence de vases en céramique tardive à revêtement argileux (coupelle Lamb. 3 et plat à bord rentrant) et de vases en céramique commune (plat à lèvre divergente en amande, jatte à col évasé et lèvre épaissie).

<sup>27</sup> L'US 4077 a fourni un lot abondant de céramique réunissant des vases en céramique tardive à revêtement argileux, de la sigillée africaine D et de la DSP (Bonnet *et al.* 2012).

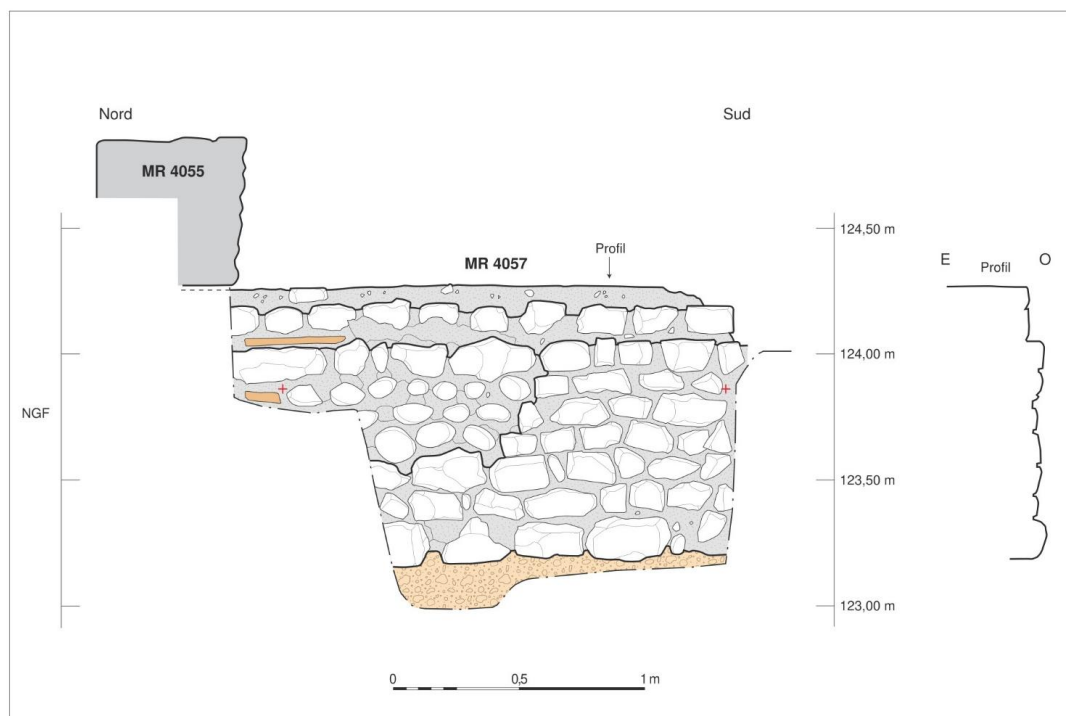


Fig. 45 – Coupe nord-sud renseignant le mur MR 4057 dans la cour du Musée (Secteur 4, Coupe 4-4, est), (DAO P. Rigaud, Inrap).

#### 1.3.3.4. La tour du rempart

En rebord de terrasse, la tour du rempart, observée lors de l'excavation du mur sud de la tour barlongue médiévale, montre sur le niveau de dérasement du mur en moellons de petit appareil attribué au Haut-Empire, une reprise constituée d'un niveau de mortier épais de douze centimètres, amalgamé à de petits blocs de calcaire et d'un fragment de béton de tuileau grossier (**fig. 46**). Les matériaux de cette dernière assise de maçonnerie, très hétérogènes, sont en lien avec des remblais de nivellement que la chronologie relative ne fait pas intervenir avant le V<sup>e</sup> siècle. La qualité même de la maçonnerie reprenant le mur antique, ne déroge pas aux modes de construction du Bas-Empire. Ces remblais seront ensuite recoupés par la tranchée de fondation de la tour médiévale. La reprise de cette construction, en lien avec le rempart, indique que ce dernier fait alors l'objet de réfections.



Fig. 46 – Plan d'ensemble de synthèse des vestiges mis au jour lors des fouilles de la place des Ormeaux et du Musée, attribués aux VI<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s. (DAO P. Rigaud, Inrap).

## 1.4 Les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles : une nouvelle organisation de l'espace (FG/PCR)

Le haut Moyen Âge voit l'éclatement de l'organisation de tradition antique qui marquait encore le bâti construit au cours des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Les pièces organisées en enfilade autour de cours fermées ou de rues, laissent désormais place à des bâtiments plus compacts, mais isolés, dans un paysage urbain très ouvert (**fig. 46**). Cet agencement fonctionnera sur ce modèle durant tout le Moyen Âge. Parmi les anciennes constructions, directement issues de l'état précédent, certains édifices subsistent en l'état, comme le vaste bâtiment construit au sud de la place des Ormeaux, ou à l'issue de remaniements parfois importants. C'est le cas notamment du baptistère qui connaît une phase de développement à partir du VI<sup>e</sup> siècle.

L'ancien édifice de spectacle, quant à lui, est encore en partie en élévation et bénéficie même de nouveaux aménagements au sud. On ne cerne cependant toujours pas à quelles fins il est utilisé. La partie résidentielle du groupe épiscopal mise en évidence place des Ormeaux, qui se caractérisait par la présence conjointe des deux balnéaires et du corps d'un bâtiment central, mais également de la petite chapelle, sont, en revanche, détruits, vraisemblablement à la suite d'un incendie qui met fin à leur utilisation. L'ensemble de ces opérations intervient dans un laps de temps difficile à préciser – un haut Moyen Âge centré autour du VII<sup>e</sup> siècle. L'espace désormais libéré voit l'édification d'une nouvelle chapelle et d'un bâtiment à la fonction indéterminée. Plus au nord, la place des Clercs, restée à l'abandon depuis les III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles, ne semble pas faire l'objet d'une phase de construction.

### 1.4.1. Sous le parvis de la cathédrale (FG)

La reprise de l'analyse des maçonneries à l'occasion du sondage de 2001, a permis à I. Parron de réinterpréter l'évolution du baptistère, et notamment du deuxième état, daté du courant du VI<sup>e</sup> siècle (Parron 2006 : 121-130). Le bâtiment de l'état précédent, dont un seul tronçon de mur orienté nord sud est identifié dans les sondages de 2001, est remanié pour être transformé en édifice de plan cruciforme à abside orientée (Parron 2006 : 125-127). Le baptistère du VI<sup>e</sup> siècle est donc pourvu d'une abside dans un deuxième temps, comme c'est par exemple le cas à Grenoble, Lyon ou Genève, pour ne citer que des comparaisons proches. Il s'agit d'une abside voûtée à chevet plat dont le sol en mortier de tuileau dominait d'une quarantaine de centimètres celui de la nef. L'entrée de l'abside, probablement précédée d'un emmarchement, était en outre magnifiée par des colonnes disposées de part et d'autre. Une canalisation a été découverte dans le mur nord de l'abside. L'empreinte dans le mortier frais d'un tuyau de plomb, observé durant les fouilles de 1866 et 1952 atteste de la mise en place d'une adduction. Une reprise de la maçonnerie pourrait suggérer que le dispositif a été modifié, remplacé peut-être par une nouvelle canalisation, d'adduction, voire d'évacuation, comme c'est aussi le cas à Grenoble (Baucheron, Gabayet, Montjoye 1998).

### 1.4.2. Place des Ormeaux (FG)

#### 1.4.2.1. Des destructions ...

La destruction du balnéaire sud est attestée en premier lieu par l'incendie de l'hypocauste, comme en témoigne une épaisse couche de charbon et de cendres retrouvée sur le fond. La pièce est ensuite recouverte de décombres, près de 0,80 m d'épaisseur, constitués de matériaux de démolition, parmi lesquels des morceaux *tubuli*, fragments d'enduits, de *suspensura*, etc.). On note au passage qu'un tri des matériaux a été effectué puisque le comblement ne contient ni pierre de construction en calcaire, ni galet, récupérés à des fins de réutilisation. Les cuves sont comblées, comme les caniveaux d'évacuations externes, à l'aide de remblais hétérogènes qui livrent des ossements animaux, du verre, de la céramique DSP, mais aussi de nombreuses scories métalliques sous la forme de laitier en plaque et de scories en culots issue du forgeage du fer. Le démantèlement du bâtiment se traduit également par le creusement de fosses dans les sols de tuileaux, puis, finalement, par la récupération plus ou moins exhaustive des maçonneries. L'ensemble de ces opérations intervient dans un laps de temps qui ne peut guère être précisé, entre les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles. Le balnéaire nord a, lui aussi, été la proie des flammes. C'est ce que suggère la présence sur le fond de l'hypocauste d'un niveau de charbons et de cendres, pour une

épaisseur totale de 0,35 m, qui, en aucun cas, ne peut être imputé au fonctionnement normal, qui exige un curage régulier. Limitée à l'emprise présumée du bassin, un remblai composé de galets et de mortier de tuileau en quantité importante évoque la démolition de la cuve. La salle à hypocauste est finalement remblayée par des matériaux de démolition recouverts par une couche de terre retrouvée dans toute l'emprise de la salle. Le mobilier recueilli dans les différents niveaux est daté, là encore sans grande précision des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles. Dans une période qui reste mal définie, sans doute dans le courant des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, les deux ensembles balnéaires sont donc détruits, à la suite d'un incendie. Si de tels accidents étaient relativement fréquents, on pourrait s'étonner de voir, sauf à invoquer la malchance ou des services de premiers secours particulièrement maladroits, les deux complexes pourtant éloignés de plusieurs dizaines de mètres et séparés par une cour, être détruits par le feu dans un même état. Dans ces conditions, la thèse de l'accident passe au second plan et c'est plutôt un acte volontaire qu'il faudrait privilégier.

Cette première impression doit être tempérée par l'imprécision de la chronologie qui s'étire sur deux siècles et ne permet pas d'assurer que la destruction des deux édifices intervient au cours d'un seul et même épisode. Il est possible que la restructuration du quartier s'étale dans le temps, suffisamment pour que, tour à tour, plusieurs sinistres affectent successivement différents bâtiments. Mais on pourrait tout aussi bien attribuer l'incendie responsable de la destruction de tout le quartier, à un événement violent qui aurait affecté Valence... Les données sont encore plus incertaines, voire équivoques, pour les autres bâtiments. Il reste trop peu de vestiges de l'aile ouest pour qu'il soit possible de dater son abandon autrement que par la chronologie relative. Il est certain que la destruction des bâtiments intervient avant la mise en œuvre de la chapelle 33 (*infra*), implantée sur les ruines des anciens édifices. Un niveau de démolition a été rapidement aperçu aux abords du corps de bâtiment, notamment à l'entrée de l'abside de la chapelle 32. Il consiste en un amas de matériaux de construction (galets, moellons calcaires, mortier désagrégé ...) reposant sur le sommet des niveaux d'occupation. Quelques tessons de céramique des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles, manifestement résiduels, y ont été ramassés. La pérennisation du corps de bâtiment central laisse prise à une certaine ambiguïté. Les très rares niveaux de destruction ont pour l'essentiel, été arrachés en 1866 lors de l'abaissement du niveau de la place (Gabayet, Valette 2004). Quelques remblais évoquent toutefois des démolitions, mais n'ont pu être datés. Le démantèlement, total ou partiel, intervient, comme celui des balnéaires, à la suite d'un incendie. Le mur M1020 présente des traces de rubéfaction intense à la surface du parement interne et dans son épaisseur. Le mur M1060 a également subi un coup de feu surtout dans la partie nord. Les traces de rubéfaction s'estompent vers le sud. Une couche très charbonneuse, peu compacte, recouvrait de façon irrégulière les différents niveaux de sols de la pièce. La couche est pauvre en mobilier, essentiellement de la faune, quelques coquilles d'huîtres, une poignée de clous... Le niveau livre cependant deux lots de céramique datée de la période alto-médiévale et des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Par manque d'information, le doute subsiste donc quant à une éventuelle pérennité du corps de bâtiment central et de la chapelle au-delà des VI<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle. L'absence de niveaux d'occupation datés du haut Moyen Âge incite toutefois, à envisager que l'ensemble des constructions soit effectivement démoli durant le chantier qui voit aussi le démontage des balnéaires<sup>28</sup>. On peut envisager que les ruines alto-médiévales restées à l'air libre aient fait l'objet d'une récupération ultérieure, contemporaine du grand chantier de construction du XI<sup>e</sup> siècle, qui est sans doute à l'origine de reprises dans les niveaux anciens et de l'introduction de mobilier dans un deuxième temps (*infra*)<sup>29</sup>.

#### 1.4.2.2. ... et des reconstructions

##### 1.4.2.2.1. La chapelle 33

Dans un secteur désormais très ouvert, où la plupart des constructions érigées durant le V<sup>e</sup> siècle ont été détruites ou abandonnées, une petite chapelle est élevée quelques mètres au sud-est du baptistère (**fig. 46**). Si la restitution du plan n'est pas assurée, l'édifice dispose d'une abside inscrite dans un chevet plat, qui subsiste pour l'essentiel sous la forme d'un négatif (**fig. 47**). L'abside proprement dite n'est pas réellement fondée, mais directement posée sur les niveaux de sols de la cour. Son emprise apparaît alors

<sup>28</sup> On ne saurait négliger la possibilité que les grands travaux du XI<sup>e</sup> siècle aient été précédés d'une phase de nivellement susceptible d'arracher d'éventuels niveaux d'occupation alto-médiévaux...

<sup>29</sup> Après la récupération partielle du mur oriental, une nouvelle construction sera engagée à l'aplomb des murs M1072 et M1076 (*infra*, M1063-M1075).

sous la forme d'un fin niveau de mortier correspondant à la base de la construction. Du côté sud, jusqu'à cinq assises du parement sont toutefois conservées, soit une hauteur de 0,70 m. La profondeur de l'abside est de l'ordre de 2 m, pour un diamètre restitué de 2,50 m à l'ouverture. L'épaulement sud repose sur une large semelle qui prend appui sur un mur hérité de l'époque antique. Il est difficile de savoir si ce mur avait perduré jusque-là ou si, plus probablement, le mur d'épaulement est venu se poser fortuitement sur une maçonnerie enterrée depuis longtemps déjà. Quoi qu'il en soit, il est prolongé vers l'ouest par un mur puissant, visible sur 5,80 m de long, lui-même en partie posé sur une ancienne maçonnerie. Sa largeur irrégulière oscille entre 1,30 et 1,40 m, avec une fondation qui peut atteindre 0,70 m de profondeur. Le parement sud est de surcroît étayé par des élargissements ponctuels qui permettent de contrebuter le soubassement en prenant appui à distance contre les fondations d'anciens murs. Visible sur le parement nord, un ressaut large de 0,20 m marque la transition avec la dernière assise conservée, haute de 0,20 m. Il est pourtant impossible que celle-ci corresponde au départ de l'élévation<sup>30</sup>. Il est en effet nécessaire de restituer un remblai d'une trentaine de centimètres pour masquer l'arase de deux anciennes maçonneries<sup>31</sup>. Cette maçonnerie surdimensionnée constitue une semelle pour des élévations intégralement démontées, qui n'ont pas laissé de négatif et par conséquent de possibilité d'en restituer la largeur. Le gouttereau nord est particulièrement mal conservé. Une maçonnerie grossière de galets et de blocs calcaires, déconnectée de l'abside par les réseaux modernes, correspond probablement à une partie de sa fondation, comme c'est le cas du gouttereau sud. La restitution par symétrie ne s'oppose pas à l'hypothèse. L'image qui se dégage est celle d'une petite chapelle à chevet plat, d'une longueur supérieure à 10 m et large de 7,70 m hors œuvre. Les dimensions intérieures sont plus difficiles à évaluer : la longueur de la nef est supérieure à sept mètres, sa largeur de l'ordre de 4,80 m. L'empattement des maçonneries, de l'abside, mais aussi des murs gouttereaux, s'explique sans doute par un voûtement en cul-de-four de l'abside, mais également de la nef, peut-être dotée d'une voûte en berceau. Les matériaux et les techniques de construction de cet édifice présentent quelques similitudes avec ceux du baptistère, implanté quelques mètres plus à l'ouest. Les analogies sont réelles pour l'état le mieux représenté du monument, daté du VI<sup>e</sup> siècle (Gabayet, Parron-Kontis 2006, p. 143-144). Alors qu'elle n'a livré aucun fossile directeur susceptible de préciser son insertion dans la chronologie, il n'est pas aberrant de placer la construction de cette chapelle, qui constitue à n'en pas douter l'un des édifices secondaires si mal connus au sein du groupe épiscopal, dans le courant du haut Moyen Âge, peut-être à partir du VI<sup>e</sup> siècle, en tout état de cause, après la destruction du balnéaire nord.

<sup>30</sup> Les remblais qui auraient pu enterrer une partie de la construction n'ont pas été conservés. Les vestiges de cette chapelle apparaissent immédiatement sous les niveaux de la voirie actuelle.

<sup>31</sup> La situation est similaire à ce qui a été observé dans les pièces 29, 30 et 31 (*supra*, corps de bâtiment central).



Fig. 47 – Place des Ormeaux : plan des vestiges des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s. (DAO P. Rigaud, Inrap).

#### 1.4.2.2.2. Un bâtiment lacunaire

Environ quatre mètres au nord de la chapelle, la présence de nouvelles maçonneries, implantées sur les ruines du balnéaire nord invite à restituer un édifice trop lacunaire pour en dégager le plan (**fig. 47**). Une maçonnerie imposante conservée en fondation uniquement, le mur M2034, est appuyée sur les anciens murs du *prae-furnium*. La longueur observée correspond à celle de l'ancienne pièce chaude du balnéaire, soit 3,10 m, mais tout laisse à penser que la maçonnerie se développait à l'est comme à l'ouest. Installée en tranchée étroite, la construction est constituée de dalles de molasse posées à plat et calées à l'aide de galets pour constituer une solide semelle de 2 m par 0,80 m. Elle porte encore trois à quatre assises faites de galets ou autres moellons calcaires informes, disposées sans grand soin et liées par un mortier utilisé avec parcimonie. Il faut signaler qu'une partie seulement de cette construction repose sur la semelle, la moitié orientale est fondée sur de simples niveaux de terre compacte, ce qui limite la portée de l'aménagement et le caractère imposant de l'ensemble. Le sommet du mur – à 125,17 m au plus – correspond au niveau général d'arase des murs après le décapage du XIX<sup>e</sup> siècle. Aucun niveau lié à l'utilisation du mur n'est préservé. Environ deux mètres au nord du mur M2034, parallèle à ce dernier, une tranchée (2030) et quelques pierres liées à la terre (2119) permettent de restituer un alignement conservé sur à peine 5 m de long. L'ensemble, qui, lui aussi, est installé dans les ruines du balnéaire,

montre une largeur de 0,50 m. Le comblement de la tranchée livre quelques tessons de céramique attribués à un haut Moyen Âge aux contours mal définis. Plus que les vestiges d'un édifice, il faut sans doute voir dans cet aménagement sommaire, un système de drainage, avec un fond est situé à 124,50 m.

#### 1.4.2.3. Le bâtiment 34

Un nouveau bâtiment, dont seul l'angle nord-ouest est bien conservé, est érigé sur les ruines du balnéaire sud, ponctuellement utilisées comme soubassement (**fig. 47**). Aucun niveau n'a pu être clairement associé à sa période de fonctionnement. En l'absence de fossile directeur, c'est la chronologie relative qui autorise son insertion dans cet état. Si, théoriquement, l'édifice peut apparaître dès la destruction du balnéaire, on gardera à l'esprit que sa construction peut tout autant intervenir au cours de l'état suivant, dans le courant des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Il subsiste du bâtiment deux murs liés par un chaînage d'angle qui utilise, notamment, un long bloc de molasse soigneusement taillé. Le premier, orienté nord-sud, est conservé sur 3,50 m de long (M1145). L'extrémité sud est détruite. Perpendiculaire au précédent, le second mur, traversé par une fosse non datée, est conservé en deux tronçons. Le premier est long d'une quarantaine de centimètres. Après une lacune de 1,40 m, le mur M1065 est encore visible sur près de 1 m de long.

La largeur des maçonneries est au plus de 0,52 m, pour une hauteur maximale de 0,39 m. Les trois à quatre assises conservées sont réalisées à l'aide de blocs calcaires à peine équarris disposés en parement. Quelques galets sont présents, ainsi que des blocs de molasses remployés. Certains sont brûlés. Le liant est un mortier de chaux relativement friable. L'aspect du parement interne des maçonneries suggère que le départ des élévations, et partant, du niveau du sol, serait à replacer au-dessus de 125,25 m.

Environ huit mètres plus à l'est, une nouvelle maçonnerie – M1066 – se développe dans l'alignement du mur M1065. Pour autant, aucun niveau ne permet de relier le mur M1066, conservé sur à peine 2 m de long, et l'angle nord-ouest du bâtiment 34. De plus, le mode de construction montre des différences notables. La largeur est de 0,55 m. Quatre assises sont conservées, dont deux en élévation. Le mur est fondé à 125,06 m dans une tranchée large, à l'aide de gros galets liés par un abondant mortier de chaux gris-clair très débordant. Quelques moellons de calcaires ou de molasse sont sporadiquement insérés dans la construction. La transition avec les parties aériennes se fait par l'intermédiaire d'un ressaut (125,42 m). Au sud de M1066, il semble que la construction du mur soit suivie de l'installation d'un sol de terre d'une quinzaine de centimètres aménagé sur un radier de blocs calcaires et de galets. Un foyer constitué d'un radier de galets sur lequel des *tegulae* est aménagé à plat sur le sol dont l'argile est thermo-rubéfiée. Le contact entre le sol et le mur est rompu ce qui laisse planer un doute sur la relation qu'entretenaient les deux unités stratigraphiques, d'autant plus que la surface du sol, autour 125,28 m, est en deçà du ressaut. Mais il est possible que, comme souvent, le sol remontait au contact du mur pour venir s'appliquer sur le ressaut. Sans qu'on puisse l'assurer par des relations stratigraphiques directes, il est également possible, sinon probable, que le mur M1111, construit au revers du grand bâtiment sud, ait été lié au bâtiment 34. Implantée 6,30 m au sud du mur M1065, la maçonnerie est conservée sur une longueur de 3,30 m. Sa largeur est de 0,57 m, pour une hauteur conservée de 0,32 m, soit trois assises. Le mur est fondé à 124,70 m. Il est construit en galets (module moyen env. 0,25 m) et en petits moellons de calcaire blanc assemblés par un liant fait à base de mortier de chaux et de terre. Quelques fragments de tuiles sont inclus dans le parement sud. Du côté ouest, le mur est prolongé par un alignement de six *tegulae*, écrêtées par le décaissement de 1866. Rebords tournés vers le sud, elles sont plantées les unes contre les autres, dans leur largeur ou leur longueur, de chant. La dernière, à l'est, est appuyée contre l'extrémité du mur M1111. Un micro-sondage pratiqué durant le diagnostic, correspondant à l'emprise de deux tuiles, à l'ouest, a montré qu'il ne s'agissait pas d'un coffrage à vocation funéraire, mais n'a pas permis de proposer d'interprétation convaincante. Moins de cinq mètres à l'est de M1111, une autre maçonnerie fragmentaire, le mur M1193, est cette fois orientée nord-sud. Là encore, les données sont insuffisantes pour associer avec quelque certitude le mur au bâtiment 34, dont il pourrait constituer une subdivision, voire la limite orientale. Le mur M1193 a été dégagé, mais n'a pu faire l'objet d'une fouille complète. Orienté nord-sud, il est conservé sur 1,90 m de long et sa largeur est de 0,52 m. Sept assises sont observées, soit une hauteur de 0,65 m. La cote de 125 m correspond vraisemblablement à la base du mur. Il semble que les niveaux liés à son utilisation aient été détruits durant le décaissement du XIX<sup>e</sup> siècle. Si le lien avec le bâtiment 34 ne peut être affirmé avec certitude, pour le foyer comme pour les murs M1111 ou M1193, les vestiges conservés permettent de restituer *a minima* l'angle d'un édifice

établi immédiatement au nord du grand bâtiment. La largeur intérieure du nouvel édifice peut être évaluée à 5 m si on considère que le mur M1111 correspond à sa limite sud ou de 5,77 m dès lors que l'on admet que les bâtisseurs ont mis à profit le mur M1122 pour fermer le bâtiment 34. La longueur de ce bâtiment est difficile à évaluer selon que les murs 1065 et 1066 sont ou non considérés comme une unique entité. Dans l'affirmative, la longueur serait supérieure à 12,40 m, d'un peu plus de 10 m si M1193 limitait l'extension de l'édifice vers l'est. Dans ces conditions, il est délicat de déterminer la fonction du ou des édifices ainsi construits immédiatement au nord du grand bâtiment ou même d'envisager le lien entretenu avec ce dernier.

#### **1.4.2.2.4. La bâtière de tuile 1070 : un aménagement à vocation funéraire ?**

Un curieux aménagement de tuiles disposées en bâtière est installé dans une fosse, au nord du bâtiment 34. L'installation du coffrage intervient à un moment où semble-t-il, le mur M1066, ou ses ruines, est encore visible puisqu'un même remblai scelle les deux structures. Le creusement de la fosse entame des niveaux des V-VI<sup>e</sup> siècles et le remblaiement à l'intérieur de la structure en bâtière a lui-même livré un mobilier céramique de la même période. Ce jalon chronologique ne constitue certes qu'un simple *terminus post quem* et on peut toujours admettre que le creusement d'installation de la bâtière, plus tardif, ait au contraire entamé le remblai sans laisser de trace visible. La fosse d'installation, sinon l'aménagement de tuiles, a été en partie détruite par la construction de l'abri souterrain de la défense passive. La bâtière est constituée de deux alignements comptant chacun trois tuiles, des *tegulae* entières installées en oblique – bords vers l'extérieur – et jointives par leur extrémité supérieure. Elles ménagent un espace de section triangulaire dont la largeur à la base est de 0,40 m pour une longueur de 1,50 m. L'extrémité orientale de cet aménagement est fermée par une tuile fragmentée calée à l'extérieur par un galet et une petite pierre calcaire. L'extrémité ouest a sans doute été détruite, avant même la construction de l'abri souterrain. La présence d'un bloc de calage et d'un fragment de *tegula* sur chant repérés dans la continuité des tuiles, mais manifestement déplacés, suggère une longueur initiale de l'ordre de 2,10 m. Le sommet de l'aménagement, à 125,22 m, ne comptait pas de couverture d'*imbrices*. Cette description pourrait être celle d'une sépulture en coffrage de tuiles en bâtière. Or, la fouille de la structure n'a pas livré le moindre ossement humain. Le mobilier archéologique se compose de quelques restes fauniques (huîtres, fragments de côte de bovin, de crâne d'ovi-caprins, d'ulna de pigeon, etc.), de tessons de verre et de céramique attribuée au V<sup>e</sup> ou au début du VI<sup>e</sup> siècle. Cet aménagement de tuiles dressées en bâtière a-t-il effectivement une vocation funéraire ? On est tenté de répondre par l'affirmative tant on voit mal à quel autre usage il aurait pu être destiné. Les tombes de tuiles en bâtière interviennent avec certitude dès le milieu du IV<sup>e</sup> siècle (nécropole du Verdier à Lunel-Viel) et se maintiennent très tardivement (Colardelle *et al.* 1996 : 284-285). Les tombes les plus nombreuses sont toutefois datées des IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, une période qui coïncide avec la datation supposée de l'aménagement de la place des Ormeaux. À ce stade, le statut de l'aménagement de tuiles – qu'il ait été conçu à des fins funéraires ou non – reste bel et bien une énigme, comme les circonstances qui ont prévalu à sa réalisation ou la personnalité de l'éventuel défunt auquel il était destiné. Sans en nier le caractère ambigu, cette découverte vient ajouter une donnée supplémentaire pour poser la question d'une éventuelle occupation funéraire précoce dans l'enceinte du groupe épiscopal alto-médiéval (*infra* 2.8).

### 1.4.3. Sous l'espace du Musée (PCR)

#### 1.4.3.1. La cour

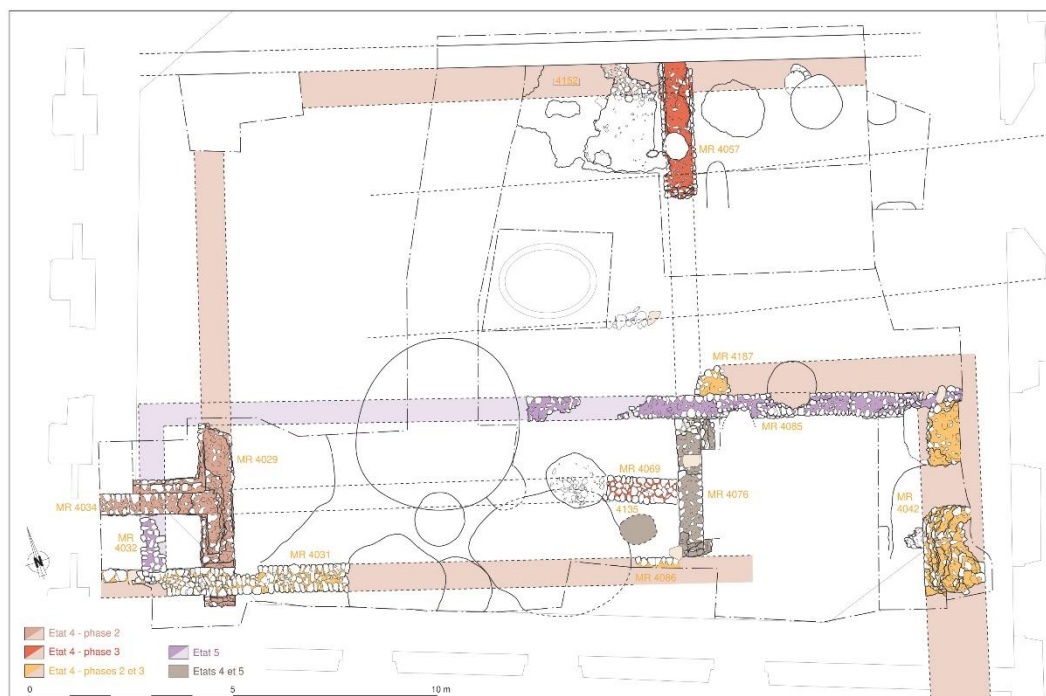


Fig. 48 – Plan des vestiges observés dans la cour d'honneur du Musée (secteur 4) : évolution du III<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> s. (DAO P. Rigaud, Inrap).

Cette cour déjà fonctionnelle dès le IV<sup>e</sup> siècle à l'emplacement de l'actuelle cour d'honneur du Musée perdure, mais évolue de façon notable à partir du VI<sup>e</sup> siècles (**fig. 46**). La rupture avec la cour de la période précédente est marquée par la construction de deux nouveaux murs au sud et sud-ouest, mais surtout par la destruction des anciennes pièces de service de l'ancien édifice de spectacle, y compris la pièce la plus au nord ayant accueillie la sépulture au IV<sup>e</sup> siècle (Sp 4057), qui formaient sa limite est (**fig. 11, 48**). La destruction de l'ancien mur oriental de la cour, celle du gros mur de l'*aditus* et de son potentiel prolongement au nord, en témoignent. Les niveaux de démolition de ces murs servent à assoir les nouvelles constructions, qui, de nouveau, sont renseignées pour l'espace sud de la cour, mais demeurent toujours aussi hypothétiques, au nord de celle-ci. Avec la destruction des pièces est, la cour semble maintenant s'ouvrir dans cette direction, vers le grand bâtiment. Ainsi, le mur est de la cour (MR 4057) est dérasé et une couche de sable de couleur jaune rosée, homogène et peu compacte, mêlée de mortier de chaux pulvérulent caractéristique de la destruction de la maçonnerie, le recouvre. Le gros mur est de l'ancien *aditus* est lui aussi spolié, au moins dans sa partie nord, puisqu'on constate que le nouveau mur de direction est-ouest (MR 4085), s'installe sur la partie dérasée de l'ancien mur monumental. Il empiète aussi, en partie sur l'ancien seuil du mur est (MR 4076, **fig. 49**). Conservé sur une longueur de sept mètres, il a été recoupé à l'ouest par un four à chaux d'époque médiévale. Cependant, une tranchée de spoliation située dans son axe, au-delà du four à chaux, et la présence d'un mur nord-sud, qui pourrait bien constituer son retour (MR 4032), permet de lui restituer une longueur de près de 20 m. Cette longueur est presque équivalente à celle de l'actuelle cour d'honneur du musée. Ce nouveau mur, de facture modeste, forme désormais la limite sud de la cour (MR 4085). Il n'en subsiste que la fondation conservée sur une à trois assises, soit une hauteur maximale de 0,74 m, qui la porte à 124,95 m NGF. Cette maçonnerie est large de 0,58 à 0,64 m et utilise des galets de calibre hétérogène : petits modules de 10 cm de diamètre et plus gros module de 20 cm. Ils sont liés par un

mortier de chaux grasse, très dur, de couleur très blanche, composé d'un fort pourcentage de chaux mêlé à des sables et gravillons en moindre proportion. Le petit segment de mur de direction nord-sud (MR 4032), qui a été associé par analogie de matériaux et par la chronologie relative, au nouveau mur fermant la cour au sud, formerait son retour. Il n'en subsiste que la semelle de fondation constituée de galets hétérométriques liés par ce même mortier gras très blanc. La semelle est constituée d'un double parement de galets mal conservés (parement manquant sur une partie du tronçon). Ce retour de direction nord-sud s'installe comme le mur de direction est-ouest, sur les niveaux de dérasement des murs de l'angle sud-ouest de la cour de l'état antérieur. Cette semelle de fondation semble aussi se greffer sur le mur sud de l'état précédant (MR 4031). Si la liaison entre ces deux murs a été en partie détruite par la construction d'un puits au bas Moyen Âge, tout suggère, néanmoins, une contemporanéité des constructions. Les deux nouveaux murs délimitent un espace dont la vocation ne peut être donnée avec certitude. Long d'une vingtaine de mètres, il est large de 3,45 m si l'on admet la permanence du mur sud de l'état précédent, voire plus si ce mur est détruit. La largeur de 3,45 m est compatible avec un usage de galerie. Le sol de cet espace est constitué d'un fin litage de graviers centimétriques dans une matrice sablo-limoneuse jaune-marron. Celui-ci est installé sur un remblai de nivellement, constitué de matériaux de démolition mélangés à des limons argilo-sableux jaune à marron caractéristiques de la destruction d'élévations de terre crue des murs de la galerie antérieure. Le mobilier présent dans ces remblais de démolitions porte la mise en place du nouvel espace plutôt au VI<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. Le mortier si particulier des nouveaux murs servant de liant à des galets, associé aux éléments de chronologie relative observés un peu partout sur le site du musée, va devenir le fil conducteur qui permettra, en tenant compte de la chronologie relative, l'attribution de plusieurs constructions à cette période d'occupation. On remarque déjà, que ce mortier est de même facture que celui utilisé pour le radier de sol qui distingue la nouvelle cour. Mais il a aussi été retrouvé dans la construction d'autres murs dégagés notamment dans la partie sud de l'ancien édifice de spectacle, qui seront traités dans le chapitre suivant. Les murs de cet état sont installés dans les remblais de démolition du bâti antérieur. Néanmoins, sur ces niveaux de destruction hétérogènes, est étalé un épais remblai de nivellement de 0,34 m. Il est composé de limons sableux bruns, homogènes et compacts, encore plus ou moins mêlés de fins matériaux de démolition<sup>33</sup>. Sur ces remblais de nivellement, on observe dans toute la partie nord de l'actuelle cour d'honneur, la présence d'une épaisse couche de mortier de chaux de couleur très blanche, très dure, identique à celui des murs mis au jour au sud. Dans cette couche de mortier est intégré de façon très irrégulière un faible pourcentage de graviers, de galets et de petits fragments de calcaire gréseux. La présence du cailloutis, même irrégulière dans cette chape de mortier permet de l'interpréter comme un radier de sol. Il cote entre 124,26 m et 124,30 m NGF. Ce radier est ragréé par endroits, notamment par une recharge de mortier blanc, dans laquelle sont noyés des galets de façon beaucoup plus dense. Ce type de ragréage est, lui, très caractéristique d'un radier de sol. Aucun négatif de dallage n'a pu être observé sur ce radier dont on peine à imaginer pourtant, qu'il ait pu être utilisé comme tel. Il faut donc envisager la présence d'un revêtement dont la nature demeurera inconnue (peut-être des dalles de calcaire ou de marbre qui auraient été récupérées à d'autres fins ou auraient pu disparaître dans les fours à chaux médiévaux). Ce radier de sol n'a pu être fouillé que sur une bande comprise entre un mur du XVIII<sup>e</sup> siècle (MR 4055), marquant la berme nord du chantier de fouille, et un fossé médiéval qui scinde en deux l'actuelle cour d'honneur du musée. Ainsi, la fouille de ce sol a été limitée à une bande de 8,40 m de long pour une largeur réduite à 1,90 m, soit quelques 16 m<sup>2</sup>. Il n'a pas été retrouvé au sud du fossé médiéval, au droit du nouveau mur de limite sud de la cour de cette période contre lequel il devait pourtant s'étendre. D'importants niveaux de démolition observés à proximité de ce mur traduisent une perturbation qui a

<sup>32</sup> La céramique qui date ces niveaux, les situe à la fin du V<sup>e</sup> siècle. L'étude du verre montre notamment un fragment de coupe en verre transparent et verdâtre dont la lèvre est soulignée sur la face externe par des filets blancs opaques rapportés, à panse de section circulaire très évasée (US 4033). Ce type de décor est fréquent au V<sup>e</sup> siècle et se répand jusqu'au milieu du VI<sup>e</sup> siècle. Un exemplaire similaire, daté du VI<sup>e</sup> siècle, a été découvert sur le site de la « place des Ormeaux ». À nouveau, comme observé dans les remblais antérieurs à la construction de l'*aula*, c'est le verre qui se révèle être le marqueur chronologique le plus assuré.

<sup>33</sup> Ce remblai est daté par quelques tessons de céramique et fragments de verre du V<sup>e</sup> siècle (la céramique ou le verre des US 4101, 4071). Un fragment de bord incolore d'une coupe de verre à rebord rebrûlé issue du dernier niveau de remblai de nivellement, peut appartenir à un gobelet évasé et rebrûlé de type T55, ou à un gobelet campaniforme sans bouton de type T57, ou à une coupe rebrûlée de type T 81 (US 4071).

pu le détruire. De même, aucune trace de ce sol n'a été observée à l'ouest de la cour pour une raison qui nous échappe (peut-être des décaissements intervenus en amont des grandes constructions médiévales ou modernes). En revanche, la même succession de niveaux sédimentaires a été reconnue dans la coupe du sondage ouvert à l'est de la cour, à l'aplomb du portail d'entrée de l'actuelle cour d'honneur du Musée, de sorte que l'extension de la surface de cour de cette période, bien marquée par son sol de chaux très blanc, est assurée au moins jusqu'au mur qui borne l'actuelle cour d'honneur, à l'est. En outre, lors de travaux de décapages complémentaires effectués après la fouille par les équipes de maçons travaillant à la restauration du musée, ce sol a été reconnu au droit du mur de l'aile nord de l'actuel bâtiment du musée. Il se prolonge donc au nord, au moins jusqu'à cette limite. Il se trouve qu'entre le mur de l'aile nord du bâtiment du musée et le nouveau mur qui constitue maintenant la limite sud de cette cour, il y a une distance de 11 m à 11,50 m, ce qui correspond curieusement à la largeur de la cour de l'état précédent. Peut-on envisager que les dimensions initiales de cette cour aient été conservées mais décalées au nord-est par rapport à la cour de l'état précédent ? Trop d'incertitudes persistent dans ce raisonnement pour qu'il puisse être validé, mais la question mérite d'être posée. C'est ce sol, vraisemblablement construit à partir du VI<sup>e</sup> siècle, qui scelle la sépulture du IV<sup>e</sup> siècle, à 124,30 m NGF, que l'on peut porter grossièrement à 124,50 m, si l'on restitue un probable revêtement. Ce sol demeure toujours en contre-bas du bâtiment 50 se développant plus à l'est. Mais cette fois, le bâtiment faisant tampon entre les deux espaces a disparu. Les niveaux de destruction de cette cour, ont permis d'enregistrer un certain nombre de détails traduisant son environnement. Le probable dallage de la cour, ou au moins son sol, est détruit et une épaisse couche de remblai vient niveler l'espace. Ces remblais d'une trentaine de centimètres d'épaisseur, (entre 124,42 m et 124,60 m NGF) qui ont aussi servi de sol d'occupation lors de l'état suivant, ont livré un mobilier daté des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles parmi lequel du verre architectural a été trouvé. L'emploi du verre architectural est réservé, pour cette période, aux édifices de prestige<sup>34</sup>. Dans les remblais de démolition situés à l'emplacement de la galerie ou portique situé au sud-ouest, un fragment de fût de colonne en molasse de 0,40 m de diamètre pour 0,60 m de hauteur a été découvert. Cet élément, bien qu'insuffisant, vient renforcer l'hypothèse d'une galerie ou portique à colonnade déjà suggérer par le plan en longueur du bâti se développant au sud de la cour.



Fig. 49 – Mur MR 4085 passant sur l'ancien mur de la basilique MR 4076, attestant la fin d'utilisation de ce dernier (Secteur 4), (P. Rigaud, Inrap).

<sup>34</sup> On notera la présence d'un fragment de verre plat, transparent, incolore et translucide. Le fragment a été retaillé à l'aide d'une pince à gruger, sur deux côtés. Ce détail suggère que cet élément était inséré dans une résille de plomb à des fins décoratives. Il semble que cette technique ornementale, apparaissant dès le V<sup>e</sup> siècle soit réservée, dans un premier temps, aux édifices religieux ou aristocratiques. Le verre architectural pour cette période est connu mais reste encore relativement rare. Le lien avec l'*aula* de l'évêque est donc fort probable.

#### 1.4.3.2. Les derniers remaniements de l'ancien édifice de spectacle avant sa destruction

Quelques changements notables viennent faire évoluer la partie sud de l'ancien édifice de spectacle (**fig. 46**). Cependant, une nouvelle fois, aucun élément de chronologie absolue ne permet de les situer avec assurance sur le plan chronologique. À nouveau, chronologie relative et étude comparative des constructions sont mises à contribution pour tenter de situer ces transformations dans le temps. Ainsi, dans la zone du jardin du musée, un gros massif de maçonnerie venant boucher l'ouverture entre *aditus* et *cavea* de l'ancien édifice antique, a été associé à cette période (**fig. 50**). Il a été édifié en même temps qu'une reprise du mur ouest de l'ancien *aditus*. Dans ces mêmes jardins, un mur d'orientation est-ouest, pouvant correspondre à un mur de terrasse peut aussi appartenir à cette période de construction. Il a pu être observé à la fois dans le grand sondage ouvert en 2009, à l'aplomb du mur de l'orangerie, et dans une tranchée de réseau réalisée en 2011. Après une nouvelle phase de remblaiement des niveaux des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, dont témoignent des sédiments hétérogènes, trois segments de murs sont construits. Ces murs se distinguent nettement des maçonneries rencontrées jusque-là, par leurs modes de construction. Comme observé dans la cour du musée, ils se singularisent, ici aussi, par l'emploi de galets, souvent de gros modules pour les parements (20 cm de diamètre en moyenne) et de calibre compris entre 10 et 15 cm pour le blocage interne. Ils sont liés par un mortier de chaux grasse, de couleur très blanche mais pouvant tirer au jaunâtre sous l'effet de l'humidité, au sortir de terre. Le mur ouest de l'*aditus* antique a vraisemblablement été dérasé jusqu'à la cote de 124,5 m NGF, puis repris à partir du VI<sup>e</sup> siècle, avant d'être de nouveau dérasé au Moyen Âge à la cote de 124,80 m NGF. La reprise du haut Moyen Âge n'a donc subsisté que sur 0,30 m d'épaisseur. Large de 1,50 m, elle est construite de galets d'une vingtaine de centimètres de diamètre sur les quelques éléments de parements conservés et de plus petits modules dans le blocage interne (MR 1020). Cette reprise est liée à un gros massif de maçonnerie, monté avec les mêmes matériaux (MR 1022). Ce massif est large de 1,20 m pour 1,62 m de long. Son parement est, qui n'a été observé qu'en plan, suit exactement l'alignement du parement interne du mur de l'ancien *aditus*, alors que sa face ouest qui n'est absolument pas parementée, fait saillie par rapport au parement de l'ancien mur, de quelques 0,16 m (**fig. 51**). Si la face est, parementée, peut encore appartenir à une élévation, la face ouest de cette maçonnerie pourrait éventuellement être associée à une fondation, à moins que les matériaux de son parement aient été tout simplement arrachés. Ce massif pourrait correspondre à la base d'un pilier encadrant une nouvelle ouverture au niveau de l'emmarchement de l'état précédant (MR1025/1026). Le massif de maçonnerie a recoupé cet emmarchement, attribué lui, tant en chronologie relative qu'en chronologie absolue, à la période des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles.





Fig. 51 – Vue générale du gros massif de maçonnerie MR 1022, venant boucher à partir du VI<sup>e</sup> s. la porte entre aditus et parascaenium sud de l'édifice de spectacle au droit de l'embranchement attribué au IV<sup>e</sup> s. (Secteur 1), (P. Rigaud, Inrap).

Une simple trace linéaire d'une largeur de quelques 0,80 m, observée sur le niveau de dérasement du mur est de l'*aditus*, pourrait être interprétée comme la reprise de ce mur, comme celle observée sur le mur ouest. Sauf, qu'ici, rien n'a été conservé. Seule cette trace qui apparaît au même niveau altimétrique que la reprise observée sur le mur ouest, peut témoigner d'une reconstruction de ce mur. Un mur, orienté est-ouest, suivi sur trois segments dans la partie sud du jardin du Musée, a été lui aussi attribué à cette période de construction (MR 1016, 1024, 1090). Il présente une maçonnerie large d'un mètre, qui a d'abord été vue dans le sondage ouvert en 2009, sur 2,40 m de long et sur une hauteur conservée de 0,60 m (MR 1016). Ce mur s'agrége à la maçonnerie est-ouest déjà reprise au cours du IV<sup>e</sup> siècle qui constitue à l'origine, l'ancienne séparation entre basilique et *parascaenium* de l'édifice de spectacle (MR 1015). Son orientation diverge nettement de celle des murs mis au jour jusque-ici, puisque globalement d'orientation est-ouest, elle s'infléchit nettement au nord-est au moment de rejoindre l'ancien mur de l'*aditus*. Il s'agit donc d'un mur d'orientation générale plutôt sud-ouest à nord-est. S'il est très probable que ce mur soit venu se greffer à la reprise de ce mur d'*aditus*, le percement d'une fosse silo au Moyen Âge a contribué à briser le lien entre les deux murs. Celui-ci viendrait doubler l'ancien mur formant la façade du bâtiment des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles. Lors de l'ouverture en 2011 de tranchées de réseaux (T5, T7, T9), dans ce jardin, trois segments de mur de facture comparable au mur précédemment décrit, lui ont été associés (MR 1090, 1116). Dans l'ensemble, ce mur était très détruit, notamment dans les tranchées 7 et 9, mais un segment mieux conservé, sur une longueur de 2,50 m, MR 1090, a permis de mesurer sa largeur, soit 1,10 m (T5). Il a été observé sur 0,80 m de hauteur, sans que sa base ait pu être atteinte sur son parement sud, à 122,29 m NGF. En revanche, côté nord, la semelle de fondation de ce mur se situait à la cote de 123,77 m NGF. Malgré une observation des plus difficiles dans l'étroite

tranchée qui l'a révélé, le mur marquerait un dénivelé entre le sud et le nord, à l'instar d'un mur de terrasse. Ce segment de mur est monté avec des galets de gros modules en parement (assises régulières de 20 x 10 cm). Le mortier de chaux très blanc qui lie les galets est légèrement débordant en parement. L'orientation du mur, observée en quatre points, rejoint le segment de mur qui s'agrége au mur de l'ancien édifice de spectacle. D'autre part, il a été possible de vérifier qu'en plusieurs points, ce mur recoupait des remblais (dans lesquels dominaient des galets dans une matrice de limons sableux de couleur brun clair) très comparables aux remblais recoupés par le segment de mur, MR 1016, observé dans la zone du premier sondage ouvert à l'emplacement de l'édifice de spectacle. Ces remblais, sans lien direct d'un sondage à l'autre, sont néanmoins tous datés par du mobilier appartenant aux III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles. Une certaine cohérence existe donc entre ces différents points d'observation pourtant distants de près de 25 m. On peut associer à ces murs, un niveau de sol observé uniquement dans une des tranchées de réseaux du jardin, marqué par un lit de petits graviers dans une matrice de limons sableux brun clair qui cote entre 124 m et 124,10 m NGF. Ce niveau de gravier correspond vraisemblablement à un sol extérieur, de type sol de cour.

L'ensemble de ces éléments permet d'envisager la présence d'un bâtiment probablement de grande envergure, car le gros pilier observé au sud, la reprise avec élargissement du mur déjà monumental de l'*aditus antique*, impliquent une élévation importante. La solidité des maçonneries entérine encore le caractère imposant de cette nouvelle construction. Il ne s'agit pas ici d'un schéma de construction domestique de type parasitaire. En revanche, à l'ouest, l'espace qui se développe devant l'édifice semble plutôt correspondre à une cour, ou *a minima*, à un espace ouvert, bordé au sud par un mur de terrasse venant rejoindre l'ancien édifice de spectacle remanié, au niveau du gros pilier. Ces nouveaux remaniements n'aident toujours pas à déterminer la fonction de l'édifice qui demeure pour le moins énigmatique.

## 2. Valentia christiana FG

La transformation du secteur sud-ouest de la cité antique par une communauté chrétienne active et puissante a constitué un événement majeur dans l'histoire de Valence (**fig. 52**). Cette implantation a laissé des traces dans l'organisation de l'espace urbain, en particulier dans l'actuel quartier de la cathédrale et du Musée, qui, aujourd'hui encore, est marqué par les constructions de l'Antiquité tardive.

À l'issue des opérations archéologiques, la construction du groupe épiscopal durant l'Antiquité tardive soulève encore pourtant de nombreuses questions, qu'il s'agisse en premier lieu de la chronologie même de sa mise en œuvre, mais également du choix de son emplacement. Implanté dans un secteur apparemment excentré de la cité, le groupe épiscopal paléochrétien abrite en premier lieu l'église cathédrale et le baptistère. Il agrège en outre de nombreux édifices, parmi lesquels d'autres sanctuaires de moindre importance, ainsi qu'une série de bâtiments liés à la résidence de l'évêque, mais dont il n'est pas toujours aisé de déterminer la fonction. Enfin, la présence de tombes, avérées ou supposées, dans l'emprise du groupe épiscopal primitif, ouvre le débat sur la date de l'entrée des morts dans la ville.

### 2.1 Valence au Bas-Empire et au haut Moyen Âge

Après avoir été considérée comme l'une des plus belles cités de Narbonnaise, rivalisant par sa parure monumentale avec Arles et Vienne, Valence garde une réelle importance durant le Bas-Empire, ne serait que pour sa position topographique privilégiée. Véritable carrefour routier, la ville est en outre protégée par son rempart, érigé au début du I<sup>er</sup> siècle de n. è., même si des remaniements en profondeur ont modifié la topographie urbaine. Des axes viaires importants, mais également les portes orientale et méridionale sont ainsi abandonnées au profit de nouveaux accès à la ville, comme a pu le montrer la fouille du site « des boulevards » (Ronco 2014, p. 62). Pour autant, la cité reste une place forte puissante. En 408, mandaté par Stilichon et Honorius, le général Sarus assiège Valence où s'est réfugié l'usurpateur Constantin, qui peut résister durant sept jours à l'abri des remparts (ZOSIME, *Historiae*, VI, 2). Après une lourde défaite en 413, un autre usurpateur, Jovin, se réfugie lui aussi à Valence, où il sera toutefois fait prisonnier après la prise de la ville par les wisigoths d'Athaulf. À partir du milieu du V<sup>e</sup> siècle, Valence est intégrée au royaume burgonde, avant de passer sous domination franque après 534. Cette fraction lointaine du royaume Franc est contestée par les Lombards, qui procèdent alors à des incursions militaires. En 574, alors que Grenoble est prise, le chef lombard, le duc Zaban ne put s'emparer de la

cit  valentinoise (GREGOIRE de TOURS, *Hist. franc.*, IV, 45).   l'issue de leurs conqu tes, les m rovingiens ont int gr  le royaume de Bourgogne et ses cit s, dont Valence, qui restait sans doute encore une place importante. Si la Burgondie persiste d'abord sous la forme d'une entit    part enti re, au m me titre que la Neustrie ou l'Austrasie, c'est dans la partie septentrionale du royaume que r sident l'essentiel du pouvoir politique. Sous les carolingiens, l'ancien *regnum Burgundiae* ne rev t qu'une signification g ographique, le territoire  tant d sormais divis  en quatre entit s distinctes, les *pagi*, calqu s sur les anciennes circonscriptions romaines. Valence rel ve alors de la Bourgogne arl sienne, qui embrasse le sud de l'ancien royaume. Cons quence du trait  de Verdun, la cit  entre dans les domaines de Lothaire. Cette Bourgogne imp riale sera ult rieurement subdivis e apr s la cr ation, au nord, du royaume de Haute-Bourgogne, et du royaume de Provence, dont Valence constituera la place forte septentrionale.



Fig. 52 –  volution du site du IV  au IX  s. (DAO P. Rigaud, Inrap)

## 2.2 La communauté chrétienne de Valence

C'est donc dans un cadre historique et géographique quelque peu troublé, qu'un évêque est dépêché à Valence, dans la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Le premier évêque de Valence, Aemilianus, est explicitement mentionné le 12 juillet 374, alors qu'il accueille dans sa ville un concile rassemblant une vingtaine de prélats. Avant cette date, il est probable que ce même Émilien ait procédé, aux côtés d'Eusèbe de Vercell, à l'ordination de Marcellin, le premier évêque d'Embrun, sans doute dans la première moitié des années 360 (Duchesne 1907 : 18 ; Planet 2006 : 68). Si les mentions textuelles permettent d'assurer sans ambiguïté la présence d'un évêque à Valence, de nombreuses questions restent en suspens parmi lesquelles en premier lieu celle de la chronologie (**fig. 52**). À quelle date l'Église valentinoise est-elle devenue puissante au point d'être en mesure d'engager un chantier de construction ambitieux, qui verra une refonte du paysage et l'édification de monuments tels que la cathédrale, le baptistère, les édifices emblématiques, au cœur de la pratique chrétienne, mais également d'un lieu de résidence pour son évêque ? Les données disponibles, aussi laconiques soient-elles, attestent en creux qu'il existait à Valence dans le dernier quart du IV<sup>e</sup> siècle, une communauté constituée, organisée au point d'être en capacité de recevoir un concile. Il ne fait pas de doute que les chrétiens disposaient dans la ville de lieux de réception et de prière, mais aussi des moyens d'hébergement suffisants pour assurer le gîte et le couvert des signataires de la liste synodale et de leur suite. Une dizaine d'années plus tard, c'est à Valence que saint Ambroise, quittant Milan pour gagner Trèves afin d'y rencontrer l'empereur Maxime, donna rendez-vous à l'ambassade du jeune empereur Valentinien II (Ambroise, *Lettres*, XXIV, 890, 7). L'évêque milanais savait que son homologue serait en mesure de le recevoir dignement.

Pour autant, rien n'assure qu'à l'été 374, pas plus qu'en 384, c'est dans le quartier sud-ouest de la ville, à l'emplacement qui sera celui du groupe épiscopal à partir du V<sup>e</sup> siècle, qu'a été reçu Ambroise. Ce secteur, anciennement urbanisé, correspond à un quartier, construit durant le Haut-Empire, en grande partie déserté, sinon détruit dans le courant du III<sup>e</sup> siècle. C'est là également, qu'avait été érigé un édifice de spectacle monumental, en voie d'abandon lui aussi. Le IV<sup>e</sup> siècle voit l'émergence de nouvelles constructions, parfois d'une certaine qualité technique, mais dont la fonction n'a pas été clairement établie. Il faut sans doute restituer ici des unités d'habitations, peut-être associées à des espaces commerciaux, qui reprennent dans une certaine mesure l'organisation parcellaire antérieure. Une vaste cour, aménagée à l'ouest de l'ancien édifice de spectacle et à n'en pas douter encadrée de bâtiments à peine entrevus, sera ultérieurement pérennisée. L'état de conservation de l'ancien édifice de spectacle, qui occupe toujours une surface imposante, reste à cette époque difficile à évaluer. On observe cependant quelques aménagements dans la partie sud de l'édifice, mais en dépit des spoliations une partie des murs est encore en élévation et permettra la construction d'espaces ultérieurement intégrés au complexe épiscopal. La présence d'une tombe aux abords de la cour suscite encore de nombreuses interrogations, mais pourrait laisser entendre que le quartier en dépit d'un renouveau certain dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle, aurait finalement été délaissé avant la mise en œuvre du groupe cathédral. En l'état, rien ne permet d'affirmer que les édifices datés durant le IV<sup>e</sup> siècle retrouvés place des Ormeaux ou sous le Musée, soient liés à une présence chrétienne. Les données archéologiques ne suffisent pas à attester que Valence disposait déjà à cette date d'un premier complexe épiscopal, doté d'une cathédrale et d'un baptistère, voire d'un lieu de vie. Cette situation n'est en rien incongrue. Les découvertes de vestiges paléochrétiens, mis au jour depuis des décennies à la suite de fouilles de plus en plus nombreuses sur le territoire national, montrent qu'il existe un décalage certain entre les dates de première attestation des évêchés et la chronologie des groupes épiscopaux. Ce phénomène est parfaitement mis en évidence en Provence où, comme le rappelait J. Guyon, la plupart des édifices sont datés du V<sup>e</sup> siècle quand ils relèvent de sièges sans aucun doute plus anciens (Guyon 2006, 90). En dépit de l'édit de Constantin et de l'instauration de la Paix de l'Église à partir de 313, on peut comprendre qu'il ait fallu un laps de temps suffisamment long pour que les communautés disposent des moyens financiers et du poids politique suffisant pour mettre en œuvre des programmes immobiliers de grande ampleur. Il s'agit en premier lieu d'élever dans la cité la cathédrale, manifestation ostensible et ostentatoire de la puissance spirituelle et matérielle de l'Église désormais tolérée. Pendant un temps sans doute long, et avant que ne sortent du sol de « belles et vastes églises », les communautés chrétiennes ont dû continuer de pratiquer leur foi dans les « maisons de prières », pour reprendre les mots d'Eusèbe de Césarée (*Histoire eccl.*, VIII, 1, 5). Des lieux de prières sont aménagés dès avant 313 dans des demeures privées, comme

c'est par exemple le cas à Doura Europos, au III<sup>e</sup> siècle, à Rome ou peut-être à Bourges, où le noble Leocadius aurait transformé sa maison en église (Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, I, 31. L'adoption du christianisme comme religion officielle, après la promulgation de l'édit de Thessalonique en 380, contribue à pousser les communautés chrétiennes à un surcroît de vigueur. Ce sentiment est perceptible dans de nombreuses régions de la Gaule, du sud notamment. Si le V<sup>e</sup> siècle paraît une sorte « d'âge d'or » pour le premier art chrétien dans le Midi, la période représente également une époque faste dans le développement des Églises du quart sud-est de la France (Guyon 2006, 90). La fin du IV<sup>e</sup> et le début du V<sup>e</sup> siècle constituent ainsi un temps fort, en particulier à Grenoble, mais également à Lyon et Genève, plus avancées, qui à cette période connaissent un essor des chantiers de construction, quand bien même les premiers édifices du groupe épiscopal sont sortis de terre depuis le milieu du siècle précédent (Baucheron, Gabayet, Montjoye 1998, Reynaud 1998, Bonnet 2012).

Il semble que, sur ce point de chronologie, l'histoire de Valence rejoigne celle de la cité grenobloise dont le premier évêque Domnin est cité en 381, au concile d'Aquilée. Pour autant, les témoins de la christianisation du futur quartier Notre-Dame, qui accueille la cathédrale et le baptistère ne sont pas avérés avant le début du V<sup>e</sup> siècle. L'édifice baptismal est en effet construit à cette époque, au détriment d'un important complexe installé dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle, contre le rempart du Bas-Empire, au débouché de la porte nord de la ville. Deux vastes corps de bâtiments en équerre qui englobent une des poternes de la ville, peut-être des édifices publics, en lien peut-être avec l'entrée de la ville seront partiellement incorporés, en effet, dans l'économie générale du groupe épiscopal (Baucheron, Gabayet, Montjoye 1998, 65-66).

Comme dans la cité voisine, l'épiscopat valentinois se consacre, dans le courant du V<sup>e</sup> siècle, à une phase de construction majeure. L'ambitieux programme architectural qui est alors engagé est, en effet, à l'origine d'une restructuration en profondeur du secteur. Pour autant, ici également, la nouvelle organisation intègre les constructions *ex nihilo* à des espaces préexistants conservés dans les grandes lignes, mais adaptés aux nouveaux besoins. On ne peut totalement exclure cependant la possibilité que les édifices construits dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle, dans le secteur sud-ouest de la ville, aient été dévolus aux premiers chrétiens de Valence. Mais il est sans doute plus probable que l'endroit où se réunissait habituellement la communauté des croyants, comme l'emplacement de la résidence de l'évêque devaient, avant cette date, être situés dans un autre quartier de la ville. On peut envisager que le prélat et la communauté étaient accueillis, à demeure ou plus épisodiquement, par des patriciens convertis de la cité. Il est raisonnable de penser que la communauté, jugée apte à recevoir un concile dans de bonnes conditions, dès 374, comptait dans ses rangs des membres suffisamment opulents pour assurer le couvert et le gîte à l'évêque de la cité.

Quoi qu'il en soit, place des Ormeaux et dans le secteur du Musée, les vestiges du IV<sup>e</sup> siècle seront, pour l'essentiel, démantelés, pour faire place à des bâtiments qui témoignent, cette fois sans ambiguïté d'une origine chrétienne. Outre le baptistère, qui apparaît de manière encore très lacunaire, la présence d'une petite chapelle et surtout d'un complexe double de balnéaires laissent peu de doute sur la finalité des lieux, désormais contrôlés par l'Église valentinoise. L'ensemble du mobilier, céramique notamment, mais également le verre, qui se rapporte aux niveaux de construction ou d'occupation de ces édifices, pointe vers le V<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup> (Bonnet 2006, 112-113 ; Mukai, Rigoir 2006, 114-116 ; Fontaine 2006, 117-118 ; Conjard Réthoré, Delomier 2014). La trentaine de monnaies en lien avec l'occupation paléochrétienne, la plupart du temps usées, sont frappées dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> ou au début du V<sup>e</sup> siècle (Frascone 2004, Conjard Réthoré, Delomier 2014). Quantitativement limités et parfois insuffisamment explicites, les fossiles directeurs ne permettent toutefois pas d'établir de *terminus post quem* catégorique. Il est difficile de proposer une date précise pour le démarrage du chantier qui voit émerger le groupe épiscopal. À titre anecdotique, il faut peut-être rappeler qu'après la capture de Jovin, en 413, les wisigoths ont fait subir à la cité valentinoise des dévastations importantes (Blanc 1964, p. 129). Le chantier qui voit la constitution du groupe épiscopal valentinois aurait pu intervenir peu après

<sup>35</sup> Un V<sup>e</sup> siècle taillé large, pour reprendre l'expression chère à P-A. Février, transmise par J. Guyon. Et sous réserve d'une évolution toujours possible des chronologies de la céramique du type DS-P, moins bien connues à Valence que dans le sud de la France, et qui dans une large mesure sont à l'origine des datations dans le courant du V<sup>e</sup> siècle (Gilles 2011).

cet épisode. Si la proposition peut paraître séduisante, elle est fragile dans la mesure où les résultats des différentes fouilles ne font pas état de couches de destruction massive attribuables au début du V<sup>e</sup> siècle.

### 2.3 Le groupe épiscopal paléochrétien

Quelle que soit la date exacte de la mainmise de l'Église valentinoise sur cette partie de la ville, c'est donc *intra muros* un quartier excentré, sans doute partiellement abandonné, qui verra naître, croître et se transformer au fil des siècles, le groupe épiscopal. Les successeurs d'Aemilianus, en charge de la communauté, puis, dans une certaine mesure, de la ville toute entière, se sont inscrits, par ce choix, dans un schéma, qui, s'il ne constitue pas une règle, est très souvent adopté sur le territoire des Gaules. Dans la plupart des cités, la cathédrale est en effet érigée à l'intérieur de l'espace urbain, souvent proche de l'enceinte lorsque les villes sont pourvues de rempart<sup>36</sup>. Les raisons du choix de l'emplacement de la cathédrale et du groupe épiscopal au sein de la cité ont été longuement débattues, y compris à l'échelle du territoire de la Gaule, sans toujours trouver de réponses satisfaisantes. Il est assuré qu'il fallait avant tout disposer d'une place suffisante pour la réalisation de programmes souvent ambitieux. À ce titre, les secteurs périphériques étaient sans doute d'un accès plus aisé que les centres urbains monumentaux plus densément occupés<sup>37</sup>. Il faut également envisager le groupe épiscopal, et en particulier la cathédrale, comme un nouveau repère prééminent de la topographie urbaine. Il est dès lors souhaitable que le groupe épiscopal occupe un point de vue dégagé, voire élevé, qui le rende visible et que l'église soit suffisamment haute pour dépasser les courtines d'une éventuelle muraille. Les édifices chrétiens doivent être identifiés et visibles de loin. Le texte souvent cité de Sidoine Apollinaire, écrit à la demande de l'évêque Patiens pour orner l'abside de la nouvelle *ecclesia* de Lyon, évoque l'image de l'église Saint-Jean, depuis la Saône (Sidoine Apollinaire, *Ep.* II, 10). De la même manière, le voyageur parvenu à Marseille par voie de mer ne pouvait qu'être ébloui par la cathédrale perchée sur le littoral rocheux (Barra, Paone 2012). Le groupe épiscopal de Valence est installé dans l'angle sud-ouest de la ville, dans un secteur qui pourrait paraître marginalisé. Une marginalisation toute relative, compte tenu des dimensions de la ville, la distance entre la cathédrale et le centre historique du Haut-Empire reste très limitée. Le groupe épiscopal occupe en fait une situation prééminente, dans la proximité immédiate de l'enceinte augustéenne, et notamment d'un pan de la courtine, qui, à l'ouest, isole la ville des abrupts dominant le fleuve. Comme la cathédrale de Lyon, visible de la Saône, l'emplacement du groupe épiscopal de Valence est tel qu'il ne pouvait échapper au regard de quiconque empruntait l'importante voie fluviale que représentait alors le Rhône. Le choix du secteur sud-ouest de la ville pourrait également être lié à la présence de l'ancien édifice de spectacle de grandes dimensions, en partie abandonné, sur un terrain par conséquent disponible et dont il était possible, en outre, de réutiliser les matériaux, voire le bâtiment. La communauté s'est donc installée dans un secteur qui bénéficiait d'un emplacement triplement favorable, avec une vue imprenable embrassant largement le fleuve, une source quasi inépuisable de matériaux facilement accessibles et une vaste superficie disponible.

### 2.4 Les édifices du groupe épiscopal

L'emplacement choisi pour construire la cathédrale réclamait en effet d'être suffisamment spacieux puisque à côté de l'*ecclesia maior*, la communauté devait disposer *a minima* d'un baptistère, éventuellement de sanctuaires de moindre importance, mais également de lieux de vie, la résidence de l'évêque et de sa suite ainsi que des locaux de service, communs et dépendances. La définition du groupe épiscopal, qui recouvre la multiplicité des édifices nécessaires à l'organisation de la vie de la communauté chrétienne, prend tout son sens. L'*episcopium*, pour reprendre un terme antique, occupe ainsi à Genève, près d'un quart de l'espace urbain (Bonnet 2012). Il est parfois plus éclaté, disséminé dans le tissu urbain, comme à Aix-en-Provence, où l'implantation des édifices de l'*ecclesia* ne modifie qu'une part limitée de la cité, sans réellement en affecter l'organisation, et en préservant au contraire le réseau viaire (Guyon 2015). À Valence, sans préjuger d'éventuelles constructions ou reconstructions des édifices religieux qui constituent le cœur du groupe cathédral primitif, à travers les fouilles de la place des Ormeaux et du Musée, c'est avant tout une partie de la résidence épiscopale qui est mise en lumière.

<sup>36</sup> Il suffira pour s'en convaincre de se référer à la collection des *TCGC*.

<sup>37</sup> En particulier par des sanctuaires dont le pouvoir politique a longtemps souhaité conserver la parure, y compris après la mise au ban du paganisme (Heijmans 2006a).

Il faut rappeler qu'à ce jour, l'emplacement de la cathédrale primitive de Valence n'a pas été reconnu formellement. La recherche actuelle attribue unanimement la construction de la cathédrale Saint-Apollinaire, dans son plan actuel, à l'évêque Gontard (1063-1099), un monument dédié par le pape Urbain II et placé sous le patronage initial de Notre-Dame et des saints martyrs Corneille et Cyprien<sup>38</sup>. Des sondages ouverts d'abord par A. Blanc en 1956, puis par P. Réthoré en 2000, ont permis de mettre en évidence un segment de maçonnerie d'un édifice un peu plus ancien, dont la chronologie se situe vraisemblablement dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle, probablement juste avant la construction de l'édifice dans sa forme actuelle. Aucune construction paléochrétienne n'a été vue. Malgré l'absence de données tangibles et en attendant de bénéficier de plus amples informations, il est toutefois probable que la cathédrale actuelle, héritière directe de l'édifice roman, ait été bâtie à l'aplomb d'un monument primitif. Il est, en effet, généralement admis que les groupes épiscopaux antiques, et partant, la cathédrale tardo-antique, sont très majoritairement situés à proximité immédiate des monuments actuels. Les découvertes, aux abords de l'actuelle cathédrale Saint-Apollinaire, d'édifices datés du V<sup>e</sup> siècle et relevant indéniablement du groupe épiscopal semblent bien conforter ce postulat. La répartition des différentes emprises de fouille montre que les constructions du groupe épiscopal se développaient alors sur une superficie minimale de l'ordre de 2800 m<sup>2</sup>, voire 3600 m<sup>2</sup> en englobant des vestiges mal cernés du secteur le plus méridional, sans même compter l'emprise de la cathédrale et d'éventuelles constructions au nord et à l'est du monument. L'occupation tardo-antique se répartit approximativement dans un quadrilatère, une construction élaborée à partir des résultats des fouilles préventives et des fossés qui cerneront probablement à partir du IX<sup>e</sup> siècle ce quartier, mais qui ne traduit probablement que très incomplètement la richesse et la diversité des constructions à cette époque. Le quadrant sud-est correspond aux vestiges fouillés place des Ormeaux (**fig. 53**). Au plus près de l'église cathédrale Saint-Apollinaire, dont on présume qu'elle recouvre les restes de l'*ecclesia* primitive, l'essentiel des constructions est implanté autour d'une cour intérieure. Le balnéaire nord en occupe l'angle nord-ouest, le balnéaire sud prolongé à l'ouest par un corps de bâtiment constitue quant à lui la limite méridionale. Le corps de bâtiment nord sépare cette première cour intérieure d'un second espace qui lui aussi paraît vide de construction, mais bordé au nord par une petite chapelle. Au sud du grand balnéaire, en grande partie enfoui dans les sous-sols des bâtiments de la conservation du musée, un vaste édifice occupe le quadrant sud-est, et se distingue, notamment, par la puissance de ses maçonneries. Dans l'angle sud-ouest, certaines parties, voire l'intégralité de l'ancien édifice de spectacle, manifestement préservées, sont mises à profit et probablement intégrées dans un édifice lacunaire, mais doté d'un portique mis au jour sous la cour d'honneur du Musée. Le quadrant nord-ouest, moins accessible n'a livré que peu de vestiges tardo-antiques. Un deuxième édifice puissamment construit, le grand bâtiment nord-ouest, y a pourtant été reconnu, de manière plus ponctuelle. Enfin, il faut mentionner, environ 25 m au sud des derniers édifices bien identifiés, des constructions plus incertaines, caractérisées, là encore, par le remploi de pans de murs de l'ancien édifice de spectacle.

<sup>38</sup> Cette première dédicace est remplacée au XII<sup>e</sup> siècle par le vocable actuel.

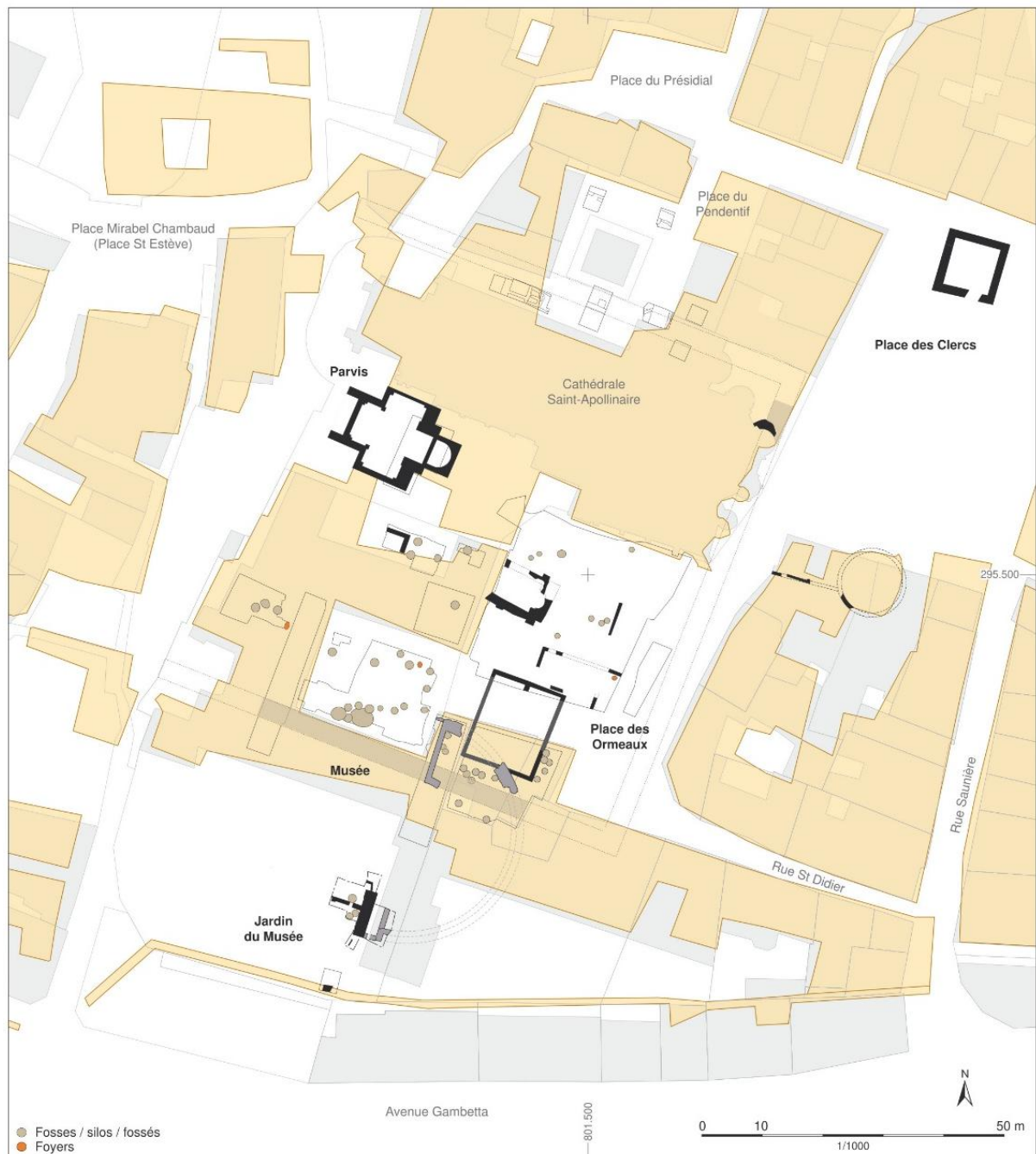


Fig. 53 – Plan général au trait des vestiges des Xe-XIe s. (DAO P. Rigaud, Inrap).

### Les églises

Selon A. Blanc, longtemps l'unique archéologue opérant à Valence, les seules églises paléochrétiennes – Saint-Pierre-du bourg et Saint-Félix qu'il datait de la fin du IV<sup>e</sup> siècle, étaient situées hors les murs (Blanc 1964 : 132-133). Pour l'érudit valentinois, saint Apollinaire aurait construit à la fin du V<sup>e</sup> siècle deux édifices (les premiers) sur le site de l'actuel groupe épiscopal, le baptistère<sup>39</sup> et une église, la première cathédrale, on peut le penser en suivant le raisonnement. Il existait selon lui un troisième édifice. Fort de ces données et suivant en cela les thèses initiées par J. Hubert, dès avant la deuxième guerre mondiale (Hubert 1952), A. Blanc proposait, dans les années 1960, une restitution d'un groupe épiscopal alto-médiéval, avec un système d'église double. Avant la construction de la cathédrale Saint-Apollinaire, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, le dispositif aurait compté, sur un même axe, parallèle à la cathédrale, le baptistère, récemment fouillé par ses soins<sup>40</sup>, l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, mentionnée par un texte médiéval, ainsi qu'une troisième église, Notre-Dame-la-Ronde, construite selon A. Blanc, à partir du VII<sup>e</sup> siècle (fig. 53)<sup>41</sup>. Cette proposition, qui reposait sur une lecture des textes sans doute un peu trop spéculative, certes étayée par la découverte des soubassements d'une abside au sud de la cathédrale Saint-Apollinaire, a toutefois été définitivement réfutée par P.-A. Février, pour qui les données archéologiques et textuelles ne suffisaient pas à soutenir la position (Février 1986).

Il existe pourtant dans l'emprise du groupe épiscopal de Valence des églises mentionnées par des textes, mais souvent mal datées et dont la localisation n'est pas toujours connue. Une lettre d'Avit, évêque de Vienne fait état d'une double dédicace à laquelle l'avait convié son frère Apollinaire, évêque de Valence (Ép. XXV, PL LIX, 241-242). A. Blanc, s'appuyant sur une *vita*, pourtant très tardive, localise les deux églises « vraisemblablement à l'intérieur des remparts » (Planet 2006, p. 69). En réalité, comme le conclut A. Planet, rien ne permet de situer l'emplacement du, ou des monuments. La tradition, pas toujours très sûre, rapporte encore que Gontard, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dut faire détruire deux édifices, les chapelles de la Sainte-Croix et de Saint-Cyprien, situées à côté de l'église Saint-Étienne (l'ancien baptistère), pour construire la cathédrale (*Chronicon episcoporum valentinensium*, attribué au XVI<sup>e</sup> siècle, Planet 2006, p. 71-72). Une nouvelle fois, il est difficile de situer ces monuments, dont les fondations sont peut-être conservées partiellement sous la cathédrale.

Les opérations de la place des Ormeaux n'ont d'ailleurs pas permis de vérifier la présence, dans l'emprise de fouille, d'un second monument suffisamment vaste pour rapprocher le complexe valentinois du modèle des « cathédrales doubles », à l'exemple de celles de Lyon, Genève ou Grenoble, mais aussi d'Alba et Viviers (Esquieu 1995, p. 205-210 et p. 214-217 ; Février, 1986, p. 60). En l'état, il est sans doute plus sage de renoncer à calquer l'organisation du groupe épiscopal valentinois à l'époque paléochrétienne, sur un archétype, même éprouvé régionalement. Les interventions archéologiques ont en revanche livré plusieurs petits édifices à abside. Un seul, la chapelle 32, peut être associé au programme initial du V<sup>e</sup> siècle. Les deux autres églises sont plus tardives. La construction de la chapelle 33 pourrait toutefois intervenir précocement, sans doute dès les VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, tandis que la chapelle 35, plus tardive, ne peut être antérieure au X<sup>e</sup> siècle (Gabayet 2006, p. 108).

<sup>39</sup> Le baptistère aurait été transformé en cathédrale, dédiée à Saint-Étienne, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle (Blanc 1964, p. 135).

<sup>40</sup> Ultérieurement transformée en église cathédrale sous le vocable Saint-Étienne.

<sup>41</sup> S'appuyant sur la Chroniques des évêques de Valence, un document désormais considéré comme trop tardif pour en accepter la fiabilité, la tradition érudite considérait anciennement que l'église Notre-Dame [de] la Ronde remontait à l'empereur Constantin. Pour A. Blanc, la construction, qui s'inspirerait du Panthéon de Rome consacré à la Vierge par le Pape Boniface VI (604-610), devait plutôt intervenir après le VII<sup>e</sup> siècle (Blanc 1964, p. 141). Les fouilles archéologiques récentes sur le monument ont permis de préciser la chronologie sinon de comprendre l'ensemble des caractéristiques de l'édifice (Delomier, 2017). Si la localisation de l'édifice est désormais acquise, au moins dans ses grandes lignes, plusieurs hypothèses ont pu être proposées pour le plan, église à abside outrepassée ou véritable rotonde, sans qu'il soit légitimement possible de trancher en faveur de l'une ou de l'autre. Pour autant, la datation est quant à elle bien assurée et l'église relève, comme la cathédrale de la période romane, sans lien par conséquent avec le groupe épiscopal primitif.

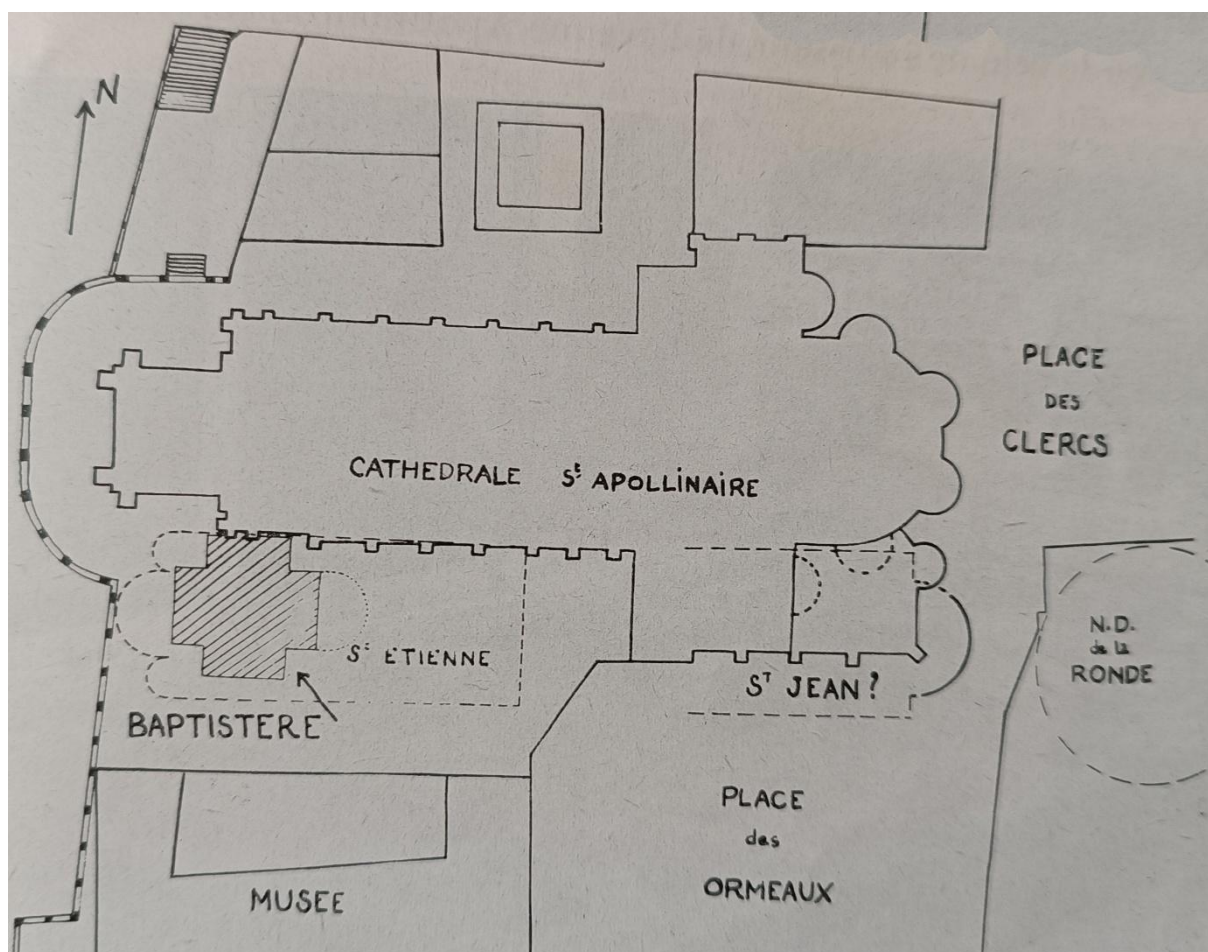


Fig. 54 – Plan des monuments chrétiens entre la cathédrale Saint-Apollinaire et le musée (ancien palais épiscopal), (Blanc 1964, p. 133).

### La chapelle 32

Les dimensions de cet édifice à chevet plat long d'un peu plus de 8 m, abside comprise, pour une largeur de 4, permet difficilement de le mettre au même niveau que les églises doublant les cathédrales Saint-Pierre de Genève ou Saint-Jean de Lyon, pour ne citer que ces deux exemples (*supra*, 1.3.2.4., **fig. 55**). La taille de l'édifice, le lien avec le corps de bâtiment nord sont autant d'arguments pour envisager que l'édifice corresponde à un oratoire privé<sup>42</sup>. La localisation de la chapelle 32 pourrait la relier à l'édifice restitué dans ce même secteur par A. Blanc (Blanc 1964, p. 133). Les hypothèses proposées par le chercheur à la suite de l'observation d'une abside semi-circulaire au sud-est de la cathédrale, considérée comme le vestige de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, sont désormais difficiles à soutenir, en dépit d'une mention médiévale. Le quatrième concile de Valence, en 855, s'est en effet tenu « *in domo basylica sancti Iohannis adjacente* » (Février 1986, p. 72). Cette attestation ne suffit bien entendu pas à localiser l'édifice, ni à en dater la construction. Complicant encore si besoin était la situation, il n'existe aucune autre mention de Saint-Jean au IX<sup>e</sup> siècle, à la différence de l'église Saint-Étienne, construite à la place du baptistère et régulièrement citée (Planet 2006, p. 68-72). Des actes plus tardifs font en revanche état de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste, signalée « près de l'église Notre-Dame-de-la Ronde » (Regeste Dauphinois, n° 14236 daté du 12 sept 1293, cité par Blanc 1964, p. 142, note 44). À la même époque, l'église Saint-Jean est dite « derrière celle de Saint-Apollinaire » (acte du 24 avril 1295, cartulaire de Léoncel, 289, n°273, cité par Blanc 1964, p. 142, note 44). À partir de ces données, l'érudit valentinois

<sup>42</sup> L'abandon de la chapelle n'est pas daté. Les niveaux de destructions ont été arrachés lors de l'abaissement de la place en 1866. Une tombe (SP14), sans doute tardive, repose sur le mur gouttereau sud. Les sépultures les plus anciennes datées des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles sont implantées dans la cour, quelques mètres au sud de la chapelle 32 (Parron-Kontis, Chopin, Gabayet 2006, p. 198-206). Il reste que les niveaux d'occupation ne livrent pas de mobilier postérieur au V<sup>e</sup> siècle, à l'instar des balnéaires.

dessine un édifice d'environ 24 m de long pour une largeur de quelque 13 m, qu'il situe le long du gouttereau sud de la cathédrale, entre les églises Saint-Étienne (l'ancien baptistère) à l'ouest et Notre-Dame-la-Ronde, à l'est. La fouille du secteur en 2004 montre que la restitution qui a été faite ne tient pas. Il n'existe aucune trace de la façade, ni du mur gouttereau sud de cette église, ni même d'éventuelles tranchées de récupération. À moins d'envisager des fondations particulièrement peu profondes intégralement récupérées lors du décaissement de la place dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il paraît difficile de donner du crédit à la restitution du monument. Il n'en reste pas moins que l'édifice à chevet plat, la chapelle 32, est mis au jour à proximité immédiate de l'abside semi-circulaire repérée par A. Blanc, dans l'emprise de l'église Saint-Jean, telle qu'il la réablit. De là à assimiler l'édifice 32 à Saint-Jean-l'Évangéliste, il y a un pas qu'il serait audacieux de franchir.



Fig. 55 – restitution corps de bâtiment nord et de la chapelle 32 (DAO F. Gabayet, Inrap).

### La chapelle 33

Ce bâtiment à chevet plat est incomplet (*supra*, 1.4.2.2.1.). Sa longueur est supérieure à 10 m pour une largeur hors œuvre de 7,70 m. Un voûtement de la nef, mais aussi de l'abside, pourrait expliquer l'empattement des maçonneries. Si ce petit édifice n'a pas pu être clairement daté, la chronologie relative

permet de le situer après la destruction du balnéaire nord, dans un haut Moyen Âge aux contours flous. Les comparaisons avec le mode de construction et les matériaux mis en œuvre dans le baptistère voisin incitent à faire remonter l'édification de la chapelle dans le courant du VI<sup>e</sup> siècle (Gabayet, Parron-Kontis 2006, p. 143-144). L'édifice a-t-il été construit pour remplacer la chapelle 32 à la suite de sa destruction, dont on pressent qu'elle pourrait intervenir en même temps que celle des balnéaires ? La fonction des deux églises était-elle différente ? Il semble que la nouvelle chapelle, contrairement à la précédente, n'est pas directement liée à un corps de bâtiment, ce qui pourrait traduire une autre dévolution.

## 2.5 Les espaces résidentiels

Le groupe épiscopal requiert un certain nombre de bâtiments nécessaires à la fois à la vie religieuse et politique, à partir de l'instant où le pouvoir politique, qui trouvait en eux des intermédiaires stables, confia aux évêques d'importantes attributions civiles (Piraud-Fournet 2010, p. 295). On comprend bien dès lors que le groupe épiscopal, outre les monuments primordiaux que sont l'église cathédrale et le baptistère, dispose de lieux de vie pour l'évêque et sa *familia*, ses clercs, les hôtes de passage, qu'il s'agisse de notables, laïcs ou ecclésiastiques, ou de nécessiteux pris en charge par la communauté. À ces premiers espaces, il faut ajouter des lieux d'enseignement, de représentation, de réception, afin que l'évêque puisse assurer la pastorale et les fonctions judiciaires attribuées par le pouvoir civil, mais également les bureaux de l'administration ecclésiastique (Picard 1989, p. 175-194). Comme le rappelait J.-Ch. Picard « l'évêque, qui conçoit le plus souvent sa fonction comme une magistrature au service de Dieu, adopte d'autant plus naturellement ce modèle qu'il est généralement d'origine aristocratique, et qu'il a souvent exercé des fonctions civiles. » (Picard 1998, p. 88). D'abord de taille réduite, la *domus ecclesiae* a pris rapidement de l'ampleur au fur et à mesure que se développaient les charges dévolues à l'évêque. En France, les études d'ensembles épiscopaux paléochrétiens sont le plus souvent limitées et, dans le meilleur des cas, ne parviennent à saisir de l'organisation primitive que la disposition des principaux édifices : cathédrale, éventuellement une deuxième église, et baptistère. Il est rare de mettre au jour un ensemble cohérent faisant apparaître comme à Valence les lieux de vie de l'évêque et de ses proches. La littérature archéologique livre pourtant un certain nombre d'espaces liés aux résidences épiscopales (Balcon-Berry *et al.* 2012). Les plans sont extrêmement variés, montrant tantôt des ensembles compacts, organiques ou des compositions totalement éclatées. Entre les deux, une multitude de solutions sont possibles. L'exemple du groupe épiscopal de Genève, fouillé durant 30 ans, reste une référence incontournable (Bonnet 2012).

À Valence, les fouilles successives place des Ormeaux, sous le Musée et la Conservation ont permis de retrouver une partie des éléments de la résidence épiscopale, parmi lesquels la présence de deux balnéaires contemporains constitue sans conteste une découverte majeure. Un nombre important d'édifices, à la fonction moins assurée, complète le tableau. Les résultats des fouilles aux abords de la cathédrale, aussi fragmentaires soient-ils, permettent désormais de proposer une première réflexion sur l'organisation de la topographie de la cité épiscopale à l'époque paléochrétienne. La découverte d'un bâti, daté du V<sup>e</sup> siècle et d'une qualité indéniable, invite naturellement à s'interroger sur l'usage des édifices et à tenter de localiser différents éléments de la résidence épiscopale, dont une partie devait donc comporter des lieux de vie – un espace privé – tandis que l'autre regroupait des espaces publics à caractère plus officiel. Il est bien entendu difficile de saisir cette bipartition de la *domus ecclesiae* répondant aux multiples fonctions qui lui étaient dévolues. L'exercice est en effet délicat tant ces différents espaces sont parfois entremêlés et changent probablement d'affectation à travers le temps. Il est probable que la résidence d'un évêque, comme « la demeure d'un aristocrate comporte toujours une « partie privée » et une « partie publique » entre lesquelles il n'existe pas de coupure nette et dont l'extension peut varier au cours de la journée. » (Picard 1998, p. 88). Le logement de l'évêque, plus ou moins luxueux selon la personnalité des prélats comporte une chambre à coucher, une salle à manger, individuelle ou collective, des bibliothèques, un oratoire privé... En fonction du degré prôné de vie communautaire, les clercs peuvent également disposer de cellules ou de dortoirs. Il faut par conséquent également s'attendre à trouver au sein du groupe épiscopal, des dépendances triviales, magasins, cuisines, latrines, *etc.* Certains groupes épiscopaux bénéficient encore d'éléments de confort, avec, comme à Valence, des bains, plus ou moins développés, réservés à l'évêque et sa *familia* ou peut-être ouverts à un usage plus large. Répartis sur l'ensemble des secteurs de fouille, trois, voire quatre

emplacements distincts pourraient évoquer des lieux de vie au sein du groupe épiscopal valentinois. Différents espaces qui se succèdent ou coexistent comme c'est semble-t-il le cas à Genève.

### *Le corps de bâtiment nord*

Orientée nord-sud, cette aile, qui compte quatre pièces en enfilade, est localisée entre le balnéaire sud et l'emplacement supposé de la cathédrale primitive (*supra*, 1.3.2.3.). De fait, le corps de bâtiment aurait pu assurer une continuité entre les deux monuments. Il est flanqué, à l'ouest comme à l'est, de deux grands espaces ouverts assimilés à des cours. La construction résulte d'une construction en deux temps. Appuyée contre le balnéaire, la pièce 28, plus spacieuse avec ses 28 m<sup>2</sup>, dotée d'un sol de tuileau et d'enduits pariétaux. Ce sont ensuite trois pièces, au minimum, au plan standardisé et sensiblement moins vastes, mais qui devaient porter un ou plusieurs étages comme l'indique la puissance des maçonneries. L'absence de dispositif de chauffage et surtout les superficies réduites n'invitent pas à voir dans ces espaces des pièces de réception, voire un *salutatorium* si l'on tient compte de la localisation du corps de bâtiment à proximité de l'emplacement restitué de la cathédrale, comme cela peut être le cas des grandes salles identifiées par exemple au sein du groupe épiscopal genevois (Bonnet 2012 : 46-51, Picard 1989). Il est vrai que seul le premier niveau est étudié. L'organisation du ou des niveaux supérieurs reste totalement ignorée. Il est ainsi parfaitement possible de restituer dans les étages des espaces plus vastes, qui correspondent à la totalité des trois pièces, soit 50 m<sup>2</sup>, ce qui pour le coup rapprocherait l'édifice du bâtiment Ed2 de Genève, considéré avec ses 30 m<sup>2</sup>, comme un éventuel *scriptorium* (Bonnet 2012, p. 40-42). Pour rester sur un terrain connu, il est possible que le rez-de-chaussée du corps de bâtiment ait accueilli des salles de réunion, voire des bureaux. On peut aussi attribuer des fonctions plus domestiques à l'ensemble du corps de bâtiment. Il serait ainsi tentant d'identifier une salle à manger, en particulier, la pièce 28, équipée d'un sol en mortier de tuileau. Les autres pièces pourraient alors constituer des unités d'habitation. Les salles 29, 30 et 31, au plan standardisé de 15 m<sup>2</sup>, montrent des sols plutôt frustes, mais disposent *a minima* d'un étage de superficie équivalente, peut-être plus confortable. Il resterait à savoir à qui ces appartements étaient destinés. On pourrait penser à des habitations de clercs. À Genève, la fouille a permis de mettre en évidence, directement accessibles depuis la cathédrale nord, de petites cellules individuelles d'une superficie comprise entre 15 et 12 m<sup>2</sup> (**fig. 56**). Elles disposent au rez-de-chaussée d'un chauffage par conduits, alimentés par de petits *praefurnia*, et d'un étage (Bonnet 2012 : 42-46). Construites dans l'état 1, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, les salles ont toutefois rapidement perdu leur chauffage par le sol. On pourrait admettre à Valence des systèmes de chauffage moins sophistiqués, avec de simples braséros, le climat est après tout plus doux dans la cité valentinoise, qualifiée de « porte de Provence », qu'à Genève. Pour corroborer l'hypothèse de cellules individuelles à Valence, il aurait fallu pouvoir vérifier, entre autre, que les différentes pièces disposaient d'un accès privé, comme c'est le cas des habitations des clercs genevois. Une circulation linéaire, à travers l'enfilade des salles ne paraîtrait guère compatible avec l'attribution d'un espace personnel et ce type d'organisation induirait une autre fonction. Plutôt que des unités d'habitation distinctes, les trois pièces relèveraient alors d'un même ensemble. Devrait-on les considérer comme une partie de la résidence privée de l'évêque ? Dans l'affirmative, on retrouverait ici les enfilades de pièces de dimensions réduites qui, à Genève, sont associées à la résidence épiscopale à partir de la fin du IV<sup>e</sup> siècle (l'ensemble B25, notamment, ainsi qu'au sud de la salle de réception B17, Bonnet 2012, p. 46-52). Ces appartements seraient rattachés à la pièce 28, qui, au regard de ses caractéristiques, pourrait correspondre à la *mensa* réservée aux repas quotidiens, au contraire du *triclinium*, plus vaste, utilisé pour les réceptions officielles et qu'on attendrait dans un autre bâtiment. La relation qu'il semble possible de restituer entre le corps de bâtiment et le petit édifice à abside – une chapelle privée ? – certes encore sujette à caution, pourrait malgré tout renforcer l'hypothèse d'appartements réservés à l'évêque. Si la proposition est séduisante, rien n'est assuré. À la lueur des données archéologiques, il semble également possible de localiser la résidence épiscopale dans d'autres emplacements, au sud du balnéaire, au sein du bâtiment sud, voire plus à l'ouest, comme semble l'indiquer la présence précoce d'une cour à portique. Ceci posé, les différentes propositions ne s'opposent pas. L'exemple genevois montre que les appartements réservés aux évêques sont sujets à des transformations, à des déplacements, voire, dans un même laps de temps, éclatés dans plusieurs secteurs du complexe cathédral, en fonction des spécificités de chacun des espaces (logement, salles de réunions, de réception, réfectoire, *triclinium*...). Que le corps

de bâtiment nord ait été occupé par des clercs ou dévolu à l'évêque en personne, tout laisse à penser qu'il occupe une position éminente au sein du groupe épiscopal.



Fig.56 – Reconstitution des cellules des clercs de Genève (Bonnet 2012).

#### *Le grand bâtiment sud-est (50)*

Au sud du balnéaire méridional, le bâtiment sud, ne serait-ce que par ses dimensions, occupe une place toute particulière dans l'économie générale de l'ensemble épiscopal (*supra*, 1.3.3.1.). Un peu plus à l'écart, en particulier de l'emplacement présumé de la cathédrale, le bâtiment est implanté pour partie sur les fondations du mur périmétral de l'ancien édifice de spectacle probablement démonté à l'occasion du chantier. Avec une surface au sol de presque 200 m<sup>2</sup>, ce bâtiment orienté nord-sud, est sans conteste le plus vaste des édifices repérés à ce jour dans l'emprise du groupe épiscopal. Il est construit pour partie à l'aide de remplois de grand appareil, qui pour certains pourraient provenir de la démolition de l'édifice de spectacle. Outre ses fondations imposantes, le bâtiment montre des maçonneries d'une largeur, souvent supérieure à 0,80 m, qui invite à restituer un étage, au moins. L'édifice est caractérisé par une distribution en deux parties d'une surface presque égale, de l'ordre de 76 m<sup>2</sup>, avec un premier espace, à l'ouest, en rez-de-chaussée, probablement excavé. La seconde pièce, à l'est, est dotée d'un plancher suspendu, qui ne semble toutefois pas directement lié à l'installation d'un dispositif de chauffage (*supra*). On ne sait rien, bien entendu, de l'aménagement du ou des étages supérieurs, qui pourraient refléter l'organisation du premier niveau, ou au contraire ne comporter qu'une grande salle de 160 m<sup>2</sup>. Les dimensions des deux pièces constituent un argument pour envisager que l'une ou l'autre ait pu être utilisée comme salle de réception. À titre de comparaison, un édifice identifié dans la partie orientale du groupe épiscopal de Genève occupe une surface au sol de 156 m<sup>2</sup>. Le bâtiment est divisé en deux espaces inégaux. Le plus vaste, qui compte quelque 81 m<sup>2</sup>, doté en outre d'un système chauffage rayonnant par le sol est assimilé à une salle de réception en usage à partir de la fin du IV<sup>e</sup> siècle (Ed4, Bonnet 2012, p. 54-55). Le bâtiment valentinois affiche quant à lui une surface utile cumulée de 152 m<sup>2</sup>. La fouille a révélé la présence de fragments de verre plat dans les niveaux de démolition de l'édifice, ce qui semble indiquer la présence de fenêtres vitrées (**fig. 57**). Malgré l'absence de système de chauffage, qui aurait constitué une indication précieuse, et sans doute plus pertinente pour mesurer le confort de l'édifice, on pourrait concevoir que le bâtiment ait abrité des hôtes prestigieux, qu'il s'agisse de l'évêque ou de résidents de passage. La proximité avec les bains ne s'oppose pas à la proposition. D'autres hypothèses peuvent bien entendu être avancées quant à la finalité des lieux. Si au sein de la pièce orientale, les

caractéristiques de la construction semblent interdire la mise en œuvre d'un sol maçonné, le maillage serré des plots invite à restituer un plancher capable de supporter des matériaux pondéreux. Le vide sanitaire ménagé sous le sol constitue en outre une protection contre l'humidité et assure une circulation d'air propice, notamment, à la conservation de denrées périssables. L'hypothèse d'un grenier, ou pour le moins d'une resserre, voire d'un magasin de vivres, a naturellement été envisagée. Dans cette optique, les dimensions imposantes du bâtiment pourraient s'expliquer par le rôle que joue alors l'évêque dans la ville, à une époque où se développe l'accueil des pauvres, par le biais de l'institution matriculaire ou des *xenodochia* qui tendent à les remplacer. L'absence de mobiliers caractéristiques interdit cependant, de valider l'hypothèse. Les deux propositions – accueil des personnes ou stockage de denrées – ne sont pas forcément antinomiques. Il est possible que le premier niveau du bâtiment sud ait été réservé à l'entreposage, tandis que l'étage chauffé, le cas échéant par des dispositifs mobiles de type braséro, soit, quant à lui, plutôt réservé au logement, voire à la représentation. Une autre hypothèse, enfin, qui, là encore, ne s'oppose pas aux précédentes, pourrait également faire de ce solide édifice, un lieu dévolu à la garde de denrées précieuses (trésor, archives, etc.).



Fig. 57 – Fragments de verre à vitre dans les niveaux de démolition (équipe de fouille, Inrap).

#### *La cour à portique (ouest)*

D'autres constructions focalisent l'attention, quand bien même les données restent limitées (*supra*, 1.3.3.3.). C'est le cas en particulier d'un vaste espace ouvert, une cour dont la superficie de l'ordre de 120 m<sup>2</sup> constitue un espace dans une large mesure hérité d'un dispositif du IV<sup>e</sup> siècle. Dans le cadre du programme architectural amorcé dans le courant du V<sup>e</sup> siècle, immédiatement à l'ouest du bâtiment précédent, la cour est étendue et les murs périphériques sont remaniés. Il semble bien qu'une partie des maçonneries de l'ancienne basilique nord de l'édifice de spectacle sont alors opportunément mise à profit pour construire un nouvel espace malheureusement bien difficile à cerner. Si les sols de graviers sont plutôt bien repérés, les constructions périphériques échappent dans une large mesure aux emprises de fouille. L'essentiel des données concerne surtout les murs qui bordent la cour, à l'est, à l'ouest et au sud où des maçonneries complémentaires invitent à restituer une galerie étroite d'une largeur de 1,40 m. Les données sont ténues, mais la pérennisation et l'agrandissement de la cour à partir des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles, la réalisation des constructions qui devaient l'encadrer et l'élargissement de la galerie à 3,45 m,

conduisent à la création d'un ensemble empreint d'une certaine monumentalité. Le sol de la cour, simplement de gravier à l'origine, se pare peut-être d'un dallage, comme le suggère le radier de galets et mortier qui subsiste dans sa partie nord. C'est aussi le moment où sont détruits les bâtiments à l'est de la cour, qui s'ouvre alors très largement sur le grand bâtiment sud-est. Aussi modestes qu'apparaissent les vestiges de cette cour à portique, les édifices attenants ont pu abriter une partie de la résidence épiscopale. En accueillant par exemple des espaces de réception, à moins qu'il faille chercher également ici les appartements privés de l'évêque. C'est ce que pourrait suggérer l'esquisse d'un autre grand bâtiment, observé au nord-ouest de cette cour, à proximité de la cathédrale. C'est après tout à cet emplacement que dans les états postérieurs, sera érigée et perpétuée une tour considérée comme le socle du palais épiscopal médiéval et moderne.

### *Le grand bâtiment nord-ouest (51)*

Encore plus lacunaire, l'angle d'un bâtiment retrouvé au nord de la cour, à proximité du parvis de la cathédrale, pourrait signaler l'emplacement d'un autre édifice important du groupe épiscopal tardo-antique (*supra*, 1.3.3.2.). Les caractéristiques de la construction permettent de la rapprocher du vaste bâtiment du sud-est. Pour autant, on pressent, plus qu'on ne peut démontrer, la valeur de cet édifice, semble-t-il monumental, qui pourrait, lui aussi, être mis à profit pour l'installation d'espaces de vie, de réception, *etc.*, sur le modèle du bâtiment sud-est. Ce pressentiment tient à l'observation d'un segment de mur très comparable par ses matériaux à ceux formant l'angle nord-est, à 12,80 m au sud de ceux-ci, sous les murs de la galerie ogivale du XV<sup>e</sup> siècle du palais épiscopal. Cette longueur analogue à celle du grand bâtiment sud-est renverrait à un bâtiment potentiellement similaire, implanté au nord-ouest, et pouvant s'ouvrir, comme le grand bâtiment sud-est, sur la cour à partir du VI<sup>e</sup> siècle. Si l'hypothèse vaut d'être posée elle n'aide pas à cerner la fonction de cet édifice.

\*

Il reste complexe de saisir, à travers les vestiges de la résidence épiscopale, des éléments permettant d'identifier des fonctions ou même les signes de richesse et les symboles du pouvoir que devait pourtant arborer la résidence de l'évêque, à l'instar de celles des classes dominantes de la cité. La fouille somme toute limitée des différents secteurs du groupe épiscopal a néanmoins livré les plans d'édifices singuliers, sans aucun doute liés à la communauté chrétienne de Valence. Certains bâtiments sont même susceptibles d'avoir abrité l'évêque ou accueilli des hôtes de prestige. Pour autant, les différents espaces abordés ne brillent pas par un luxe ostentatoire. Nul besoin de s'appesantir sur le mobilier, bien pauvre, mais dont une partie, il est vrai, a pu être récupéré ou plus simplement détruite. Hormis quelques rares tesselles de verre bleu ou vert, la fouille n'a pas livré de mosaïque, ni de trace de peintures murales. On est loin à Valence du lustre observé par exemple à Marseille, dans un petit *cubiculum* mosaïqué qui pourrait être celui de l'évêque (Barra, Paone 2012), ou dans le *salutatorium* de Genève avec sa mosaïque polychrome de plus de 54 m<sup>2</sup> (Ed6, Bonnet 2012, p. 64). Les espaces de vie attribués à titre d'hypothèse à l'évêque ou à sa suite montrent cependant des constructions soigneusement réalisées, empreints pour certaines d'un caractère de monumentalité, qui devait effectivement contribuer à asseoir le prestige de la fonction épiscopale. Des pièces qui, toutefois, ne disposent pas de chauffage par le sol, comme c'est le cas à Lyon ou Genève. Les marqueurs qui révèlent de manière évidente le caractère prestigieux des lieux, et constituent pour le coup une originalité, doivent sans doute être à rechercher dans la présence des édifices thermaux dont était doté le groupe épiscopal.

## 2.6 Les balnéaires

Si la mise au jour d'un complexe thermal au sein du groupe épiscopal de Valence revêt un intérêt indéniable, l'existence de deux édifices de bains, tous deux datés du V<sup>e</sup> siècle et construits à quelques dizaines de mètres l'un de l'autre, représente une découverte encore plus importante, pour ne pas dire majeure. Les ensembles thermaux ont connu en Gaule, notamment en Narbonnaise, un véritable engouement entre le milieu du I<sup>er</sup> et la fin du II<sup>e</sup> siècle après J.-C. Le III<sup>e</sup> siècle voit au contraire un net recul des constructions thermales. Quand bien même des édifices privés ou publics sont encore édifiés au cours du IV<sup>e</sup> siècle, les grands thermes, tels ceux de Constantin, à Arles, constituent une exception notable, liée dans le cas présent au développement du rôle politique de la ville (Heijmans 2006a, p. 35). La régression est encore plus flagrante pour les V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, durant lesquels on ne connaît qu'un

nombre très limité d'édifices thermaux, caractérisés par l'extrême simplicité de leur plan et leurs dimensions souvent modestes. Les thermes du groupe épiscopal valentinois s'ajoutent ainsi à la courte série des balnéaires de Gaule du sud construits à la période tardo-antique : Montferrand (Aude), Loupian (Hérault), Aix-en-Provence et Marseille, voire Cimiez (Alpes-Maritimes), (Bouet 2003 ; Paone, Barra 2012 ; Jannet-Vallat 2004, Jannet-Vallat 2007). À Valence, les éléments de datation des deux ensembles thermaux sont identiques. Les maçonneries entament des niveaux datés des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, les niveaux de sol comme les couches d'occupation ou les rejets de foyers livrent tous de la céramique attribuée au V<sup>e</sup> siècle (Bonnet 2006, Mukai, Rigoir 2006). Cette première série de datations est confortée par la chronologie de l'abandon des édifices. Là encore, les chronologies sont analogues. La couche de démolition de la salle à hypocauste du balnéaire nord est datée sans plus de précision du haut Moyen-Âge. En revanche, la fosse qui détruit l'angle sud-est du bâtiment recelait un mobilier céramique de la fin du V<sup>e</sup> ou du VI<sup>e</sup> siècle. Dans le balnéaire sud, le mur nord est scellé par un remblai qui contenait de la céramique des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles. Le comblement du bassin 20 se situe autour des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles. Le sol de tuileau de la pièce 25 est perforé par des fosses dont le mobilier le plus récent est daté des VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles. Tout porte donc à croire que les deux balnéaires ont fonctionné de concert. Cette contemporanéité, de la construction jusqu'à l'abandon, pose d'ailleurs question, comme on le verra. Les deux balnéaires, répertoriés sous la dénomination de balnéaire sud et balnéaire nord – le plus proche du baptistère et de l'emplacement présumé de la cathédrale –, sont plutôt des édifices de petites dimensions. Il est vrai que le premier a pu faire l'objet d'un agrandissement et que le second échappe pour partie aux investigations. Dans les deux cas, les salles chaudes ne pouvaient accueillir qu'un nombre limité d'individus. La surface du balnéaire sud est d'environ 60 m<sup>2</sup>. La construction de deux pièces à l'ouest de l'entrée initiale a pu être envisagée comme une possible extension. Dès lors, la superficie de l'édifice serait portée à quelque 100 m<sup>2</sup>. Cette taille restreinte rapproche les thermes valentinois des thermes de Loupian et de Montferrand, voire d'Aix-en-Provence, et Marseille dont la superficie est respectivement de 51, 62 et 115 m<sup>2</sup> (Bouet 2003a, p. 342). Cependant seule une partie des thermes marseillais a pu être abordée, et la surface de la seule pièce chaude est supérieure à 40 m<sup>2</sup> (Barra, Paonne 2012, p. 93, fig. 6).

### *Le balnéaire sud*

Dans un premier temps, le balnéaire sud valentinois compte quatre à cinq pièces, dont deux, au moins, tournées vers l'est, sont réservées au service, avec en particulier la chambre de chauffe (25, *supra*, 1.3.2.1.). L'entrée était donc située à l'ouest (22), avec deux ouvertures possibles, dont l'une assurait un accès depuis le grand bâtiment sud, une commodité qui incite à établir un lien entre les deux édifices. Ce premier espace rencontré par le baigneur s'apparente à un vestibule (22). La salle n'était pas directement chauffée par un hypocauste, mais bénéficiait sans doute de la proximité de la pièce 19 et, si nécessaire, pouvait être équipée d'un dispositif mobile, tel qu'un braséro. La pièce 22, atténuée, pourrait ainsi servir d'espace de vestiaire et de transition avant l'accès à la pièce chaude. L'état de dégradation d'une grande partie de la salle ne permet pas de reconnaître l'emplacement de bancs, mais l'observation du plan et de la localisation des portes laisse envisager quelques emplacements adaptés, contre les murs, voire au centre de la pièce. La présence d'une vasque dans l'angle sud-est a été évoquée. Un renforcement, au nord-ouest de la pièce, pourrait également avoir abrité une vasque d'eau froide, à moins que cet espace corresponde à un local technique (23). Comme souvent, la fonction d'un espace n'est pas unique et ne répond qu'approximativement à celle des modèles théoriques (Thébert 2003, Bouet 2003, Charpentier 1994). *A fortiori* à une époque tardive et dans le cas d'édifice de très petite superficie. Dans son état initial, le balnéaire sud n'offre au baigneur que deux pièces, de dimensions plutôt modestes. Il est donc possible qu'une partie du processus de nettoyage corporel débute dès cette première pièce. Y. Thébert, citant Pline, évoque par exemple la possibilité d'un espace mixte *tepidarium-districtarium* (Pline le Jeune, *Ep.*, III, 5, 14, Thébert 2003, § 137). On pourrait encore ajouter une autre fonction, celle de l'onction des corps. Dans les thermes privés, ou de petites dimensions, l'*unctorium* peut être placé à la transition entre les secteurs froid et chauffé, dans un local doté ou non d'un chauffage (Thébert 2003, § 69). La présence, dans la pièce chauffée (19), d'un hypocauste et de deux petits bassins atteste que le baigneur est ici au cœur du complexe, la salle chauffée, où sont effectuées les dernières opérations avant le bain proprement dit. La dénomination latine de *caldarium* ou plutôt *cella soliaris*, renvoie généralement à une pièce sur hypocauste équipée de bassins chauds. La définition ne correspond pas strictement à la pièce 19 qui, si elle dispose d'un chauffage par le sol, est

pourvue de cuves dont très probablement une seule, on pourra parler de baignoire, est chauffée. Les fonctions de ces salles sont forcément multiples : application des onguents (*unctorium*), décrassage à l'aide du strigile (*destrictarium*), suivi d'un rinçage, dans le bassin 20, avant de rejoindre le bain chaud (21), pour un délassement même relatif, et pour finir, un séchage, avant le retour au vestiaire, selon un itinéraire rétrograde.

### *Le balnéaire nord*

Le balnéaire nord semble plus modeste que le précédent. En l'état de reconnaissance des vestiges, il se limite à une pièce chauffée par le sol, doublée à l'ouest par un espace allongé dont on présume qu'il pourrait également relever du bloc thermal (*supra*, 1.3.2.2.). La fournaise, située au sud dans un espace mal circonscrit, chauffait sans doute une bouilloire destinée à alimenter un petit bassin. Là encore, le terme de baignoire paraît adapté. À l'issue de la fouille, les abords, d'un accès difficile, sont restés mal cernés en particulier au nord et à l'ouest. On ne peut donc négliger la possibilité que le balnéaire nord compte d'autres espaces passés inaperçus.

Avec une surface intérieure d'un peu plus de 11 m<sup>2</sup>, dont il faut retrancher l'emprise du bassin estimée à environ 1 m<sup>2</sup>, la pièce chaude est à peine plus vaste que celle du balnéaire sud. La pièce orientale, si elle correspond bien à une annexe, dispose, en revanche, d'une superficie supérieure à 18 m<sup>2</sup>. Sans pouvoir préciser la fonction dévolue à cet espace, ses capacités d'accueil sont plus importantes que celles du balnéaire sud, environ 13 m<sup>2</sup> pour la pièce 22, avant son éventuel agrandissement. Il resterait à savoir si cette différence de jauge reflète des fonctions distinctes.

La présence de thermes au V<sup>e</sup> siècle reste encore exceptionnelle dans la partie occidentale de l'Empire, au contraire des provinces orientales (Charpentier 1994), et ceux de Narbonnaise sont liés à un édifice religieux, le plus souvent au sein d'un groupe épiscopal<sup>43</sup>. Les évêques appartenaient fréquemment à l'aristocratie et la dignité de la fonction exigeait un minimum d'éclat et le recours à un certain luxe. La construction de bains s'inscrit naturellement dans cette logique : ce sont des édifices de confort, mais aussi de prestige, qui constituent des atouts dans la politique épiscopale de représentation et de réception. Ils offraient à des invités un accès aisé aux bains, palliant l'absence d'un édifice public dans cette partie de la ville (Piraud-Fournet 2010, p. 297)<sup>44</sup>. Au-delà du caractère ostentatoire, plusieurs raisons peuvent motiver la construction de balnéaires en contexte ecclésiastique. Traditionnellement, une double fonction leur est attribuée – hygiénique ou cultuelle –, que l'on a eu tendance à opposer. La vocation sanitaire des bains, héritée des périodes précédentes, paraît s'imposer en premier lieu, justifiée par la proximité de la résidence de l'évêque, héritier direct des traditions patriciennes romaines. L'usage hygiéniste n'explique cependant pas la dualité des balnéaires valentinois. Contemporains, mais installés de part et d'autre d'une cour, les deux bains sont clairement distincts. Ils ne sont certes éloignés que d'une dizaine de mètres, mais l'organisation interne des deux édifices montre qu'ils étaient agencés pour fonctionner indépendamment l'un de l'autre. Contrairement à une situation classique dans le cas de thermes doubles, chacun dispose ainsi de sa propre chambre de chauffe disposée à l'opposé l'une de l'autre. Cette situation assez inhabituelle pourrait signaler une utilisation distincte des deux dispositifs : un bain serait-il réservé à l'évêque, l'autre à ses clercs ? L'un des balnéaires était-il mis à la disposition des laïcs de passage, quand l'autre restait à l'usage exclusif du clergé local ? Dans le complexe épiscopal de Ravenne, les thermes au nord-est de la cathédrale, en activité du V<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, sont ainsi identifiés comme « *terme e bagni del clero* ». On reconnaît cinq vasques, rectangulaires ou semi-circulaires, de dimensions diverses qui présentent des restes de revêtements de marbres (Rizzardi 1989, p. 711-732).

S'agit-il plutôt d'opérer une distinction de genre ? Réservait-on un balnéaire aux femmes ? Des hypothèses mettent, en effet, en relation une nouvelle conception du corps et de la pudeur influencée par le christianisme, pour expliquer l'existence d'édifices thermaux très proches, comme une réponse au problème de la promiscuité. Ce serait par exemple le cas des thermes A et B tardo-antiques de Brunehaut

<sup>43</sup> On peut d'ailleurs considérer que les bains étaient sans doute beaucoup plus nombreux à cette période. Il est possible, sinon probable, que la rareté des ensembles thermaux tardo-antiques relève d'un biais de la recherche, et, avant tout, à un défaut d'accès aux centres urbains, qu'il s'agisse des cathédrales ou de leurs abords.

<sup>44</sup> Des thermes furent découverts en 1956, rue Vernoux, environ 400 m au nord de la place des Ormeaux, à proximité du forum antique (Blanc 1964, p. 63-68). Tout porte à croire qu'ils sont abandonnés avant le V<sup>e</sup> siècle.

à Liberchies (Bouet 2003). Sur cette définition nouvelle de la pudeur, suivant Pauline Piraud-Fournet, il faut se pencher sur la réaction des Pères de l'Église, de Jean Chrysostome, évêque de Constantinople au IV<sup>e</sup> siècle, à Sévère, évêque d'Antioche au VI<sup>e</sup> siècle. Saint Jérôme estime quant à lui, qu'une fois purifié par l'eau du baptême, le chrétien n'a plus besoin de se laver (*Lettres*, 14, 10). S'il paraît probable, il faut l'espérer, que le message de l'ascète n'ait pas à être entendu dans un sens littéral, il n'en reste pas moins que les bains sont sujets à la critique (**fig. 58**). La présence de balnéaires dans les palais épiscopaux est plusieurs fois évoquée par exemple par Palladios, moine, puis évêque d'Hélénopolis, en Bithynie, au début du V<sup>e</sup> siècle. Ce rigoriste dénonce, notamment, les excès des mauvais évêques qui, d'Alexandrie à Constantinople, « dépensent le bien des pauvres [...] en thermes dissimulés pour accueillir honteusement les deux sexes » (Piraud-Fournet 2010, p. 296). En pratique, la position de l'Église était sans doute plus tolérante et plusieurs textes montrent l'existence de thermes liés aux groupes épiscopaux, destinés aussi bien au clergé qu'aux pauvres (Heijmans 2006a, p. 34-38).

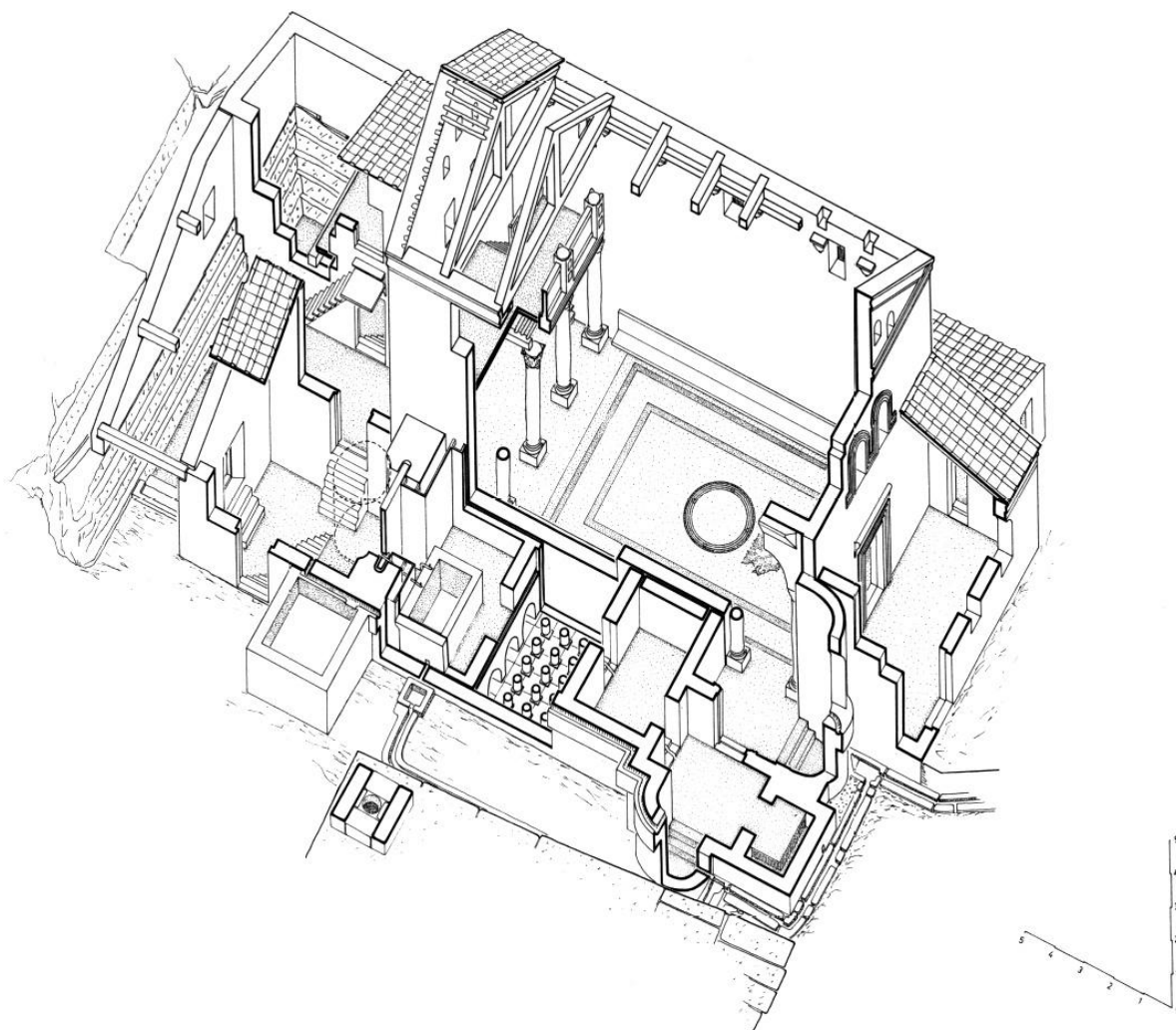


Fig. 58 – Restitution axonométrique en éclaté des bains de Sergilla (Syrie), (Charpentier 1994, fig. 27.).

Une fonction liturgique, en relation avec le baptême, a également été avancée pour expliquer la présence de balnéaire à proximité de cathédrales paléochrétiennes ou de baptistères ruraux. Cette explication pourrait justifier l'existence, à Valence, des deux balnéaires contemporains. Faut-il envisager que le balnéaire nord, situé quelques mètres à peine, à l'est du baptistère et de la cathédrale, était destiné à des rites de purifications pré-baptismaux, tandis que le balnéaire sud, de l'autre côté de la cour, était réservé aux ablutions de l'évêque, de sa *familia*, voire de ses hôtes ? Les résultats de la fouille de la Place des Ormeaux viendraient ainsi conforter la thèse selon laquelle les deux fonctions attribuées aux thermes

épiscopaux – sanitaire ou liturgiques – ne s'excluent pas. Réunies dans la plupart des cas au sein d'un même balnéaire, elles seraient à Valence réparties entre les deux complexes. Ceci posé, le baptême étant, dans les premiers temps chrétiens, dispensé en principe une fois l'an, peut-on imaginer que l'un des balnéaires ne soit en fonction qu'une courte période de l'année, à l'instar du baptistère ?

Quelle qu'ait été la finalité des deux ensembles thermaux de Valence, l'architecture des bâtiments, leurs dimensions et leurs équipements signalent une nouvelle relation au corps et aux plaisirs du bain. On est ici bien loin des préoccupations qui ont prévalu à la construction des grands édifices thermaux du Haut-Empire où la sociabilité, la convivialité et le délassement occupent une place prépondérante. Les deux balnéaires valentinois par leurs dimensions réduites, qui trahissent peut-être des financements encore limités, mais également par la taille des bassins, réduits à de simples cuves d'à peine 1 m de côté, reflètent une tout autre approche du bain. Les caractéristiques des balnéaires montrent que l'objectif est manifestement de laver, voire purifier le corps. À cet égard, la baignoire ouest du balnéaire sud (20) reflète bien cette approche. L'eau est dispensée froide par un robinet qui n'alimente pas directement le bassin. L'organisation des lieux avait avant tout pour objectif un lavage par affusion. La seconde baignoire du complexe sud, voire celle restituée dans le balnéaire nord, sont encore plus significatives. Dans le bloc thermal sud, le bassin oriental est pourvu d'un système de chauffage par le sol et les parois. Tout porte à penser qu'il était alimenté en eau chaude par une bouilloire disposée dans la chambre de chauffe tout proche. Pour autant, les dimensions intérieures de cette baignoire des plus modestes – moins de 1 m<sup>2</sup> – ne permettent raisonnablement pas un délassement, qu'appellerait pourtant la température du bain. Cette nouvelle approche des soins apportés au corps à travers le bain est également perceptible, à la même période, au Moyen-Orient (Tate *et al.* 2013, p. 475-495). À rebours, on peut mentionner en Afrique du Nord, des groupes thermaux de grandes dimensions, en particulier dans la ville de Sbeitla considérée comme le meilleur exemple d'un complexe balnéaire en rapport avec une résidence sans doute ecclésiastique (Duval 1989, p. 362). Les villes de Tipasa, Hippone, ou Djémila ont également livré les vestiges de bassins qu'il faut plutôt mettre en relation avec le baptistère (Duval 1989). On retrouve ici l'idée d'une fonction double avec un usage spécialisé.

## 2.7 Les vestiges de l'ancien édifice de spectacle

L'état de conservation de l'ancien édifice de spectacle reste difficile à évaluer. Il est possible qu'une part des maçonneries ait fait l'objet de récupérations dès l'abandon de sa fonction initiale, dont la date est difficile à préciser. La question des modalités d'accaparement des édifices publics par des particuliers a très tôt trouvé des réponses apportées par les autorités publiques, mais qui ont rapidement évolué entre la fin du IV<sup>e</sup> siècle et le début du V<sup>e</sup> siècle. Face à la demande, une loi datée de 398 adressée au préfet du prétoire d'Orient montre ainsi qu'il est possible de céder des biens monumentaux dans le cas d'un édifice en ruine ou de peu d'utilité pour les cités (Code théodosien, XV, I, 40). Dans la partie occidentale de l'Empire, le préfet reçoit l'ordre en 400-405 de protéger le patrimoine public.

À Valence, en dépit de spoliations dont l'ampleur reste délicate à saisir, une partie des murs de l'édifice monumental est encore en élévation au IV<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent les nombreuses modifications apportées dans la partie sud, notamment la reprise du mur et de la porte de la basilique ainsi que la création d'un emmarchement, à l'est. La basilique nord et la pièce de 26 m<sup>2</sup> qui la prolonge plus au nord sont, quant à elles, toujours en élévation. Au V<sup>e</sup> siècle, la pièce nord sera même agrandie, en même temps que le mur septentrional de la cour sera détruit. C'est là qu'est localisée la plus ancienne sépulture découverte à ce jour dans le secteur (*infra*, la tombe 4070). À partir de la fin du V<sup>e</sup> et plus probablement au VI<sup>e</sup> siècle, voire encore plus tardivement puisque le mobilier céramique associé à ces niveaux ne vaut que comme *terminus post quem*, la basilique nord, comme l'ensemble des constructions identifiées dans ses abords immédiats, sont détruites au moment où la cour ouest se dote d'un sol maçonné et d'une galerie de plus grande envergure. *A contrario*, l'ancienne basilique sud est une nouvelle fois remaniée. Les travaux sont de grande ampleur puisque le mur de l'*aditus*, particulièrement massif, est reconstruit sur une largeur de 1,50 m en même temps qu'est fondé un pilier de 1,20 x 1,62 m. La puissance des maçonneries implique la construction d'une élévation imposante dont le plan reste toutefois inconnu, mais qu'il faut peut-être associer à un mur qui se développe vers l'ouest. Reconnu sur au moins 25 m de long, sans qu'aucun retour n'ait été repéré, ce mur pourrait faire écho à la probable galerie observée dans la cour d'honneur du Musée. Même s'il est impossible de proposer une interprétation assurée de

cet ensemble, dont on pressent, plus qu'on ne peut la restituer, la cohérence architecturale, l'ensemble des constructions invite à esquisser l'image d'un, ou de plusieurs édifices d'une grande envergure. Il est possible d'exclure une réutilisation domestique de type parasitaire que l'on rencontre fréquemment dans les édifices monumentaux abandonnés durant la période tardo-antique (Heijmans 2006a). Tout laisse à penser que l'ancien bâtiment de spectacle, partiellement ruiné, a permis la réalisation, à moindre frais, d'un édifice imposant, étroitement intégré, il est difficile d'en douter, à l'économie générale du groupe épiscopal. Ceci posé, il est difficile, faute de donnée, d'appréhender la fonction de cet édifice<sup>45</sup>.

## 2.8 L'entrée des morts dans la ville ?

Le diagnostic, puis la fouille de la cour du Musée, mais également les interventions place des Ormeaux, ont livré des vestiges qui évoquent, de manière plus ou moins probante, la présence précoce de sépultures au sein de l'espace urbain, voire du groupe épiscopal. Il s'agit en premier lieu d'une tombe, certes incomplète, dont les restes osseux ont été datés par le radiocarbone entre 238 et 506 avec un pic de probabilité compris entre 323 et 429 (Ly-12861). Cette sépulture, la tombe 4070, est localisée dans un espace probablement fermé, dont la fonction demeure inconnue, attenant à l'ancienne basilique de l'édifice de spectacle et le long d'un mur qui limite la vaste cour ouest. La fosse sépulcrale est scellée par des remblais, qui, au moins au V<sup>e</sup> siècle, en masquent l'emplacement, et de manière définitive, à partir du VI<sup>e</sup> siècle, lors de la construction du sol maçonné de la cour qui s'étend plus à l'est au détriment de l'ancienne basilique et de la pièce attenante.

Localisés sous la place des Ormeaux, les autres vestiges, dont la vocation funéraire est plus aléatoire, concernent une bâtière en *tegulae* et un aménagement pour le moins ambigu, qui pourrait évoquer un conduit à libation. L'hypothétique tombe en bâtière, caractérisée, il faut le rappeler, par l'absence d'ossements humains, aurait été aménagée dans le courant des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, quoi qu'il en soit après la destruction du balnéaire sud. Elle est située dans un espace ouvert, sans doute une cour, à proximité d'un édifice mal daté. L'aménagement en terre cuite, interprété, là encore à titre d'hypothèse, comme un possible conduit à libation, est quant à lui daté du V<sup>e</sup> siècle. Il est localisé à l'entrée du chœur de la petite chapelle 32, un emplacement qui conditionne dans une large mesure l'interprétation qui en a été donnée. Faute d'accès aux niveaux inférieurs, il n'a pas été possible de vérifier la présence d'une tombe, voire de reliques à son aplomb, ce qui limite singulièrement la portée du postulat initial. Il faudrait ajouter à cet inventaire bien incertain la découverte dans un remblai du XI<sup>e</sup> siècle, au droit du résidu de sépulture dégagé dans un bâtiment attenant à la basilique de l'ancien édifice de spectacle, d'une épitaphe brisée, gravée, semble-t-il, dans le courant du VI<sup>e</sup> siècle (Goy 2007) ainsi que l'angle d'un sarcophage alto-médiéval mis au jour dans des remblais situés au débouché de l'*aditus* sud (Conjard Réthoré, Delomier 2014). Il s'agit de deux fragments erratiques qu'il faut considérer avec la plus grande réserve. Ces différents éléments – la tombe incomplète, la bâtière vide, le conduit à libation, voire l'épitaphe et le fragment de sarcophage –, disséminés dans les différents secteurs de fouille, relèvent des réalités bien distinctes, qu'il s'agisse de la chronologie ou du type d'aménagement. Pour autant, ils interrogent sur la possibilité d'une entrée précoce des morts dans l'espace urbain, une question maintes fois évoquée dans les études des villes de l'Antiquité tardive (Galinié 1996 ; Gaillard 2020).

Sans faire état des différents édits qui, d'Hadrien à Dioclétien, ont renouvelé les interdits sur le traitement des défunts, avec en particulier le maintien strict de la séparation entre le monde des vivants – l'espace de la cité – et celui des morts, le code théodosien ordonnait, dans la première moitié du V<sup>e</sup> siècle, d'emporter hors de Constantinople, la nouvelle capitale, toutes les dépouilles mortelles (Treffort 1996a, p. 56)<sup>46</sup>. Souvent évoquée, l'anecdote relative à la mort de saint Vaast en 540, rapportée

<sup>45</sup> L'hypothèse d'une église a été envisagée, sans trouver d'argument suffisamment crédible.

<sup>46</sup> Il existait toutefois des dérogations pour le héros ou le haut personnage, notamment à Rome. Comme le signale A. Paturet, « d'après Cicéron (*De leg.* 2.23), certains individus comme C. Fabricius, ont eu le privilège d'être ensevelis dans la ville qui avait déjà conservé des tombeaux légendaires comme celui d'Acca Larentia ou Larentina et de Romulus (F. COARELLI, *Il Foro Romano*, Rome, 1983, p. 189 et 196-197). Cette faveur est rapportée par Plutarque (*Ques. Rom.* 79) qui indique que certains généraux éminents et triomphateurs, comme Valérius et Fabricius, ont pu être ensevelis au Forum. Jules César fut, d'après SUETONE (*Cés.* 84-85), incinéré en ce même lieu et la cérémonie a entraîné un important émoi public que l'aristocratie avait pourtant refusé au chef qu'elle avait assassiné. Les vestales ainsi que les empereurs pouvaient jouir d'une sépulture *intra muros* mais cela fut loin d'être systématique. » (Paturet 2018).

par Jonas de Bobbio, montre l'évêque d'Arras soutenant qu'aucun défunt ne devait reposer au sein de la cité (Treffort 1996a, p. 56-57). Le concile espagnol de Braga, qui se tient en 561, pour conforter l'interdiction de l'inhumation dans les lieux de culte, se réfère à la tradition antique de ne pas enterrer les morts à l'intérieur des murs de la ville (Sapin 1996, p. 67). Les rappels à la règle pourraient laisser entendre que la tradition était mise en défaut. L'archéologie montre au contraire que, dans une très large mesure et jusqu'à une période avancée, les défunts continuent d'être enterrés à l'extérieur des espaces urbanisés, y compris après le développement du christianisme et la structuration des groupes épiscopaux. Durant les IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles, si des tombes sont implantées *ad sanctos*, voire dans des édifices, il s'agit de monuments funéraires construits à l'extérieur des murs de la cité, hors de l'espace urbain. Il existe pourtant sur le territoire national des inhumations *intra muros* identifiées depuis de nombreuses années. Les travaux récents de Michèle Gaillard font ressortir plusieurs cas de figure. Assez régulièrement, des espaces funéraires sont localisés à l'intérieur de villes. Il s'agit le plus souvent de lieux abandonnés depuis longtemps ou en partie désertés dans l'Antiquité tardive, comme à Orange, Poitiers, Tongres, Laon ou Tarbes (Gaillard 2020, p. 374). On retrouve ce schéma récurrent à Valence, où des tombes en bâtière sont mentionnées dans des quartiers abandonnés, au nord de la ville antique, rue Farnerie, de la place Louis-Lecardonnel à la place Charles-Huguenel, au nord de l'église Saint-Jean-le-baptiste. Ce sont peut-être ces tombes qui sont, du reste, à l'origine de l'ancien cimetière paroissial associé à l'église (Planchon *et al.*, p. 690). Mais il existe aussi des exemples d'implantation de sépultures en zone urbanisée, le plus souvent en nombre restreint. Aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, une quinzaine de tombeaux est ainsi installée près de l'*ecclesia* et du baptistère de Marseille, probablement sous un portique (Gaillard 2020, p. 374). Dans la plupart des cas, comme à Paris, Lyon, Marseille, ou encore Poitiers<sup>47</sup>, Tongres ou Maastricht, l'attraction des édifices religieux est alors incontestable (Gaillard 2020, p. 374). Malgré ces exemples, qui restent limités, c'est donc à l'extérieur des villes que continuent d'être inhumés les morts, regroupés auprès des basiliques suburbaines pour ce qui concerne un nombre de plus en plus grand de chrétiens. À partir de la fin du IV<sup>e</sup> siècle, le développement de la sépulture *ad sanctum*, près des reliques d'un saint reconnu – martyr ou apôtre –, est à l'origine de regroupements de tombes aux abords de basiliques toujours suburbaines (Picard 1988). Plus de 800 tombes ont ainsi été récemment fouillées à Lyon, autour de la basilique suburbaine Saint-Irénée, datées entre le IV<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle (Ferber *et al.* 2018). À Valence, au moins deux nécropoles du Bas-Empire sont signalées aux abords de la ville antique (Planchon *et al.*, p. 690-693). La nécropole nord-est dans le quartier Saint-Jacques prend la suite d'un ensemble funéraire du Haut-Empire. C'est là qu'aurait été édifiée la basilique dédiée à saint Félix, un monument funéraire qui conserve la mémoire de l'évangélisation légendaire de Valence par le prêtre Félix, accompagnés des diacres Fortunat et Achillée (Planet 2006, p. 70). La nécropole sud-est est mentionnée quant à elle depuis le XIX<sup>e</sup> siècle à partir d'observations d'érudits, notamment après la construction d'une fontaine monumentale, dite fontaine du Cagnard. Sans pouvoir, faute de donnée, accorder une origine plus ancienne à cet ensemble funéraire, la datation du Bas-Empire a été confirmée par un diagnostic archéologique (Ronco 2014). En règle générale, ce n'est donc que vers la fin du V<sup>e</sup> siècle, voire plutôt dans le courant du VI<sup>e</sup> siècle que sont attestées, encore marginales, les premières inhumations dans la ville comme « si le cœur épiscopal de la cité échappait en ce domaine aux règles établies dans l'ensemble de la cité » (Gaillard 2020, p. 374). Il ressort par ailleurs de l'analyse de M. Gaillard sur une grande partie du territoire de la Gaule, comme de celle de C. Lambert sur l'Italie du nord, que la majorité des tombes précocement inhumées *intra muros*, sont celles de « morts très spéciaux » (Lambert 1996, p. 31-35 ; Gaillard 2020, p. 375). Les défunts inhumés au sein de l'espace urbain sont la plupart du temps, quand cela peut être vérifié par des sources archéologiques ou historiques, des personnages disposant d'un lien particulier avec la communauté chrétienne (évêques, clercs, bienfaiteurs, ...). Ils occupent majoritairement, comme à Genève, à Ravenne et dans de nombreuses cités de la Gaule, une sépulture privilégiée (Picard 1988, Gaillard 2020).

La présence précoce de tombes au sein de l'espace urbain est importante puisque qu'elle témoignerait d'une transformation des esprits, avec l'abandon de l'antique Loi des XII tables au profit d'un rapprochement des défunts de la cathédrale, le lieu emblématique de l'*ecclesia* et la naissance d'un

<sup>47</sup> Le nombre important de sépultures exhumées à Poitiers, une quarantaine fouillée (jusqu'à 90 probables) constitue une exception (Gerber 2010 dir.). Selon M. Gaillard, la présence wisigothique au VI<sup>e</sup> siècle, aurait pu « faciliter la transgression » une hypothèse qui semble confirmée par la vingtaine de tombes inhumées dans le groupe épiscopal de Barcelone (Gaillard 2020, p. 375).

cimetière des chrétiens (Treffort 1996b, Rebillard 1999). À Valence, la réflexion serait plus aisée et les propositions plus faciles si les données étaient plus assurées, qu'il s'agisse des chronologies ou de la nature même des vestiges dont le caractère sépulcral n'est pas toujours assuré.

### *La tombe 4070*

Le seul aménagement dont il est prouvé qu'il s'agit bien d'une tombe est la sépulture 4070, qui serait datée dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle, voire au début du V<sup>e</sup> siècle, la précision des éléments de datation laissant planer un doute (*supra*). La localisation de cette tombe pourrait faire écho aux inhumations précoces installées dans des espaces urbains désertés. On pourrait, en effet, penser qu'après la période d'abandon et de ruine qui marque ce secteur de Valence au III<sup>e</sup> siècle, le quartier est resté à l'état de friche urbaine durant le IV<sup>e</sup> siècle. C'est dans ce contexte que des tombes viendraient envahir un espace désaffecté, selon un schéma bien identifié évoqué plus haut (Gaillard 2020). Ce schéma n'opère cependant pas dans le secteur du Musée. Si un délaissement du quartier sud-ouest de la cité antique est bien documenté au III<sup>e</sup> siècle, voire dès la fin du II<sup>e</sup> siècle, à partir du IV<sup>e</sup> siècle, le quartier est au contraire marqué par une reprise de l'occupation. En témoignent les modifications apportées à l'ancien édifice de spectacle, la cour aménagée sous l'actuelle cour d'honneur du Musée, ou le nouveau corps de bâtiment exhumé place des Ormeaux et sous la conservation du Musée. Dès lors, deux hypothèses peuvent être envisagées. La période de renouveau du quartier, engagée dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle, a fait long feu, pour des raisons que l'archéologie n'est pas en mesure de déterminer, et le secteur retrouve son caractère de friche urbaine. On pourrait évoquer, à titre de comparaison, une ancienne *domus* de Clermont-Ferrand pourvue d'un nouveau pavement autour des années 300, mais très vite abandonnée dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle (Heijmans 2006b, p. 48-49). Qu'une inhumation, voire plusieurs ultérieurement détruites par la création d'un puissant fossé médiéval –, aient été implantées dans un espace désaffecté, à partir du milieu du IV<sup>e</sup> siècle constitue certes une entorse à la tradition, mais s'observe dans d'autres villes. La littérature archéologique fait état de maintes sépultures dans d'anciennes zones d'habitat, éventuellement ceintes de remparts, abandonnées après rétractation du bâti, y compris à Valence même, dans la partie nord de la ville. Le quartier désaffecté, provisoirement transformé en espace funéraire, sera investi quelques décennies plus tard par la communauté chrétienne qui engagera le grand chantier du groupe épiscopal.

Dans l'autre hypothèse, il faudrait admettre que la tombe 4070 est installée, dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle, voire au début du V<sup>e</sup> siècle, dans un espace localisé non seulement *intra muros*, mais également au sein d'une construction toujours en usage. Il se pose alors la question de la nature des lieux propres à accueillir cette inhumation. Si le terrain relève du profane, on pourrait envisager que le défunt est le propriétaire des lieux, grand patricien ou simple notable qui aurait désiré être inhumé au sein de sa *domus* urbaine, à la manière de ce qui est envisagé pour Genève (Bonnet 2012). Si les lieux sont déjà consacrés à la religion chrétienne, la tombe serait celle d'un ecclésiastique de haut rang, inhumé au sein d'un proto-groupe épiscopal dont nulle trace n'est à ce jour identifiée. La présence du premier évêque valentinois est, après tout, assurée depuis 374. Mais quel que soit le cadre, profane ou religieux, on pourra en premier lieu s'étonner de l'emplacement de la sépulture, installée le long d'un mur, au sein d'un espace, certes mal cerné, mais qui *a priori*, ne montre aucun caractère ostentatoire en rapport avec le rang du défunt. Un emplacement qui sera par ailleurs rapidement masqué. Le manque de pérennité de la tombe est pour le moins insolite. Que le disparu soit le propriétaire légitime des lieux, suffisamment puissant pour contourner la loi des Douze Tables, à une époque, où certes, les traditions vacillent, bénéficie d'une sépulture au sein de sa demeure, ou l'un des premiers évêques de la ville, que la communauté aurait souhaité inhumer au sein d'un espace de culte chrétien *intra muros*, on comprendrait mal pourquoi, lors de l'installation des bâtiments érigés dans l'état suivant, la tombe n'aurait pas fait l'objet d'une mise en valeur, au moins minimale, sans parler d'une dévotion particulière concrétisée par l'érection d'une *memoria*, voire d'une chapelle funéraire. Un développement qui, à Genève, est celui d'une tombe installée, semble-t-il, dès les dernières décennies du IV<sup>e</sup> siècle, au centre d'un oratoire. Cette tombe, ainsi qu'une seconde sépulture implantée à proximité, seront ultérieurement intégrées dans la cathédrale primitive (Bonnet 2012, p. 147, 163).

Il faut cependant reconnaître, une nouvelle fois, que le mauvais état de conservation des vestiges valentinois a pu contribuer à faire disparaître la trace d'un petit oratoire primitif, que pourrait suggérer

la destruction du mur nord de la cour et l'extension de l'espace où se situait la sépulture<sup>48</sup>. Il n'en reste pas moins qu'aucun vestige ultérieur dans cette partie du groupe épiscopal ne laisse entrevoir l'existence d'un lieu de culte intégrant la sépulture 4070.

Faute de données suffisantes, il est ardu d'apporter une réponse tranchée. L'hypothèse qui reviendrait à considérer que la sépulture est celle d'un riche valentinois, inhumé dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle ou au début du V<sup>e</sup> siècle dans sa nouvelle demeure ou du premier évêque de la ville, tient toutefois difficilement dès lors que l'on constate, outre le manque de soin apporté à la réalisation de la tombe, l'absence manifeste de perpétuation de son souvenir. Comme le soulignait F. Prévot, « la pénétration des tombes *intra muros* est encore peu importante en Gaule à la fin du VI<sup>e</sup> siècle », *a fortiori* à la fin du IV<sup>e</sup> siècle (Prévot 2003, p. 36). Le processus est lent, sporadique et, encore à cette époque, limité à de grands personnages. Il paraît dès lors plus raisonnable de repousser cette seconde hypothèse et, sans pouvoir l'assurer, revenir à la première en admettant que la tombe a été implantée dans un quartier qui n'était plus habité au moment de l'inhumation, en dépit d'une phase de reconstruction engagée quelques décennies plus tôt. Une tombe rapidement oubliée dès lors que le quartier est réinvesti par le chantier qui verra la mise en œuvre du groupe épiscopal. Les données sont si fragmentaires pour les deux autres aménagements potentiellement à vocation funéraire, qu'il est difficile de réellement développer une réflexion.

*Un conduit... à libation ?*



Fig. 59 – : chapelle 32 : détail du mur d'épaulement de l'abside et du conduit en terre cuite (à gauche), (équipe de fouille, Inrap).

<sup>48</sup> Il est vrai que faute de temps, l'ensemble de la zone n'a pas été fouillée. Il est possible que l'intervention ait manqué des maçonneries, voire d'autres tombes, qui, quoi qu'il en soit, auraient été en grande partie détruites par un large fossé creusé au XI<sup>e</sup> siècle.

La chapelle 32, une petite église datée du V<sup>e</sup> siècle, montre, immédiatement en avant de l'abside, un emplacement privilégié matérialisé par une pierre qui pourrait correspondre au soubassement d'un autel. Immédiatement au sud de la dalle, des fragments de tuile ont été disposés de manière à ménager un conduit vertical de section rectangulaire (10 x 5 cm), dont le sommet affleure au niveau du sol (**fig. 59**). Bien que la structure n'ait pu être fouillée, l'hypothèse d'un conduit a été avancée. Dans la mesure où il n'a pas été possible de vérifier la présence d'une tombe, voire de reliques, le rôle joué par cet hypothétique conduit ne peut pas être assuré. Il n'est pourtant pas sans évoquer le dispositif fouillé par Y. Codou dans la chapelle Saint-Sauveur, sur l'île Saint-Honorat (Codou 2014). Dans un contexte certes différent, puisqu'il s'agit en l'occurrence d'un ensemble monastique, on retrouve dans les deux édifices un conduit similaire réalisé à partir de fragments de tuiles<sup>49</sup>. Le premier état identifié sous la chapelle Saint-Sauveur correspond à un petit oratoire daté du V<sup>e</sup> siècle, de sept mètres de long pour environ trois mètres de large, prolongé à l'est par une abside d'une profondeur de deux mètres. Dans un deuxième temps, une pièce est ajoutée, à l'ouest, dans le prolongement de l'édifice. Une deuxième pièce de six mètres de long pour une largeur d'environ 1,90 m, est construite le long du mur sud de l'oratoire. L'oratoire assume dorénavant des fonctions funéraires et commémoratives. Cinq tombes sont implantées dans la nef et l'abside. Une sixième tombe de grandes dimensions est installée, quant à elle, au centre de la pièce méridionale. C'est cette sépulture « monumentalisée » qui est dotée, pratiquement à l'aplomb du crâne du défunt, d'un orifice permettant d'introduire dans la tombe un morceau d'étoffe, qui sera sanctifié au contact des reliques (*brandea* ou *pignora*). Le dispositif, lié au mortier, est constitué de deux *imbrices* entourées de fragments de *tegulae*. Les tuiles ménagent un conduit sub-quadrangulaire d'environ 0,20 m de côté (**fig. 60**). Le conduit traversait le niveau de tuiles qui assurait le marquage au sol et la couverture en lauze de la tombe. Pour Y. Codou, la pièce sud s'apparente à une *cella memoriae* qui pourrait « appartenir aux premiers ascètes qui peuplèrent l'île au V<sup>e</sup> siècle » (Codou 2014, p. 305)<sup>50</sup>. La tombe, contemporaine des transformations de l'oratoire, serait à placer entre l'extrême fin du V<sup>e</sup>-début du VI<sup>e</sup> siècle et le VII<sup>e</sup> siècle.



Fig. 60 – Chapelle Saint -Sauveur : vue du conduit à libation de la tombe rupestre (état 2), (Codou 2014, fig.14.).

<sup>49</sup> Avec cette différence notable que le spécimen valentinois n'a pas été fouillé.

<sup>50</sup> La présence d'un conduit à libation, une forme antique du culte aux morts, pourrait étonner au sein de la communauté monastique. Y. Codou note que l'Église est sans doute passée assez lentement de la méfiance à l'interdiction, vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, de ces rites certes issus de pratiques païennes, qui doivent toutefois, selon l'auteur, être lus, non comme des survivances, mais comme une approche eschatologique, une référence chrétienne au repas spirituel, symbole de la félicité éternelle (Codou 2014, note 9, p. 303 et 305).

Compte tenu de l'absence de données tangible, hormis ce conduit en tuile, il est difficile de prolonger le parallèle et d'admettre qu'à Valence, comme à Saint-Honorat, la chapelle 32 puisse être considérée comme une *cella memoriae*, ou même qu'elle ait abrité des reliques enfouies en avant de l'abside.

### *La bâtière*

La question du caractère sépulcral reste également posée pour l'aménagement de tuiles dressées en bâtière, qui ne recelait pas de squelette humain<sup>51</sup>. En dépit de ce point, essentiel, on en conviendra, le dispositif s'apparente à un tel point à une tombe, qu'il est difficile de lui attribuer un autre usage. La structure, mal datée, pourrait avoir été installée durant les VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle, en tout état de cause, après la destruction du balnéaire sud (**fig. 61**). Cet aménagement de tuile exhumé au sein du groupe épiscopal valentinois doit-il être considéré comme une véritable tombe soigneusement vidée ? Au début du VI<sup>e</sup> siècle, le code Justinien précise que la sépulture, ou pour le moins la place occupée par le corps, dès lors qu'elle est légale, devient *locus religiosus*, soumise, par conséquent, à une protection. La tombe est perçue comme la demeure immuable du défunt et devait le rester, y compris si l'inhumation du mort ou de ses ossements a été réalisée dans un lieu profane, sur un terrain appartenant à autrui sans autorisation explicite du propriétaire, des pratiques pourtant condamnées (Duval 1986, p. 251 ; Paturet 2007). À moins, bien entendu, que pour de bonnes raisons les circonstances amènent au déplacement de la tombe, comme, pour ne citer qu'un exemple « historique », le transfert des restes de Clovis, petit-fils de Chilpéric, victime de sa belle-mère Frédégonde, dont la sépulture furtive a été transférée des bords de la Marne à Paris, dans la basilique Saint-Vincent (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 10). Dans le cas valentinois, on peut toujours imaginer que le squelette, pour une « bonne » raison a été intégralement récupéré du coffrage de tuiles. Il est pourtant rare que la manipulation d'ossements ne laisse pas sur le sol d'inhumation des fragments de pièces osseuses, voire quelques-uns des petits os des mains ou des pieds, notamment (phalanges, os du carpe, ...). Il faudrait admettre, dans cette hypothèse, que le corps du défunt ait été exhumé avant la rupture des contentions ligamentaires des pièces les plus labiles<sup>52</sup>. Le bon sens commanderait de procéder à l'exhumation du corps en ouvrant une fosse à l'aplomb de la sépulture pour accéder au coffrage, un creusement qui n'a pas été perçu. Si cela avait été le cas, on comprendrait d'ailleurs mal pourquoi les *tegulae* auraient été soigneusement remises en place après la récupération du défunt. Il a été également envisagé que la « sépulture » n'ait jamais été occupée. Dans ce cas, on peut raisonnablement estimer que la bâtière n'aurait pas été complètement réalisée, sauf à envisager la création d'un véritable cénotaphe. Dans cette hypothèse, la tombe symbolique est réalisée à l'instar des véritables sépultures, le *tumulus inanis*, mentionné dans le code de Justinien.

<sup>51</sup> La présentation de l'aménagement de tuiles 1070 est détaillée *supra* 1.4.2.2.4.

<sup>52</sup> Le laps de temps qui sépare l'inhumation de la décomposition des mains, notamment, est de l'ordre d'un ou deux mois, selon les variations de température et d'hygrométrie (Duday 1990).



Fig. 61 – Place des Ormeaux : vue de la bâtière de tuile 1070 (équipe de fouille, Inrap).

### Un cimetière précoce ?

Sans en nier le caractère ambigu, cette bâtière, certes dépourvue d'ossements, constitue dans une certaine mesure un indice supplémentaire pour interroger une occupation funéraire dans l'enceinte du groupe épiscopal alto-médiéval, à partir des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles. Il faut, en effet, rappeler la découverte d'un fragment de sarcophage<sup>53</sup> et d'une épitaphe en situation secondaire, attribuée au VI<sup>e</sup> siècle, durant le diagnostic réalisé dans la cour du Musée (Goy 2007, p. 28 et fig. 11). Ce fragment d'épitaphe a été retrouvé sur le bord du fossé médiéval, juste au niveau de la sépulture datée des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles mise au jour dans la cour d'honneur du Musée. Il faut rappeler toutefois le caractère erratique des éléments lapidaires, épitaphe ou remploi qui constituent, tout au plus, des indices indirects de la présence de sépultures. Il reste par conséquent délicat d'envisager l'existence d'un espace funéraire précoce au sein du groupe épiscopal, comme c'est peut-être le cas à Genève, ou à Barcelone dès le IV<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>, avant l'installation sur l'actuelle place des Ormeaux du cimetière Saint-Apollinaire dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle (Parron, Chopin, Gabayet 2006, p. 198-204).

## CONCLUSION

Une partie de l'ensemble architectural tardo-antique bâti sur les ruines d'un ancien quartier d'habitation, à proximité d'une construction monumentale, probable édifice de spectacle en cours de démantèlement, perdure jusqu'à une période avancée du Moyen Âge. Le haut Moyen Âge voit toutefois l'éclatement de l'organisation fixée au IV<sup>e</sup> siècle, reprise et amplifiée au V<sup>e</sup> siècle. Les constructions, jusque-là implantées selon une composition de tradition antique, avec des pièces en enfilade autour de cours fermées, sont en grande partie détruites. C'est le cas des balnéaires, des unités d'habitations du corps de logis central, mais encore de la première chapelle.

Plutôt qu'une désorganisation, voire un abandon des lieux, il faut considérer l'évolution aux VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles comme une réorganisation en profondeur des différents espaces.

<sup>53</sup> Le fragment, d'abord intégré dans un remblai, est actuellement pris sous le mur de limite de parcelle entre le jardin du Musée et le jardin de la maison voisine (Conjard-Réthoré, Delomier 2014).

<sup>54</sup> Reynaud 1996, p. 27. Pour l'exemple genevois, un premier cimetière urbain dans l'atrium de la cathédrale, peut-être réservé au clergé.

Les vastes bâtiments érigés au sud-est et au nord-ouest de l'emprise de fouille sont en revanche préservés et il reste possible qu'ils aient abrité l'évêque et ses familiers, avant une translation de la maison de l'évêque, en bordure de la terrasse alluviale, sur le rempart antique, à l'emplacement qui sera choisi par l'évêque au Moyen Âge pour bâtir une tour au caractère défensif bientôt englobée dans le palais médiéval, actuel musée des Beaux-arts. Une deuxième chapelle est alors implantée plus à l'ouest, quelques mètres seulement à l'est du baptistère, sur les ruines du balnéaire nord. Il est probable que la cathédrale dont tout laisse à penser qu'elle se situe sous l'actuelle Saint-Apollinaire constituait le cœur du complexe épiscopal.

Le remaniement du groupe épiscopal passe également par la réalisation, sans doute dans le courant du IX<sup>e</sup> siècle, d'un vase fossé qui circonscrit une surface d'au moins 8 000 m<sup>2</sup>. Cet espace pourrait correspondre à un enclos canonial (Conjard-Réthoré, Delomier 2014).

Les données issues des fouilles de la place des Ormeaux et du Musée nombreuses pour les périodes médiévale et moderne laissent entrevoir l'évolution de ce quartier, tout entier contrôlé par l'évêque et ses chanoines. De nouvelles chapelles sont construites, pour remplacer des monuments trop modestes ou trop anciens, mais les résultats des fouilles donnent aussi à voir l'organisation de la communauté chrétienne au quotidien, avec par exemple, la mise en place de silos enterrés destinés à accueillir le grain.

Si la densité des constructions qui s'étagent jusque dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle a perturbé en les fractionnant à l'envi les vestiges antiques et tardo-antiques localisés dans l'emprise du musée, la place des Ormeaux a bénéficié de la chance d'être transformée en cimetière, probablement à partir des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles (Parron, Chopin, Gabayet 2006, p. 198-204). C'est pour cette raison que les fouilles de 2003-2004 ont pu bénéficier d'un accès inespéré à des vestiges qu'on croyait moins diserts. Les espaces accessibles sont désormais limités aux abords de la cathédrale. Pour autant des sondages ponctuels permettent çà et là de préciser des hypothèses, en attendant la fouille du parvis, qui permettrait de conclure les réinterprétations sur les différents états d'évolution du baptistère et celle de la cathédrale elle-même, rêvons-en, pour retrouver enfin la trace de la cathédrale primitive de l'évêque Aemilianus.

## Bibliographie

### Sources non publiées, rapports de fouilles

**Conjard Réthoré 2018** : P. Conjard Réthoré, *Valence, Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes, Angle rues Balthazar Barro et des 14 Cantons, Rapport de fouilles*, Inrap, S.R.A. Rhône-Alpes-Auvergne, 2018.

**Conjard Réthoré 2019** : P. Conjard Réthoré, *Valence, Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes, Rue des repenties/Place Mirabel Chambaud, Rapport de fouilles*, Inrap, S.R.A. Rhône-Alpes-Auvergne, 2019.

**Conjard-Réthoré, Delomier 2014** : P. Conjard Réthoré, C. Delomier avec la coll. de C. Valette, C. Bonnet, M. Cabanis, C. Galtier, M. Guerit, HORRY Alban, LALAÏ Dominique, *Valence (Drôme), Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie : rapport de fouilles : 4 place des Ormeaux*, Bron : Inrap RAA, 2014.

**Ferber et al. 2018** : E. Ferber avec la coll. de O. Franc, J.-L. Gisclon, M., A. Savignat, I. Thomson, J.-C. Béal, C. Bonnet, S. Bigot, C. Breniquet, C. Cécillon, D. Fellague, A. Horry, S. Kacki, D. Lalaï,

E. Retournard, C. Treffort, M. Uberti, *Lyon 5e (Rhône), 1 place Eugène Wernert*, rapport de fouille, Bron, Inrap ARA, 2018.

**Gabayet 2004** : F. Gabayet, C. Valette avec la coll. de P. Rigaud, C. Bonnet, D. Frascione, D. Lalaï, *Valence, place des Ormeaux*, Rapport de fouille d'archéologie préventive, Inrap, SRA Rhône-Alpes, octobre 2004.

**Gabayet, Valette 2004** : F. Gabayet, C. Valette, avec la coll. de C. Bonnet, *Valence, Place des Ormeaux*, Rapport de diagnostic, Grenoble, 2004.

**Goy 2007** : M. Goy, *Musée de Valence, Rapport de diagnostic archéologique*, Inrap, SRA, Rhône-Alpes. 2007.

**Parron-Kontis 2002** : I. Parron-Kontis, *Parvis de la cathédrale, « Le baptistère »*, Conservation Régionale des Monuments Historiques, CERIAH, SRA Rhône-Alpes, 2002.

**Réthoré 2000** : P. Réthoré, *Valence, Places des Clercs et de l'Université, chevet de la cathédrale*,

Rapport de surveillance de travaux, Afan, S.R.A. Rhône-Alpes, 2000.

**Conjard-Réthoré, Delomier 2014** : P. Réthoré, C. Delomier avec la coll. de C. Valette, C. Bonnet, M. Cabanis, C. Galtier, M. Guerit, A. Horry, D. Lalaï, *Valence (Drôme), Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie : rapport de fouilles : 4 place des Ormeaux*, Bron, Inrap RAA, 2014.

**Ronco 2005** : C. Ronco, *Valence, Place de la Porte Neuve, rapport de fouille*, Inrap, S.R.A. Rhône-Alpes, 2005.

**Ronco 2011** : C. Ronco, avec la coll. de C. Bonnet, C. Cécillon, M. Gagnol, C. Galtier, J.-L. Gisclon, A. Horry, D. Lalaï, F. Médard, J. Roussel-Ode, *Valence (Drôme) Boulevards en centre-ville, Tranche 2 - Boulevards Maurice Clerc; d' Alsace, Vauban Avenues Dupré de Loire, Félix Faure; Sadi Carnot Places Leclerc et Montalivet, Rue d'Arménie : rapport de fouilles*, Bron, Inrap RAA, 2011.

### Sources publiées

**Ambroise**, *Lettres*, *Patrologia Latina*, XVI, 7, éd. par J.-P. Migne.

**Eusèbe de Césarée**, *Histoire Ecclésiastique*, Livres V-VIII, Textes et documents pour l'étude historique du christianisme publiés sous la direction de Hippolyte Hemmer et Paul Lejay. Texte grec et traduction française, par Émile Grapin. Librairie Alphonse Picard et fils, Paris, 1911.

**Grégoire de Tours**, *Histoire des Francs*, Paris, J.-L. J. Brière, 1823, vol. I, (Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France).

**Zosime**, *Histoire nouvelle*, VI, texte établi et traduit par F. Paschoud, Paris, Les Belles-Lettres, 1989 (Collection des universités de France Série grecque - Collection Budé, n° 326).

### Bibliographie récente

**Balcon-Berry et al. 2012** : S. Balcon-Berry, F. Baratte, J.-P. Cailliet, D. Sandron (éd.), *Des domus ecclesiae aux palais épiscopaux, Actes du colloque tenu à Autun du 26 au 28 novembre 2009*, Turnhout, Brepols, coll. « Bibliothèque de l'Antiquité tardive » n° 23, 216 p.

**Barra, Paone 2012** : C. Barra, F. Paone, « Marseille. La demeure épiscopale durant l'Antiquité tardive et son déplacement au Moyen Age, contributions de l'archéologie (1995-2010) », dans Balcon-Berry et al. 2012, p. 99-114.

**Barral i Altet 1995** : X. Barral i Altet, « Valence, Eglise Saint-Étienne », dans *Les premiers monuments chrétiens de la France*, 1, Paris, 1995, p. 227-229.

**Baucheron, Gabayet, de Montjoye 1998** : F. Baucheron, F. Gabayet, A. de Montjoye, *Autour du groupe épiscopal de Grenoble, deux millénaires d'histoire*. DARA, n°16, Lyon, 1998.

**Beaujard, Février, Pietri, Picard, Reynaud 1986** : B. Beaujard, P.-A. Février, C. Piétri, J.-C. Picard, J.-F. Reynaud, *Province ecclésiastique de Lyon (Lugdunensis Prima), IV, Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1986, 80 p.

**Biotti-Mache 2007** : F. Biotti-Mache, « Aperçu sur les reliques chrétiennes », *Études sur la mort*, 2007/1 n° 131, p. 115 à 132 (<https://www.cairn.info/revue-etudes-sur-la-mort-2007-1-page-115.htm>).

**Blanc 1953** : A. Blanc, « Valence romaine », *Cahiers Rhodaniens*, I, Institut international d'Etudes Ligures, Musée Bicknell-Bordighera, Section Valentinoise, Imp. Cuneo, Saste, 1953, p. 1-53.

**Blanc 1964** : A. Blanc, *Valence, des origines aux Carolingiens*, Valence, Paris, 1964.

**Blanc 1980** : A. Blanc, *La cité de Valence à la fin de l'Antiquité*, Paris, Les Belles Lettres, 1980.

**Bonnet 2012** : C. Bonnet, *Les fouilles de la cathédrale Saint-Pierre de Genève. Les édifices chrétiens et le groupe épiscopal*, Librairie Droz, 2012 (Mémoires et Documents, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève).

**Bouet 2003** : A. Bouet, *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, Rome, EFR, 2003, Coll. École Française de Rome, 320, 2 vol., 416 p. + 381 p.

**Bozoky 2006** : E. Bozoky, *La politique des reliques de Constantin à saint Louis. Protection collective et légitimation du pouvoir*, Paris, Beauchesne, 2006.

**Charpentier 1994** : G. Charpentier, « Les bains de Sergilla », *Syria*. Tome 71 fascicule 1-2, 1994, p. 113-142.

**Chouquer 2010** : G. Chouquer, *La terre dans le monde romain. Anthropologie, droit, géographie*, Paris, éditions Errance, 2010.

**Catalogue** de l'exposition *Premiers temps chrétiens en Gaule méridionale, Antiquité Tardive et haut Moyen Age, IIe-VIIIe siècles*, Châtillon-sur-Chalaronne, 1986. Lérins ».

**Cleuvenot, Houët 1993** : E. Cleuvenot, F. Houët, « Proposition de nouvelles équations d'estimation de stature applicables pour un sexe indéterminé, et basées sur les échantillons de Trotter et Gleser », dans *Croissance et vieillissement. Actes du 21e Colloque du Groupement des Anthropologistes de Langue Française, Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1993, 5-1-2, p. 245-255.

**Coarelli 1983** : F. Coarelli, *Il Foro Romano*, I, Rome, 1983.

**Codou 2014** : Y. Codou, « Aux origines du monachisme. Le dossier de Saint-Honorat de Lérins », dans M. Gaillard (éd.), *L'empreinte chrétienne en Gaule du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 291-310.

**Colardelle 1996** : M. Colardelle, « Terminologie descriptive des sépultures antiques et médiévales », dans *Archéologie du cimetière chrétien. Actes du 2e colloque ARCHEA (Orléans 29 septembre-1er octobre 1994). Supplément à la Revue archéologique du centre de la France Année 1996*, p. 305-310.

**Collectif 1989** : *Actes du XI<sup>e</sup> congrès d'archéologie internationale chrétienne. Lyon, Vienne, Grenoble, Genève et Aoste (21-28 septembre 1986)*, Rome, Collection de l'Ecole française de Rome, 123, 1989, 3 volumes.

**Conjard Réthoré, Guyon 2020** : P. Conjard-Réthoré, M. Guyon, « Le franchissement du Rhône à hauteur de Valence (Drôme) durant l'Antiquité », dans *Voies, réseaux, paysages en Gaule : colloque en hommage à Jean-Luc Fiches*, Juin 2016, Pont-du-Gard, p. 161-176.

**De mémoires de palais**, Architecture et histoire du groupe cathédral de Valence, Catalogue d'exposition du 23 avril au 1<sup>er</sup> octobre 2006, Valence, 2006.

**Duchesne 1907** : L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. Tome premier. Provinces du sud-est, Paris, 1907.

**Duval 1989** : N. Duval, « L'évêque et la cathédrale en Afrique du Nord », dans *Actes du XI<sup>e</sup> Congrès International d'Archéologie Chrétienne (Lyon, Vienne, Grenoble, Genève, Aoste, 1986)*, Rome, 1989, III, p. 367-371.

**Faure, Tran 2012** : P. Faure, N. Tran, « Les monuments funéraires inscrits de la colonie de Valence », *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 43, 2010. p. 57-65.

**Rémy et al. 2013** : B. Rémy, P. Faure, N. Tran, *Inscriptions latines de Narbonnaise, VIII, Valence, Supplément à Gallia*, 44, Paris, CNRS Éditions, 2013.

**Février 1986** : P.-A. Février, « Valence », dans *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, Provinces de Vienne et d'Arles*, t. III, 1986, p. 69-72.

**Gabayet 2009** : F. Gabayet, « Valence, place des Ormeaux. Le secteur résidentiel du quartier épiscopal paléochrétien », dans *Actes du colloque international « Les premiers temps chrétiens dans le territoire de la France actuelle. Hagiographie, épigraphie et archéologie »*, Amiens 18-19-20 janvier 2007, D. Paris-Poulain, D. Istria, S. Nardi Combescure (éd.), Rennes, 2009, p. 119-135.

**Gabayet, Parron-Kontis 2006** : F. Gabayet, I. Parron-Kontis, « L'installation d'un complexe épiscopal. Les données archéologiques récentes. Conclusions », dans *De mémoires de palais*. 2006, p. 143-144.

**Gaillard 2020** : M. Gaillard, « L'entrée des morts dans la ville, en Gaule et à ses marges (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles). Réalités et limites du phénomène », dans D. Moreau, R. Gonzalez Salinero (éd.), *Academica Libertas. Essais en l'honneur du professeur Javier Arce*, Paris, BAT 39, 2020.

**Galinié 1996** : H. Galinié, « Le passage de la nécropole au cimetière. Les habitants des villes et leurs morts, du début de la christianisation à l'an Mil », dans Galinié, Zadora-Rio 1996, p. 17-22.

**Galinié, Zadora-Rio 1996** : H. Galinié, E. Zadora-Rio (dir.), *Archéologie du cimetière chrétien. Actes du 2<sup>e</sup> colloque A.R.C.H.E.A. Orléans, 29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 1994*, Tours 1996.

**Gerber 2010** : F. Gerber (dir.), I. Bertrand, V. Gallien, C. Grancha, D. Guitton, B. Vequaud, « Les marges du monastère Sainte-Croix de Poitiers (Vienne), la fouille des Hospitalières », dans L. Bourgeois, *Wisigoths et Francs. Autour de la bataille de Vouillé (507)*, actes des XXVIII<sup>e</sup> Journées internationales d'archéologie mérovingienne, Vouillé et Poitiers, septembre 2007, Saint-Germain-en-Laye, *Mémoires de l'Association française d'archéologie mérovingienne*, XXII, 2010, p. 113-129.

**Guyon 1989** : J. Guyon, « Baptistères et groupes épiscopaux de Provence. Élaboration, diffusion, devenir d'un type architectural », dans Actes du XI<sup>e</sup> congrès international d'archéologie chrétienne. Lyon, Vienne, Grenoble, Genève et Aoste (21-28 septembre 1986), Rome, 1989, Collection de l'Ecole française de Rome, 123, 3 volumes, II, p. 1427-1447.

**Guyon 2006** : J. Guyon, « Émergence et affirmation d'une topographie chrétienne dans les villes de la Gaule méridionale », *Gallia*, Année 2006, Volume 63, éd. CNRS, Paris, 2006, p. 85-110.

**Heijmans 2006 a** : M. Heijmans, « La place des monuments publics du Haut-Empire dans les villes de la Gaule méridionale durant l'Antiquité tardive (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.) », dans *Antiquité tardive, haut Moyen Âge et premiers temps chrétiens en Gaule méridionale*. Première partie : réseau des cités, monde urbain et monde des morts, *Gallia*, 69.2, 2012, p. 25-41.

**Heijmans 2006 b** : M. Heijmans, « Les habitations urbaines en Gaule méridionale durant l'Antiquité tardive », *Gallia*, Année 2006, volume 63, éd. du CNRS, Paris, 2006, p. 47-57.

**Jannet-Vallat 2004** : M. Jannet-Vallat, « Cimiez /Cemelum (Alpes-Maritimes) », dans *Capitales éphémères*. Actes du colloque, Tours, 6-8 mars 2003, Tours, 2004, p. 405-410.

**Jannet-Vallat 2007** : M. Jannet-Vallat, « Le baptistère de Cimiez dans son environnement. Nouvelles approches », dans M. Marcenaro (éd.), *Albenga città episcopale, tempi e dinamica della cristianizzazione tra Liguria di Ponente e Provenza*,

*Convegno internazionale e tavola rotonda, Albenga, 21-23 settembre 2006*, Genova-Albenga, 2007, p. 862-890.

**Magnan et al. 2012** : D. Magnan, D. Vermeersch, G. Le Coz, *Les édifices de spectacle antiques en Île-de-France*, FERACF, (39<sup>ème</sup> suppl. à la *Revue Archéologique du Centre de la France*). Tours, 2012.

**Naissance des Arts chrétiens 1991** : *Naissance des Arts Chrétiens. Atlas Des Monuments Paléochrétiens de la France*, Collectif, Paris, Imprimerie Nationale, Ministère de la Culture et de la Communication, 1991.

**Parron 2006** : I. Parron, « Une nouvelle lecture du baptistère de Valence », dans *De mémoire de palais*, 2006, p. 121-130.

**Parron-Kontis, Chopin, Gabayet 2006** : I. Parron, H. Chopin, F. Gabayet, « Les lieux d'inhumations », dans *De mémoire de palais*, 2006, p. 198-206.

**Paturet 2007** : A. Paturet, « Le transfert des morts dans l'Antiquité romaine. Aspects juridiques et religieux », *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*, 54, 2007, p. 349-378.

**Paturet 2018** : A. Paturet, « De quelques aspects juridiques et sociétaux des sépultures des soldats dans l'ancienne Rome », C@hiers du CRHIDI. Histoire, droit, institutions, société [En ligne], Vol. 41 - 2018, URL <https://popups.uliege.be/443/1370-2262/index.php?id=546>.

**Picard 1988** : J.-C. Picard, *Le souvenir des évêques. Sépultures, listes épiscopales et culte des évêques en Italie du Nord des origines au Xe siècle*, Rome, École française de Rome, 1988, 819 p.

**Picard 1998** : J.-C. Picard, *Évêques, saints et cités en Italie et en Gaule. Études d'archéologie et d'histoire*, Rome, Ecole française de Rome, Collection de l'École française de Rome 242, 1998.

**Piraud-Fournet 2010** : P. Piraud-Fournet, « Un palais épiscopal à Bosra », dans M. Al-Maqdissi, F. Braemer, J.-M. Dentzer, *La Syrie du Sud du Néolithique à l'Antiquité tardive*, Presses de l'IFPO, 2010, p. 289-304.

**Planchon et al. 2010** : J. Planchon, M. Bois, P. Conjard-Réthoré, *Carte archéologique de la Gaule, 26. La Drôme*, Académie des Inscriptions et Belles-

Lettres, Paris, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication. Maison des Sciences de l'Homme, 2010.

**Planet 2006** : A. Planet, « Les origines chrétiennes de Valence », dans *De mémoires de palais*, 2006, p. 68-72.

**Prévot 2003** : F. Prévot, « La cathédrale et la ville en Gaule dans l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Âge », *Histoire urbaine*, 2003/1 (n° 7), p. 17-36.

**Rebillard 1999** : E. Rebillard, « Église et sépulture dans l'Antiquité tardive (Occident latin, III<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles) », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, 54<sup>e</sup> année, 5, 1999, p. 1027-1046.

**Reynaud 1996** : J.-F. Reynaud, « Les morts dans les cités épiscopales de Gaule, du IV<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle », dans Galinié, Zadora-Rio 1996, p. 23-30.

**Reynaud 1998** : J.-F. Reynaud, *Lugdunum christianum. Lyon du IV<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> s., topographie, nécropoles et édifices religieux*, Paris, DAF, n° 69, 1998.

**Rivet 2000** : L. Rivet, « Atlas topographique des villes de Gaule méridionale, 2 », *RAN*, Suppl. XXXII, 2000.

**Rizzardi 1989** : C. Rizzardi, « Note sull'antico episcopio di Ravenna, formazione e sviluppo », dans *Actes du XI<sup>e</sup> congrès d'archéologie internationale chrétienne. Lyon, Vienne, Grenoble, Genève et Aoste (21-28 septembre 1986)*, Rome, 1989, Collection de l'École française de Rome, 123, 3 vol., p. 711-732.

**Sapin 1996** : C. Sapin, « Dans l'église ou hors l'église, quel choix pour l'inhumé ? », dans Galinié, Zadora-Rio 1996, p. 65-78.

**Silvino 2011** : T. Silvino, G. Maza, P. Faure, N. Tran Nicolas, « Les origines de la colonie romaine de Valence (Drôme) », *Gallia*, 68/2, 2011, p. 109-154.

**Tate et al. 2013** : G. Tate, M. Abdulkarim, G. Charpentier, C. Duvette, C. Piaton, *Sergilla. Village d'Apamène. Tome I : une architecture de pierre*, Institut Français du Proche-Orient, Beyrouth-Damas, 2013.

**Thébert 2003** : Y. Thébert, *Thermes romains d'Afrique du Nord et leur contexte méditerranéen*. Nouvelle édition [en ligne]. Rome. Publications de l'École française de Rome, 2003. Consulté sur

Internet

<<http://books.openedition.org/efr/2147>>.ISBN9 782728310043. DOI <https://doi.org/10.4000/books.efr.2147>.

**Treffort 1996a** : C. Treffort, « Du *cimeterium christianorum* au cimetière paroissial, évolution des espaces funéraires en Gaule du VI<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle », dans Galinié, Zadora-Rio 1996, p. 55-63.

